Nations Unies

S/PV.7164



Conseil de sécurité

Soixante-neuvième année

Provisoire

7164e séance

Mardi 29 avril 2014, à 10 h 20

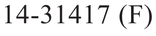
New York

Président :	Mme Ogwu/M. Sarki	(Nigéria)
Membres :	Argentine	Mme Perceval
	Australie	M. Quinlan
	Chili	M. Barros
	Chine	M. Liu Jieyi
	États-Unis d'Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Araud
	Jordanie	Le prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein
	Lituanie	Mme Kazragienė
	Luxembourg	Mme Lucas
	République de Corée	M. Oh Joon
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Rwanda	M. Manzi
	Tchad	M. Cherif

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

14-31417 (F)









La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

La Présidente (*parle en anglais*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur du Conseil, j'invite les représentants de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, du Bangladesh, du Brésil, de Cuba, de l'Égypte, de l'État plurinational de Bolivie, du Guatemala, de la Guinée, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Islande, d'Israël, du Japon, du Koweït, du Liban, de la Malaisie, du Maroc, de la Namibie, d'Oman, du Pakistan, du Pérou, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République islamique d'Iran et de la Turquie à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite le représentant de l'État observateur de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire du Conseil et à la pratique établie à cet égard.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur du Conseil, j'invite M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur du Conseil, j'invite les personnes suivantes à participer à la présente séance : S. E. M. Thomas Mayr-Harting, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies; S. E. M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien; et S. E. M. Ahmed Fathalla, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'ONU.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole à M. Serry.

M. Serry (*parle en anglais*) : J'ai l'intention de consacrer mon exposé de ce jour au processus de paix au Moyen-Orient, puisque le Conseil de sécurité sera informé sur la situation en Syrie demain et sur la situation au Liban la semaine prochaine.

Nous nous réunissons aujourd'hui, neuf mois après l'ouverture des négociations entre Israéliens et Palestiniens organisées sous l'égide des États-Unis, dont l'objectif était de parvenir à un règlement complet de toutes les questions centrales avant ce jour. Au cours de ces neuf mois, le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, assisté par M. Martin Indyk, son envoyé, a déployé des efforts sans précédent pour que le processus aboutisse enfin. Le Quatuor, et les parties prenantes régionales et internationales, conscients qu'il s'agit peut-être là de l'une des dernières chances de concrétiser la solution des deux États, ont également pris une part active à l'appui de ces efforts.

Pourtant, ces efforts ont échoué, du fait de l'incapacité des parties à aplanir leurs divergences de vues quant au fond, ou ne serait-ce qu'à accepter, avec des réserves, la proposition cadre des États-Unis qui visait cet objectif. À la date d'aujourd'hui, comme nous le savons, les pourparlers sont suspendus. Il incombe aux parties et à toutes les parties prenantes d'admettre que l'heure de vérité a de nouveau sonné. L'inaction pourrait transformer la situation en crise. C'est pourquoi une réflexion commune est exigée pour comprendre d'où provient ce blocage et comment le surmonter.

Le 28 mars, le Gouvernement israélien a reporté sa décision de libérer la quatrième et dernière vague de 30 Palestiniens emprisonnés avant la signature des accords d'Oslo. Le 1er avril, interprétant ce report comme une violation de l'accord tacite qui ferait suivre d'une trêve diplomatique la libération de 104 personnes emprisonnées avant la signature des accords d'Oslo, les Palestiniens, après un vote unanime de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), ont donc commencé à déposer les instruments d'adhésion relatifs à 15 traités et conventions internationaux. L'annonce que 708 appels d'offre avaient été relancés le même jour pour la construction de logements destinés aux colons à Gilo a renforcé la conviction palestinienne qu'ils n'avaient pas d'autre choix. Néanmoins, le Président Abbas a réaffirmé son attachement aux négociations.

La décision palestinienne a suscité la surprise d'Israël, lequel a entretemps indiqué qu'il pensait approcher d'un accord de prorogation des négociations qui englobait davantage que les prisonniers susmentionnés. D'après l'interprétation israélienne, l'accord original ne conservait sa validité que dans la mesure où les pourparlers avançaient.

Malgré ces événements, les négociateurs ont continué de se réunir afin de trouver une issue à cette impasse. D'après ce que nous avons compris, parmi les questions abordées, les Palestiniens ont exigé la

libération d'une quatrième vague de prisonniers et le gel des activités de construction, et ont proposé de poursuivre les pourparlers si la question des frontières était abordée en priorité. La communauté internationale est également restée active, appelant les deux parties à continuer de s'impliquer constructivement dans les pourparlers et à ne pas gâcher l'occasion présentée par les États-Unis. Le Secrétaire général s'est entretenu avec les deux dirigeants les 13 et 14 avril, et la Haute Représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, Mme Ashton, a publié une déclaration à cet effet le 18 avril. Lors d'une réunion d'urgence, le 9 avril, les Ministres arabes des affaires étrangères ont dit apprécier les efforts des États-Unis et ont fait part de leur appui au Président Abbas, notamment en renouvelant leur engagement de fournir un filet de sécurité pour compenser les éventuelles pertes de recettes qui suivraient de possibles représailles israéliennes. Nous nous félicitons de cet appui qui tombe à point nommé, et nous exhortons Israël à s'acquitter de manière ponctuelle et transparente du transfert des revenus qu'il recueille au nom de l'Autorité palestinienne, ce qui est indispensable à la stabilité de l'Autorité.

Parmi d'autres faits nouveaux survenus depuis lors, les Palestiniens sont parvenus le 23 avril à un accord d'unité qui dispose, entre autres, qu'un Gouvernement d'entente nationale serait formé dans les cinq semaines et que des élections seraient organisées au plus tard six mois après la formation dudit Gouvernement. Après l'annonce de cet accord, Israël a annulé une réunion prévue entre les négociateurs israéliens et palestiniens et, après un conseil des ministres d'urgence, le 24 avril, a pris la décision de suspendre les pourparlers. Les envoyés du Quatuor sont restés en contact fréquent durant tout ce temps, ayant plusieurs conversations téléphoniques pour discuter de l'évolution de la situation.

L'impasse politique que je viens d'évoquer fait peser de très gros risques sur les chances de réalisation d'une solution des deux États, sur laquelle je reviendrai plus tard. Elle va également avoir des répercussions sur la situation sur le terrain, que j'aborderai brièvement car elle est déjà explosive, marquée par des tendances négatives en Cisjordanie et un calme fragile à Gaza. En 2013, la Cisjordanie a connu le plus grand nombre de victimes palestiniennes depuis 2009. J'ai été horrifié par les actes de violence survenus pendant la période à l'examen, qui ont visé les Palestiniens autant que les Israéliens, et que nous condamnons. Deux incidents particulièrement perturbants ont été le meurtre d'un Israélien, tandis que deux autres personnes, dont un enfant, étaient blessées, lors d'une attaque près d'Hébron le 14 avril, pendant la Pâque juive, et la mort d'un adolescent palestinien de 14 ans après qu'il eut été touché par un tir des forces de défenses israéliennes (FDI) tandis qu'il franchissait la barrière, le 19 mars.

La hausse de la violence en Cisjordanie se reflète dans les tendances suivantes, entre autres : les heurts croissants entre les forces de sécurité israéliennes et les Palestiniens, notamment dans les camps de réfugiés et alentours; les jets de pierres et de cocktails Molotov par les Palestiniens, qui ont entraîné des blessés et des destructions matérielles; et les attaques de colons contre les Palestiniens et leurs biens, malgré certains efforts israéliens pour réfréner les attaques dites du prix à payer, qui ont également visé les forces de sécurité israéliennes. Ne nous faisons aucune illusion : la violence serait encore plus forte sans le travail accompli par les forces de sécurité palestiniennes pour maintenir l'ordre, et sans la poursuite de la coordination en matière de sécurité.

Les activités de peuplement se sont poursuivies. Deux faits préoccupants sont survenus le 13 avril : le Gouvernement israélien a, d'une part, rétroactivement approuvé la légalisation d'une implantation sauvage en Cisjordanie, à Gush Etzion, s'appropriant ainsi des terres palestiniennes privées, et, de l'autre, il a autorisé les colons à accéder à un bâtiment contesté de Hébron, dont les Palestiniens arguent depuis des années devant la justice qu'il a été acquis illégalement. La position de l'ONU sur l'illégalité des colonies de peuplement est notoire. Pendant la période considérée, 88 structures palestiniennes ont été démolies, dont cinq résidences et une mosquée aujourd'hui, et cinq implantations sauvages ont été démantelées par les FDI.

La situation à Jérusalem-Est reste inquiétante. Les tensions et les affrontements dans la vieille ville se sont poursuivis, y compris pendant la Semaine sainte. Le Secrétaire général a réaffirmé l'importance de respecter la liberté religieuse de chacun et qu'il fallait que tous les fidèles, quelle que soit leur religion, aient accès à leurs lieux saints et que toutes les parties évitent les provocations. Il a réitéré la position de longue date de l'ONU, à savoir que le statut de la vieille ville et des sites religieux qui s'y trouvent était un aspect extrêmement sensible de la question du statut définitif qui ne pouvait être réglé que par la négociation, et que les parties devaient s'abstenir de toute tentative de

créer une situation de fait accompli sur le terrain et de modifier les caractéristiques de la vieille ville.

Tout cela montre que la situation sur place est grave et susceptible de se détériorer davantage si rien n'est fait. Il ne faut pas non plus oublier Gaza, où des mesures concrètes sont nécessaires d'urgence pour améliorer la situation humanitaire et en matière de sécurité. À Gaza aussi, on observe des signes inquiétants, avec une augmentation du nombre de roquettes tirées sur Israël, des incidents à la frontière et des opérations israéliennes, qui ont également fait plusieurs morts et blessés civils ces derniers mois. Les événements politiques et sur le plan de sécurité qui se déroulent en ce moment en Égypte ont en outre conduit à la poursuite de la fermeture des tunnels, à l'intensification de la lutte contre la contrebande et à la fermeture fréquente du point de passage de Rafah.

L'ONU demeure très active, aux côtés de l'Autorité palestinienne et des donateurs, pour régler certains des problèmes les plus urgents à Gaza, notamment en faisant en sorte qu'un filet de protection soit en place afin que les installations les plus essentielles en matière d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de santé puissent continuer de fonctionner. À cet égard, il me plaît d'annoncer que le Gouvernement turc a récemment promis de verser 1,5 million de dollars à l'Organisation mondiale de la Santé pour remédier à la pénurie de plusieurs médicaments de base, ce qui, nous l'espérons, permettra de réduire le nombre de malades devant être soignés hors de Gaza. Nous attendons toujours qu'Israël tienne sa promesse d'autoriser la pleine reprise du programme de construction précédemment convenu avec l'ONU, car à l'heure actuelle plusieurs projets prévus au titre de ce programme, représentant un montant de 26 millions de dollars, sont toujours à l'arrêt, tandis que le lancement d'une nouvelle tranche de travaux pour un montant de 120 millions de dollars attend toujours l'aval d'Israël.

Il est indispensable qu'il y ait des progrès sur le plan politique pour régler les problèmes structurels de Gaza. Dans ce contexte, j'ai eu l'occasion, le 24 avril, de m'entretenir avec le Président Abbas de la décision très importante intervenue concernant l'unité palestinienne. Il m'a assuré que l'accord serait mis en œuvre sous sa direction et sur la base des engagements pris par l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Le Président Abbas a souligné qu'aux termes de ces engagements le futur gouvernement de consensus national était tenu de reconnaître Israël, d'accepter le principe de la non-violence et de respecter strictement les accords déjà convenus. Il a également réaffirmé qu'il demeurait attaché aux négociations de paix et tenait à ce que les protestations restent non violentes, un message qu'il a également répété devant le Comité central de l'OLP, le 26 avril.

Compte tenu de ces engagements, le Secrétaire général estime que cette évolution peut représenter une ouverture permettant enfin d'espérer réunir la Cisjordanie et la bande de Gaza sous une seule autorité palestinienne légitime, notamment au terme d'élections qui auraient dû avoir lieu il y a longtemps. Pour que cet accord ait une chance de succès, sa mise en œuvre doit être bien gérée. Le Secrétaire général appelle toutes les parties à coopérer en ce sens. Nous attendons maintenant de toutes les factions qu'elles appuient le processus tel que décrit par le Président Abbas, c'est-à-dire qu'elles s'engagent concrètement, et pas seulement en paroles, sur la voie tracée, avant tout en respectant le principe de la non-violence en Cisjordanie et à Gaza.

Nous n'ignorons pas, par ailleurs, qu'Israël, confronté à la persistance de la menace des tirs de roquettes depuis Gaza, a accueilli cette évolution avec le plus grand scepticisme, comme en attestent sa décision de suspendre les pourparlers et ses menaces de représailles.

Nous exhortons toutes les parties à s'abstenir de toute mesure susceptible de transformer une situation délicate en crise déclarée. Nous allons suivre de très près l'évolution de la situation dans les semaines à venir, et nous continuons de penser que, pourvu qu'elle soit réalisée selon les termes présentés par le Président Abbas, l'unité n'est pas incompatible avec la poursuite des négociations de paix, comme le Président l'a lui-même confirmé. De ce point de vue, elle devrait être vue comme une chance, et non comme une menace.

Les parties doivent désormais faire des choix difficiles. Elles doivent prendre conscience que ne pas choisir est la pire des solutions, et reviendrait à accepter le fait que l'on se dirige désormais vers une réalité à un État sur le terrain. L'heure est venue pour les parties de décider si elles veulent concrétiser leur attachement proclamé à la solution des deux États ou si, par passivité, elles vont laisser cette solution s'éloigner un peu plus.

Elles doivent surtout s'abstenir de toute mesure qui rendrait inutiles les efforts de reprise des négociations et saboterait la solution des deux États. Elles doivent de nouveau se convaincre l'une l'autre qu'elles sont des

partenaires de paix. Si Israël est vraiment attaché à la solution des deux États, il doit reconnaître les effets délétères de la poursuite des activités illégales de peuplement. Les Palestiniens, quant à eux, doivent se pencher sur les actions qu'ils mènent dans les instances internationales. La communauté internationale et la région doivent elles aussi réévaluer leur rôle, surtout si nous restons convaincus, comme c'est mon cas, de l'importance de la solution des deux États, et se demander ce qu'elles peuvent faire pour persuader les parties de faire le bon choix.

Il faut éviter l'escalade, au plan diplomatique et sur le terrain. Mais il est tout aussi indispensable de travailler de concert pour définir un horizon politique qui aurait dû l'être depuis longtemps, sur la base des principes déjà convenus, sans quoi le modèle d'Oslo sera réellement en danger. On ne peut plus continuer comme si de rien n'était. Des calendriers irréalistes et contraignants peuvent être aussi contre-productifs que le fait de presser les parties pour qu'elles retournent à la table de négociation avant même que le cadre nécessaire ne soit en place. Je pense que nous devons profiter de la période de réflexion actuelle pour avoir une discussion en profondeur en vue de la reprise rapide des pourparlers, tout en faisant fond sur les efforts déployés par les États-Unis ces neuf derniers mois et en continuant de s'appuyer sur l'engagement de ce pays.

Le Secrétaire général est intimement convaincu que nous, la communauté internationale et les parties, pouvons encore agir si nous voulons vraiment donner corps à la vision des deux États afin que ces deux peuples, Israéliens et Palestiniens, vivent côte à côte dans la paix, la sécurité et la reconnaissance mutuelle des droits légitimes de l'autre, y compris le droit à l'autodétermination. L'ONU est plus disposée que jamais à aider les parties à mettre un terme à ce conflit et à une occupation commencés en 1967, à mettre fin aux affrontements et aux revendications, afin d'instaurer durablement la paix et la sécurité pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter le Nigéria pour sa présidence du Conseil de sécurité placée sous votre direction avisée et compétente, Madame la Présidente. Nous saluons également le Luxembourg pour le brio avec lequel il a dirigé le Conseil durant le mois de mars. Je remercie par ailleurs M. Robert Serry, Représentant personnel du Secrétaire général et Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil ce matin.

Depuis le dernier débat du Conseil sur cette question (voir S/PV.7096), de nombreux faits nouveaux sont intervenus sur le terrain et dans le processus politique. Dans des lettres officielles, nous avons alerté le Conseil de la montée des tensions et de la détérioration de la situation en raison des violations persistantes d'Israël et de son intransigeance dans les négociations. Nous avons prié instamment le Conseil et la communauté internationale de prendre leurs responsabilités, insistant que l'heure était critique et qu'il fallait sauver la solution des deux États, fondée sur les frontières d'avant 1967 et sur les paramètres consacrés de longue date dans les résolutions pertinentes des Nations Unies, le mandat de la Conférence de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor.

Nous avons toujours reconnu la nécessité de l'appui international et de l'implication de toutes les parties concernées, notamment grâce à une médiation active des États-Unis, au rôle de la Ligue des États arabes et aux efforts des membres du Quatuor et de la communauté internationale tout entière. En outre, en dépit de la paralysie du Conseil, nous n'avons jamais cessé d'appeler à une action collective pour faire respecter le droit, tout en soulignant qu'il était urgent de réagir aux violations généralisées commises par Israël et aux menaces qu'il fait peser sur la viabilité physique de la solution des deux États. Malgré toutes les difficultés auxquels ils se heurtent, les dirigeants palestiniens sont demeurés attachés aux négociations et ont agi en toute bonne foi.

Hélas, tous ces efforts n'ont rien donné. La mauvaise foi affichée par Israël dans les négociations, notamment son revirement concernant l'accord sur la libération de prisonniers, conjuguée à ses activités illégales sur le terrain, en particulier l'intensification de ses activités de peuplement et ses agressions incessantes à Jérusalem-Est occupée, compromettent sérieusement le processus de paix, actuellement totalement à l'arrêt suite à la décision unilatérale d'Israël de suspendre les négociations.

L'évolution de la situation a poussé les dirigeants palestiniens à prendre les mesures qui s'imposaient pour préserver et protéger les droits de l'État de Palestine et du peuple palestinien au regard du droit international. Toutes ces mesures étaient légitimes

sur le plan politique et non violentes, et elles visaient la réalisation des droits fondamentaux inaliénables de notre peuple. À cet égard, le Président Mahmoud Abbas a signé le 1er avril 15 instruments d'accession à des traités multilatéraux, déclarant l'acceptation par l'État de Palestine des principes qu'ils contiennent, sa volonté d'assumer ses obligations juridiques et son engagement de promouvoir le droit du peuple palestinien conformément à la loi. Au nombre de ces traités figurent les principaux traités du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Nous remercions le Secrétaire général, la Suisse et les Pays-Bas, en leur qualité respective de dépositaires, de leur gestion efficace et sérieuse de cette question.

Cet important pas en avant a été suivi d'une avancée dans la réconciliation palestinienne si longtemps attendue, avec l'accord du 23 avril. Cette question est largement reconnue comme critique pour l'unité de notre peuple et de notre système politique et pour la réalisation de nos aspirations nationales. En outre, la réconciliation et les élections sont fondamentales pour l'avancement de la société démocratique, pluraliste et inclusive que nous désirons promouvoir. Nous savons gré à nos frères arabes de leur appui, notamment à l'Égypte, pour son parrainage du dialogue national palestinien, ainsi qu'à l'Arabie saoudite et au Qatar, pour leurs efforts. En outre, nous savons gré à l'ONU, à la majorité des membres du Quatuor et aux États et organisations amis du monde entier de l'appui qu'ils nous ont exprimé à cet égard.

Nous dénonçons l'ingérence vulgaire de la Puissance occupante dans cette affaire interne à la Palestine, à laquelle elle s'est livrée avec cynisme dans notre période de division et maintenant alors que nous nous acheminons vers l'unité. Nous dénonçons les prétextes infondés dont elle use pour suspendre les négociations et prendre en conséquence des mesures punitives, et appelons la communauté internationale à tenir Israël responsable de l'obstruction du processus de paix. À cet égard, nous avons clairement indiqué que le nouveau Gouvernement palestinien se conformerait au programme politique de l'Organisation de libérartion de la Palestine (OLP) et aux engagements et accords contractés. De plus, nous réaffirmons que la réconciliation et les négociations ne s'excluent en rien mutuellement, mais qu'elles constituent des mesures nécessaires en vue de la réalisation d'une paix durable fondée sur le droit international.

Suite aux avancées réalisées sur la voie de la réconciliation, une réunion du Conseil central de l'OLP a été convoquée les 26 et 27 avril à Ramallah sous l'égide du Président Abbas, donnant lieu à de sérieuses discussions sur la voie à suivre. J'ai eu le privilège de participer à cette réunion. Le Conseil central a abordé exhaustivement toutes les questions prioritaires au niveau national, y compris, entre autres, la poursuite des efforts visant à faire progresser le statut de l'État de Palestine sur la scène internationale, le rôle indispensable que doit jouer la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, pour exiger d'Israël qu'il réponde de ses violations et pour faire respecter les résolutions des Nations Unies dans l'intérêt de la paix; la nécessité impérieuse d'appuyer toute reprise des négociations sur un mandat clair, y compris le respect des frontières d'avant 1967, les résolutions pertinentes des Nations Unies et l'Initiative de paix arabe; l'interruption de toutes les activités de peuplement israéliennes, y compris à Jérusalem-Est, et le respect des droits des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III); la libération impérative du quatrième groupe de prisonniers palestiniens, en application des accords précédents, et la libération des milliers d'autres Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes; la nécessité d'assurer la protection de nos lieux saints; et l'impératif que constituent le soulagement des souffrances de notre peuple dans la bande de Gaza et la fin du blocus illégal imposé par Israël.

La direction palestinienne s'emploie à mettre en oeuvre l'ensemble de ces priorités et de ces objectifs conformément aux dispositions pertinentes du droit international et à l'engagement clair que nous avons pris de continuer d'œuvrer par des moyens politiques, juridiques, pacifiques et non violents à la réalisation des droits inaliénables de notre peuple et à un règlement pacifique au conflit palestino-israélien.

En dépit de cet engagement prouvé des Palestiniens en faveur de la paix, Israël campe sur sa position de refus systématique et persiste dans ses graves violations, réaffirmant en permanence son rôle d'occupant et d'oppresseur, et non d'artisan de la paix. Une fois encore, Israël a mis en échec les efforts de paix, et si rien n'est fait, il continuera de saboter les négociations et de bouleverser la situation sur le terrain et d'enterrer à jamais la solution des deux États.

À cet égard, les responsables israéliens ont eu l'audace ces derniers mois d'annoncer, en dépit du

consensus patent sur cette question au niveau mondial, leurs projets de construction de milliers de logements supplémentaires sur le territoire palestinien même d'où Israël est censé se retirer si l'on veut que l'occupation militaire illégitime s'achève véritablement un jour. Le Bureau central de statistique d'Israël lui-même a révélé une augmentation de 123 % des constructions dans le cadre des colonies cette année par rapport à 2013. En juste neuf mois depuis la reprise des négociations, Israël a déclaré qu'il comptait construire plus de 13 000 logements en plus de la construction déjà en cours de milliers d'autres logements, soulignant ipso facto ses visées expansionnistes, qui vident de tout son sens l'attachement qu'il prétend avoir pour la solution des deux États, et entachent la crédibilité du processus de paix. À cet égard, comme l'a dit Mme Hanan Ashrawi, membre du Comité exécutif de l'OLP, nous nous devons d'être clairs :

> « Construire, ce n'est pas juste construire; ce n'est pas si bénin que cela. Construire, c'est détruire délibérément la solution des deux États. C'est un acte d'agression constant. C'est un crime de guerre. »

Dans Jérusalem-Est occupée, ces mesures illégales ont été poussées à l'extrême, ce qui a sérieusement aggravé la situation et enflammé les sentiments religieux. Nous condamnons toutes ces mesures illégales et les actes de provocation et d'incitation que commettent couramment les extrémistes israéliens, notamment des colons, des responsables de l'État et des fanatiques religieux, en particulier à Haram al-Charif, et qui visent à imposer illégalement et par la force le contrôle d'Israël, à modifier la démographie, le caractère et l'identité de cette zone névralgique et à remettre en cause le statut de capitale de l'État de Palestine donné à Jérusalem-Est.

De surcroît, nous dénonçons fermement toute tentative de division temporelle ou spatiale de l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa par la Puissance occupante. Ces agissements, qui menacent de déstabiliser gravement la situation, avec toutes les conséquences que cela implique, doivent prendre fin. Nous soulignons de nouveau la nécessité de garantir la liberté de culte et d'accès à la ville de tous les fidèles et condamnons les restrictions imposées par Israël, qui ont entravé les dévotions des chrétiens palestiniens et d'autres pèlerins au cours de la semaine de Pâques, ainsi que les restrictions constantes dont font l'objet les musulmans palestiniens désireux de prier à la mosquée Al-Aqsa.

Nous soulignons le caractère central et indissociable de Jérusalem-Est dans le territoire palestinien occupé en 1967, et réaffirmons que son annexion illégale par Israël, qui n'a jamais été reconnue par la communauté internationale, reste nulle et non avenue. Conformément à la démarche collective menée auprès de la présidence du Conseil de sécurité par la Palestine, aux côtés des Présidents de l'Organisation de la coopération islamique, du Groupe des États arabes, du Mouvement des pays non alignés et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, avec la Jordanie et l'Égypte, la communauté internationale doit exiger qu'Israël, la Puissance occupante, honore ses obligations au titre de la quatrième Convention de Genève et des résolutions pertinentes des Nations Unies sur Jérusalem.

Cette période a également été marquée par l'utilisation continuelle de la violence létale par les forces d'occupation israéliennes contre la population civile palestinienne, une population qui est en droit au titre de la légalité internationale, d'être protégé et dont la Puissance occupante est tenue d'assurer le bien-être, quand elle viole au contraire à dessein son droit à la vie, en ciblant les Palestiniens, qu'elle tue, blesse et assujettit à d'autres formes de préjudice. Plus de 60 Palestiniens ont été tués par les forces d'occupation dans les neuf mois qu'ont pris les négociations, la plupart dans des camps de réfugiés. Des enfants figuraient parmi eux : Wajih Al-Ramahi, âgé de 15 ans, Saji Darwish, âgé de 18 ans, et Yousef Al-Shawarmeh, âgé de 15 ans. Des violences ont également été commises contre des femmes, notamment contre Amneh Qudeih, âgée de 57 ans, qui a été tuée à Gaza,

Nous devons ici mentionner l'allégation de jet de pierres répétée par Israël comme prétexte pour tuer de jeunes Palestiniens et d'autres manifestants civils. Le meurtre de Palestiniens par Israël, Puissance occupante, parce qu'ils ont exprimé leur opposition à cette occupation militaire violente qui dure depuis 47 ans, et ses politiques et ses pratiques illégales et cruelles dans le territoire palestinien occupé violent le droit international humanitaire et d'autres normes internationales.

Ces derniers mois, les violences et le terrorisme perpétrés par les colons israéliens ont persisté, y compris les attaques contre des écoliers, des fermiers et d'autres villageois palestiniens; le meurtre de Saleh Malihat, vieil homme palestinien qui a été fauché par une voiture conduite par un colon; et les attaques contre des oliviers et d'autres biens palestiniens menées par

des bandes organisées de colons qui continuent d'agir en toute impunité et sans avoir à répondre de leurs crimes.

Durant toute cette période, Israël a également continué sans relâche d'arrêter des civils palestiniens. Plus de 4 000 Palestiniens ont été mis en détention depuis que les négociations ont commencé en juillet. Les violations des droits de l'homme sont omniprésentes dans tout le système pénitentiaire israélien, infligeant de graves souffrances, des conditions déplorables et des humiliations aux plus de 5 000 Palestiniens retenus en captivité en Israël, y compris 187 enfants détenus dans des prisons israéliennes. Mettant leur propre vie en danger, des Palestiniens placés en détention administrative continuent également leur grève de la faim pour protester contre leur incarcération, sans qu'ils n'aient été inculpés ou jugés. Nous attirons de nouveau l'attention sur leur sort et appelons Israël à libérer le quatrième groupe de prisonniers palestiniens et à libérer tous les prisonniers et détenus palestiniens.

À tout cela s'ajoute la crise humanitaire qui persiste dans la bande de Gaza en raison du maintien du blocus illégal imposé par Israël et du châtiment collectif flagrant de la population civile palestinienne dans cette zone, ainsi que des attaques militaires violentes répétées. Les organismes des Nations Unies, y compris l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, continuent d'insister sur la gravité de cette crise, en vain. Parmi la population réfugiée de Palestine en particulier, qui constitue la majorité des habitants de Gaza, cette situation illégale accentue les difficultés, ce qui a de lourdes conséquences socioéconomiques et humanitaires. Nous appelons de nouveau à la levée du blocus israélien et à l'ouverture prolongée et régulière des points de passage de la frontière avec Gaza, conformément aux résolutions pertinentes.

À maintes reprises, nous sommes venus au Conseil de sécurité et avons demandé que des mesures soient prises pour obliger Israël, Puissance occupante, à respecter ses obligations juridiques, notamment celles qui découlent des résolutions du Conseil lui-même. En cette période décisive, il faut réaffirmer – et non pas oublier – le consensus international qui existe depuis longtemps sur les paramètres de la solution, définis dans des résolutions de l'ONU, à savoir la fin complète de l'occupation israélienne qui a commencé en 1967; l'indépendance de l'État de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967; et un règlement équitable de la question des réfugiés palestiniens, sur la base de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

À maintes reprises, nous avons exhorté Israël à s'engager sérieusement dans la voie de la paix, pour nous retrouver exposés à des frustrations et des déceptions à répétition. Malgré les fardeaux de l'occupation et de 66 ans de *nakba*, nous avons fait ce qu'il fallait pour respecter le droit international et agir de bonne foi dans le contexte de toutes les initiatives et négociations visant à régler ce conflit dramatique. Malheureusement, jusqu'à présent, tout cela n'a servi à rien, et notre peuple continue de souffrir gravement de l'occupation, de l'oppression et de la dépossession qui lui sont infligées de manière si injuste.

Nous n'avons pourtant pas renoncé à la paix. Nous appelons la communauté internationale à assumer ses responsabilités en ce moment décisif pour qu'elle devienne réalité. Israël, Puissance occupante, doit être obligé à se conformer au droit et doit rendre des comptes s'il persiste à commettre des violations flagrantes. Il y a déjà longtemps qu'Israël aurait dû avoir à respecter les mêmes règles que tous les États sont obligés de respecter, sans exception. Cela exige, notamment, que la communauté internationale rejette clairement les excuses et prétextes cyniques avancés par Israël pour consolider l'occupation et esquiver la paix sous le couvert des négociations. Faire semblant de défendre la paix ne devrait jamais être accepté comme une solution de remplacement à de véritables mesures en faveur de la paix.

Nous savons tous trop bien que le statu quo ne saurait durer, comme nous avons entendu Robert Serry le dire, et que les négociations de paix ne pourront jamais aboutir dans de telles conditions. L'État de Palestine est prêt à s'acquitter de ses obligations et à honorer ses engagements pour faire de la paix une réalité. Il manque toutefois un véritable partenaire pour la paix. Israël, Puissance occupante, doit changer de comportement sur le terrain et dans le cadre des négociations et s'engager véritablement dans la voie de la paix. Le rôle de la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, est décisif à cet égard; elle doit agir de manière collective pour exiger et s'assurer qu'Israël respecte ses obligations juridiques et crée les conditions adéquates pour des négociations crédibles en vue d'obtenir la paix palestino-israélienne.

Les Palestiniens ne renonceront jamais à leurs droits inaliénables, et les dirigeants palestiniens continueront de prendre toutes les mesures politiques, juridiques et pacifiques nécessaires à l'exercice de ces droits et à l'obtention de la justice, de la liberté et de la paix pour leur peuple. Nous exhortons une fois encore la communauté internationale à appuyer cette noble entreprise.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Prosor (Israël) (*parle en anglais*) : Je saisis tout d'abord cette occasion pour féliciter le Nigéria de son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois.

La semaine prochaine, Israël célébrera Yom Ha'atzmaout, le jour de son indépendance, qui commémore le retour du peuple juif sur la terre d'Israël après des milliers d'années d'exil. En terre d'Israël, chaque colline et vallée, chaque ruisseau et ravin est imprégné d'histoire. À Hébron, on peut visiter l'endroit où Abraham a acheté un terrain pour enterrer son épouse, Sarah. À Jérusalem, on peut visiter l'endroit où le roi David a établi son royaume et où le roi Salomon a construit le temple juif.

Pendant des milliers d'années, le peuple juif a maintenu une présence constante en terre d'Israël, regardant des empires prospérer et fléchir et des conquérants venir et s'en aller, jusqu'en 1948, quand l'État moderne d'Israël a ressuscité. Depuis, nous avons pris une terre désolée et l'avons fait prospérer; nous avons pris une langue quasiment morte et lui avons redonné vie; et nous avons pris un peuple ancien et lui avons donné refuge contre les persécutions qui l'ont affligé des siècles durant et dans le monde entier.

L'État d'Israël est la preuve que la force d'une nation peut être mesurée à l'aune de la liberté de ses citoyens. De la mer Rouge à la mer Caspienne, Israël est la seule démocratie qui garantit à ses citoyens le droit de pratiquer librement leur culte, le droit de voter lors d'élections, et le droit de lire une presse indépendante. C'est également le seul pays qui défend l'état de droit et les droits des minorités. Israël ne prêche pas ces droits; nous les exerçons. Où donc ailleurs au Moyen-Orient un membre d'un groupe minoritaire peut-il occuper la fonction de juge à la Cour suprême? En Israël, Salim Joubran, un Israélien arabe chrétien, a pu le faire pendant plus de 10 ans. Je suis fier de représenter un peuple ancien vivant dans sa patrie moderne, un peuple peu nombreux mais dont les contributions sont immenses. Un peuple qui affronte la terreur et prie pour la paix.

S'agissant des négociations entre Israël et les Palestiniens, il y a un schéma prévisible chez les Palestiniens – exiger, différer et s'en aller. Avant d'avoir fait 'un seul pas vers la table des négociations, les dirigeants palestiniens exigent d'Israël qu'il se soumette à d'importantes concessions. Une fois qu'Israël accepte, ils traînent les pieds et invoquent toutes les tactiques dilatoires concevables. Puis, à mesure que la date-limite approche et que de courageuses décisions de chef de file sont nécessaires, M. Abbas quitte les négociations. C'est ce qu'il a fait en 2008. Après que le Premier Ministre israélien eut proposé un accord de paix sans précédent et de grande portée, les Palestiniens ont tout simplement fait volte-face. Et c'est ce qu'il a fait de nouveau en 2009. Le Premier Ministre Nétanyahou avait courageusement tendu un rameau d'olivier aux Palestiniens dans son discours historique de Bar-Ilan, en acceptant un gel des colonies de peuplement israéliennes de 10 mois. Les Palestiniens sont restés silencieux et n'ont nullement rendu la pareille. En février 2012 – oh, surprise –, alors même que nous étions sur le point de trouver un accord, M. Abbas a abandonné les pourparlers et s'est envolé à Doha pour signer un accord d'unité avec le Hamas, une organisation terroriste reconnue internationalement pour telle. Quelques mois plus tard, les dirigeants palestiniens se sont tournés vers l'ONU pour contourner des négociations directes.

Alors qu'Israël fait des concessions tangibles pour promouvoir la paix, les dirigeants palestiniens ont chaque fois laissé passer l'occasion. Cette attitude touche au cœur même du problème. Les Palestiniens s'engagent à ouvrir le dialogue tout en fomentant la haine. Ils promettent la tolérance, tout en honorant les terroristes. Et ils prennent des engagements presque aussi vite qu'ils les renient. Les dirigeants palestiniens ont récemment rompu leur engagement en demandant à adhérer à 15 conventions et traités internationaux. Il me semble qu'ils ont oublié qu'ils devront également se conformer à ces traités et mettre un terme à la persécution omniprésente des femmes, des enfants et des minorités au sein de la société palestinienne.

L'on prête à Winston Churchill la célèbre parole suivante : « Plus on regarde loin dans le passé, plus on voit loin vers l'avenir ». Seuls ceux qui regardent en arrière et perçoivent les schémas réguliers de l'histoire peuvent éviter que les mêmes erreurs ne se répètent encore et encore. Il y a neuf mois, Israël et les

Palestiniens se sont de nouveau retrouvés à la table des négociations et ont fixé l'échéance du 29 avril – c'est-à-dire aujourd'hui – pour parvenir à un accord. Fidèles à leur habitude, les Palestiniens ont exécuté leur caractéristique pas de deux pour s'échapper. Quand Israël essaie de danser le tango avec Abbas, il se retrouve seul sur la piste de danse pendant qu'Abbas part valser avec le Hamas.

Les Palestiniens se sont fait une spécialité d'extraire de plus en plus de compromis d'Israël sans en consentir un seul concret de leur côté. Lors de la dernière série de négociations de paix, Israël a accepté de faire ce qu'aucun autre gouvernement au monde ne voudrait même envisager, à savoir libérer d'impitoyables meurtriers. Imaginez la douleur ressentie par les Israéliens chaque fois qu'ils voient ces terroristes être accueillis en héros par le Président Abbas. Si ce sont là les valeurs des Palestiniens, il n'est pas étonnant qu'ils aillent courir dans les bras du Hamas.

Tous ceux qui, dans la communauté internationale, sont venus ici aujourd'hui saluer et appuyer l'accord pour ungouvernement d'union légitiment en fait les attaques terroristes perpétrées contre Israël. Le Hamas ne cache nullement ses intentions. Sa Charte appelle à la destruction d'Israël. L'article 7 dit : « Le jour du Jugement ne viendra pas avant que les musulmans n'aient combattu et tué les juifs ». La semaine dernière, la brutalité du Hamas nous a douloureusement été rappelée. Baruch Mizrahi, un Israélien de 47 ans et père de cinq enfants, conduisait accompagné de sa famille lorsque leur voiture a été attaquée par des terroristes palestiniens. Baruch a été assassiné, et sa femme et son fils de neuf ans ont été blessés. Le chef du Hamas Ismaïl Haniyeh a loué l'attaque, affirmant que ce meurtre avait rendu vie à la voie de la résistance, et a félicité les héros de Hébron.

L'unité de l'Autorité palestinienne avec le Hamas ne fera qu'accroître l'impunité des terroristes qui tirent des roquettes sur nos villes. En 2006, lorsque le Hamas a pris le contrôle de Gaza, la communauté internationale a défini les principes du Quatuor en vue d'empêcher que le financement international n'afflue vers des organisations terroristes. Les conditions fixées par le Quatuor étaient que le Hamas devait renoncer à la violence, reconnaître Israël et respecter les accords antérieurs. Certains ont même été plus rapides à bénir l'union du Hamas et du Fatah qu'un préposé de l'état civil lors d'un mariage à Las Vegas. Je n'ai encore entendu le Hamas accepter aucune des conditions du Quatuor. Au lieu de choisir la paix avec Israël, M. Abbas a choisi la paix avec le Hamas. Israël veut négocier avec une seule entité légitime représentant le peuple palestinien, mais il ne négociera pas avec un gouvernement palestinien soutenu par le Hamas. Si le Hamas est en coulisses, Israël ne peut s'asseoir à la table de négociation. Que tous ceux qui se demandent pourquoi Israël ne négociera pas avec le Hamas se posent également la question de savoir pourquoi personne n'assiste aux dîners organisés par Hannibal Lecter.

À l'heure où nous parlons, des millions de dollars sont versés à l'Autorité palestinienne. Maintenant que les Palestiniens ont signé un accord d'unité, ce financement sera à la disposition du Hamas, une organisation terroriste reconnue internationalement pour telle. Je me demande ce que ressentent les contribuables de Londres, de Luxembourg et de Paris en sachant qu'ils vont permettre au Hamas de lancer plus de roquettes sur Israël, de kidnapper plus d'Israéliens et d'envoyer plus de combattants-suicides dans nos cafés. Pas un jour ne passe sans que le Hamas ne cherche à détruire Israël. Le mois dernier, les Forces de défense israéliennes ont intercepté un cargo envoyé par l'Iran, qui transportait des armes sophistiquées à destination de la bande de Gaza contrôlée par le Hamas. Parmi ces armes se trouvaient des roquettes, des munitions et des missiles capables de frapper au cœur même d'Israël.

La communauté internationale est prompte à condamner Israël, mais ne dit mot lorsque les Israéliens sont victimes d'attaques incessantes. Combien de fois la communauté internationale a-t-elle critiqué Israël pour avoir restreint l'entrée de certaines marchandises à double usage dans la bande de Gaza? Il n'y a pas besoin d'être Christophe Colomb pour découvrir qu'un deuxième pays borde Gaza, bien qu'il ne soit jamais mentionné par le Conseil de sécurité. Et combien de fois le Conseil a-t-il critiqué Israël pour avoir limité l'entrée de matériaux de construction? Et pourtant, quand Israël autorise l'entrée de ciment dans la bande de Gaza, au lieu d'encourager les Palestiniens, le Hamas s'emploie à les mettre à terre. Ils pourraient utiliser le ciment pour bâtir des écoles, des maisons et des hôpitaux, mais au lieu de cela ils construisent des tunnels pour passer des armes en contrebande et attaquer Israël. Si la communauté internationale est vraiment déterminée à faire avancer la paix, elle doit arrêter de pointer du doigt Israël et faire montre d'une véritable résolution. Les Palestiniens doivent répondre de leurs actes. Prendre pour cible des civils est inacceptable, et les actes de terrorisme doivent être condamnés publiquement et sans équivoque.

« Qu'importe la taille du mensonge, il suffit de le répéter assez souvent pour que les masses y voient la vérité », est une remarque attribué au Président John F. Kennedy. Les Palestiniens et les États arabes envoient lettre sur lettre et déposent plainte sur plainte, toutes tissées de mensonges, de fausses informations et de demi-vérités. Tout récemment, ils ont lancé une campagne accusant Israël d'entraver la liberté de culte et de refuser l'accès aux sites religieux. D'aucuns ont même critiqué certaines remarques formulées au sein de notre Parlement. Je sais que la liberté d'expression est un concept étranger à la plupart des régimes du Moyen-Orient. Nous avons à peu près autant de chances d'entendre un Saoudien se déclarer en désaccord avec son gouvernement que de voir une Saoudienne au volant d'une voiture de course dans le prochain Indianapolis 500 – ou de n'importe quelle voiture, d'ailleurs.

Israël est le seul pays du Moyen-Orient à accorder des droits religieux complets aux individus de toutes confessions. Après la réunification de Jérusalem en 1967, Israël a aboli les lois discriminatoires et introduit les libertés religieuses qui permettent à des millions de musulmans et de chrétiens de se rendre dans leurs lieux saints et d'y prier. Chaque année, des millions de personnes visitent Jérusalem pour célébrer leurs fêtes religieuses. Ces grandes foules posent de véritables problèmes de sécurité publique, mais Israël est déterminé à faire en sorte que Jérusalem demeure une ville ouverte à toutes les religions, symbole de tolérance et de diversité religieuse.

C'est là un contraste frappant avec le traitement qu'infligent les Palestiniens aux religions minoritaires. Depuis que le Hamas a pris le pouvoir à Gaza en 2007, plus de la moitié de la communauté chrétienne a fui. Elle se retrouve face à un choix sinistre : se convertir à l'islam ou périr sous l'épée. À Bethléem, que l'Autorité palestinienne contrôle depuis 1995, la population chrétienne a baissé de manière spectaculaire. Des hommes armés ont terrorisé la communauté chrétienne et pillé et profané la Basilique de la Nativité, l'un des lieux les plus saints de la chrétienté.

D'aucuns pourraient penser que l'ONU ferait tous les efforts possibles pour aider Israël à protéger les libertés religieuses. Au lieu de prendre des mesures constructives pour tenter de calmer une situation sensible, Robert Serry, le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour processus de paix au Moyen-Orient, a pris des mesures destructrices qui ont aggravé les tensions sur le terrain. Il est regrettable qu'un responsable de l'ONU ait abusé de sa position et de la plateforme que lui donne l'Organisation pour exprimer des opinions personnelles. M. Serry et les pays arabes ne doivent pas oublier que les questions centrales, y compris la question de Jérusalem, doivent être traitées à la table des négociations et qu'elles ne seront pas réglées par de fausses accusations.

En 65 ans d'histoire, Israël n'a pas connu un seul jour où il n'a pas été confronté à des groupes terroristes – le Hamas au sud, le Hezbollah au nord. Rien que ce mois-ci, les autorités thaïlandaises ont déjoué un plan selon lequel des agents du Hezbollah se préparaient à attaquer des touristes israéliens, et le chef du Hezbollah, Hassan Nasrallah, a assumé la responsabilité de la pose d'une bombe d'accotement dans le nord d'Israël, preuve concrète que le Hezbollah opère au sud du fleuve Litani, en violation de la résolution 1701 (2006).

Le Hamas et le Hezbollah reçoivent de l'aide et des fonds du parrain principal du terrorisme, l'Iran. Un examen attentif de la politique étrangère de l'Iran révèle que sa stratégie consiste à tromper, à se soustraire, à falsifier et à ne rien céder. L'Iran a violé de nombreuses résolutions visant à mettre fin à son programme nucléaire et il continue de se soustraire aux inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La campagne menée par l'Iran pour convaincre le monde que son programme nucléaire est pacifique aurait dû au moins remporter une mention honorable aux Oscars dans les catégories « Meilleur acteur » et « Meilleure adaptation » d'une œuvre de fiction.

Cette production donne manifestement des résultats. À un moment où les sanctions devraient être renforcées, elles sont assouplies. Ne vous y trompez pas! Si vous permettez que l'Iran devienne une puissance dite « du seuil nucléaire », vous mettrez le monde au seuil d'un précipice. Lever le régime de sanctions contre l'Iran pourrait empêcher ce pays de disposer aujourd'hui de l'arme nucléaire, mais garantirait pratiquement qu'elle l'obtiendrait à l'avenir. On ne peut pas laisser une telle chose se produire. La capacité nucléaire militaire de l'Iran et sa capacité de missiles à longue portée doivent être entièrement démantelées.

Rien de cela ne peut faire oublier que l'Iran est l'un des pires auteurs de violations des droits de l'homme au monde. Le régime détient 1 000 « prisonniers politiques », dont 35 journalistes. L'année dernière, l'Iran a exécuté 624 personnes – une moyenne de deux exécutions par jour – dont 28 femmes, trois enfants et

le poète Hashem Shaabani dont le « délit » était d'avoir critiqué la façon dont le régime traitait les minorités. Le régime a déclaré qu'il était un « ennemi de Dieu » et l'a pendu, nouvelle preuve s'il en faut que le « système de justice » en Iran n'est qu'injustice. Les messages de haine et d'intolérance viennent directement d'en haut. Le Chef suprême de l'Iran, l'Ayatollah Khamenei, adepte des thèses négationnistes de l'Holocauste, est à la tête de ce régime hors-la-loi et continue de lancer des affirmations extravagantes.

Israël a marqué hier la Journée du souvenir de l'Holocauste. Nous nous souvenons de la façon dont les nations ont fait fi de la rhétorique meurtrière des Nazis et minimisé la gravité du danger. En fin de compte, la Seconde Guerre mondiale a fait 60 millions de victimes, dont six millions de Juifs. Aujourd'hui, face aux ambitions nucléaires de l'Iran, qu'est-ce que le monde a vraiment appris? Les faits sont clairs et la menace bien réelle. L'Iran attise les flammes des conflits au Moyen-Orient. Rouhani et Assad sont des frères de sang responsables de la pire crise humanitaire au monde. Non contents de massacrer des Syriens à l'aide d'armes chimiques, de francs tireurs et de barils explosifs, ils assiègent désormais des quartiers entiers qu'ils affament.

L'État d'Israël est consterné par cette violence. Face à ces horribles souffrances, nous dénonçons la cruauté d'Assad. Et face à ces cruautés indicibles, nous agissons avec compassion et fournissons des soins médicaux à des centaines de Syriens. Le peuple syrien a pu constater directement qu'Israël accorde une valeur suprême à la vie humaine. C'est une qualité rare au Moyen-Orient. Les régimes arabes répressifs ont maintenu leurs populations dans la pauvreté et l'ignorance, réprimant leurs droits de manière brutale et impitoyable. Et ils ont empoisonné l'esprit de leur peuple par la haine.

Blâmer Israël ne résoudra pas les problèmes qui affligent le Moyen-Orient. Cela n'arrêtera pas les barils explosifs d'Assad, ne créera pas d'emplois pour les masses affamées d'Égypte ou n'autonomisera pas les femmes en Arabie saoudite. Les Palestiniens doivent être tenus responsables de leurs actes. Les sanctions contre l'Iran doivent avoir de véritables conséquences. Et les dictateurs ne devraient pas être autorisés à cibler et à torturer des civils en toute impunité.

Un jour, je l'espère, nous lirons les récits d'attaques contre les Juifs dans les livres d'histoire plutôt que dans les journaux. Un jour, je l'espère, Israël sera accepté comme l'État-nation du peuple juif par tous les membres de cette organisation. Et un jour, j'espère que les enfants israéliens grandiront sans connaître la guerre. Mais ce jour n'est pas encore venu. Alors que nous nous préparons à célébrer le soixante-sixième anniversaire de l'État libre et indépendant d'Israël, je tiens à réaffirmer l'engagement pris dans notre Déclaration d'indépendance :

> « Nous offrons la paix et l'unité à tous les États voisins et à leurs peuples, et les invitons à coopérer avec la nation juive indépendante pour le bien commun de tous. »

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie M. Serry pour son exposé très complet. Je commencerai d'abord par les questions israélo-palestiniennes avant de me tourner vers la Syrie et le Liban.

Les États-Unis reconnaissent que la voie vers un accord de paix global au Moyen-Orient est parsemée d'embuches, mais nous croyons aussi que l'objectif est aussi crucial que le processus est ardu. C'est pourquoi nous continuerons de soutenir les négociations entre les parties. Mais en fin de compte, le choix appartient aux dirigeants et à leurs peuples. Aucun de nous ne peut prendre les décisions difficiles nécessaires à la paix, et les parties ont décidé de prendre une pause dans les négociations.

Nous sommes évidemment arrivés à un moment difficile, mais nous continuons de croire qu'il n'y a qu'une seule solution réellement viable au conflit israélo-palestinien : deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Et si les parties sont prêtes à s'engager sur cette voie, nous serons là pour les soutenir. À cet égard, nous sommes reconnaissants de l'appui solide accordé aux négociations par la Ligue des États arabes, l'Union européenne, le Quatuor et d'autres partenaires clés. Nous continuerons à les solliciter au cours des semaines et des mois à venir.

En ce qui concerne l'annonce récente par le Fatah et le Hamas de leur intention de former un gouvernement technocratique pour se préparer à de nouvelles élections, le moment choisi a évidemment nui aux efforts actuellement déployés par les parties pour parvenir à un accord sur la poursuite des négociations.

Les États-Unis et les autres membres du Quatuor ont été clairs sur les principes qui doivent être acceptés par le Gouvernement palestinien pour parvenir à la paix et à la création d'un État palestinien indépendant. Ces principes n'ont pas changé. Tout Gouvernement palestinien doit opter clairement et explicitement en faveur de la non-violence, de la reconnaissance de l'État d'Israël et de l'acceptation des accords et obligations conclus antérieurement entre les parties. Le Président Abbas est resté attaché à ces principes et a déclaré qu'il en ira de même de tout gouvernement qu'il formera. Si un nouveau gouvernement palestinien est formé, nous l'évaluerons en fonction de sa composition et de ses actions, ainsi que de son adhésion à ces principes.

Nous continuons à nous opposer aux actions unilatérales qui visent à ignorer ou préjuger des résultats qui ne peuvent être négociés qu'entre les parties, y compris les efforts visant à renforcer les revendications des Palestiniens à un État en l'absence d'un accord négocié sur le statut final. De même, nous continuons à considérer comme illégitimes les colonies israéliennes en Cisjordanie, et à nous opposer à toute tentative visant à établir de nouvelles colonies, à élargir celles qui existent ou à légaliser les colonies avancées. Nos positions sur d'autres aspects du processus sont également bien connues et n'ont pas changé.

Les États-Unis demeurent vivement préoccupés par l'intensification des tensions et de la violence dans l'enceinte de l'esplanade du Temple/esplanade des Mosquées aux environs de la Pâque juive et de Pâques et exhortent toutes les parties à redoubler d'efforts pour apaiser les tensions, tout en maintenant le statu quo. Notre pays maintient son engagement de haut niveau s'agissant de cette question. Mon gouvernement condamne également les autres actes de violence, y compris les tirs de roquettes en direction d'Israël depuis la bande de Gaza, l'assassinat, le 14 avril, d'un responsable de la police israélienne et les attaques des colons et des démolitions visant des civils palestiniens en Cisjordanie. Nous appelons toutes les parties concernées à éviter des incidents susceptibles de provoquer d'autres troubles. Nous attendons des dirigeants des deux parties qu'ils engagent des enquêtes et traduisent en justice les auteurs de ces actes de violence. Nous appelons également les deux parties à respecter les dispositions de l'accord de cessez-le-feu conclu en novembre 2012 relatif à Israël et à la bande de Gaza.

Par ailleurs, les États-Unis demeurent vivement préoccupés par la situation humanitaire à Gaza. Plusieurs projets de secours des Nations Unies, d'une grande importance pour améliorer la situation sur le terrain, n'ont toujours pas reçu l'aval des autorités israéliennes. Nous exhortons toutes les parties à continuer d'œuvrer de concert pour améliorer l'accès des secours humanitaires à cette région.

Je voudrais à présent passer à la Syrie, où le conflit dévastateur est maintenant dans sa quatrième année et où la violence se poursuit, le nombre de réfugiés ne cesse d'augmenter et l'aide humanitaire fournie ne représente toujours qu'une goutte dans l'océan par rapport aux immenses besoins qui existent. Au cours de ce mois, beaucoup d'entre nous ont assisté à une présentation au cours de laquelle nous avons vu des images insoutenables de torture et de massacre à caractère industriel de quelques 11 000 détenus syriens. Ces photographies ne représentent qu'une partie minime des horreurs infligées par le régime d'Al-Assad. Il faudrait y ajouter les victimes d'attaques chimiques et de barils explosifs, les familles privées de nourriture suite à la politique « rendez-vous ou mourez de faim » du Gouvernement, les patients contraints de quitter les hôpitaux et les milliers de personnes portées disparues ou qui sont toujours en détention.

Je sais que les membres du Conseil et de la communauté internationale dans son ensemble sont très bien informés de ces faits, mais je tiens à appeler l'attention sur eux parce que nous ne devons jamais nous résigner ou nous habituer à la dévastation quotidienne en Syrie, dont fait l'objet le peuple syrien. Nous devons garder à l'esprit cette litanie d'horreurs et rester résolus à mettre fin aux tueries et à veiller à ce que les auteurs de ces crimes rendent des comptes.

Dans le même temps, nous ne devrions être ni surpris ni déçus de ce que le Gouvernement syrien ait cyniquement choisi ce moment on ne peut plus inopportun pour organiser une élection présidentielle. S'il est vrai que nous attendons tous avec impatience le jour où une élection digne de ce nom pourra être organisée en Syrie, ce ne sera pas le 3 juin ou dans un proche avenir. Même si des élections crédibles ont déjà été organisées en plein conflit, un tel processus est inconcevable aujourd'hui en Syrie, où le régime a écrasé l'opposition politique et où près de la moitié de la population a dû se déplacer à cause de la guerre, y compris des millions d'électeurs potentiels qui ont été forcés de fuir le pays. À l'intérieur de la Syrie, est-ce que nous nous attendons raisonnablement à ce que les 242 000 personnes qui sont dans les zones assiégées ou à ce que plus de 3,5 millions

de personnes qui sont dans des zones peu accessibles participent à cette élection, alors que le régime leur refuse systématiquement même l'accès aux vivres et aux médicaments? Quelqu'un s'attend-il à ce que le régime affranchisse ceux qu'il a décidé de faire mourir de faim?

Les élections organisées par le régime syrien sont incompatibles avec le processus de Genève mené sous l'égide des Nations Unies et risquent de compromettre davantage les perspectives d'un règlement pacifique du conflit. Mon gouvernement se joint au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et au Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, pour demander au Gouvernement syrien de reporter le scrutin et de se concentrer plutôt sur les mesures clairement énoncées dans le communiqué de Genève (S/2012/523, annexe) afin de créer un climat propice à un processus électoral constructif.

La situation humanitaire, catastrophique depuis de nombreux mois, s'est encore aggravée ces derniers temps. Le refus du régime d'appliquer la résolution 2139 (2014) a eu pour résultat la perte d'un temps précieux et d'autres nombreuses vies. Les conditions demeurent catastrophiques dans tout le pays, mais surtout à Homs, Alep et dans les zones à situées à proximité de Damas, comme le camp de réfugiés palestiniens de Yarmouk. Nous devons tous bien savoir qui porte la responsabilité de cette détérioration de la situation. C'est le régime qui, d'un trait de plume, pourrait faire en sorte que l'aide transfrontalière atteigne des millions de personnes dans le besoin. Mais il n'en fait rien. C'est le régime qui continue de pilonner impitoyablement les civils syriens à l'aide de barils explosifs. C'est le régime qui a cyniquement ajouté le déni de l'aide humanitaire à son arsenal sans cesse croissant des armes qu'il utilise contre le peuple syrien.

En outre, comme mon gouvernement et d'autres l'ont dit, nous avons des indications faisant état de l'utilisation d'une substance chimique toxique – probablement le chlore – dans le contexte d'une attaque lancée au cours de ce mois contre le village de Kafr Zita habité en majorité par des membres de l'opposition. Ces informations et d'autres similaires sont extrêmement graves et suscitent de vives préoccupations au sein de la communauté internationale. Nous nous félicitons de l'annonce faite aujourd'hui selon laquelle l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques va dépêcher une mission en Syrie pour établir les faits sur ces allégations faisant état d'attaques au gaz. La Syrie doit coopérer immédiatement et pleinement dans le cadre de cette enquête et tous les auteurs de ces attaques doivent répondre de leurs actes.

Enfin, en ce qui concerne le Liban, mon gouvernement demeure préoccupé par la situation précaire en matière de sécurité, notamment les tensions le long de la ligne bleue, les violations transfrontalières répétées commises par la Syrie, les violences confessionnelles en cours et les provocations du Hezbollah, comme l'attaque lancée le mois dernier contre des soldats israéliens dans la région des fermes de Chebaa. Les États-Unis appellent au calme et espèrent que toutes les parties s'abstiendront de recourir à la violence et adhéreront à la politique de dissociation du Gouvernement, consacrée dans la Déclaration de Baabda. Nous appelons également à la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1559 (2004) et 1701 (2006), qui exigent le désarmement des milices.

Les dirigeants libanais doivent œuvrer de concert pour s'attaquer aux multiples problèmes humanitaires, économiques et sécurité auxquels est confronté le pays. Comme nous l'avons indiqué, ce défi est exacerbé par la nécessité d'accueillir sur le territoire libanais plus d'un million de réfugiés en provenance de Syrie. En tant que membre du Groupe international d'appui au Liban, nous exhortons la communauté internationale à intervenir face à cette crise humanitaire sans précédent en fournissant un appui financier conséquent et d'autres formes d'appui, par l'entremise de divers mécanismes de financement disponibles.

Sur le plan politique, il importe que le Gouvernement continue de conduire le Liban sur la voie de la modération, une voie viable. Les dirigeants politiques libanais ont une responsabilité envers leurs citoyens et la constitution de leur pays de conclure le processus de sélection présidentielle récemment lancé d'ici au 25 mai. Il s'agit d'un processus libanais qui devrait, et doit être mené exclusivement par le Liban, sans aucune ingérence extérieure. Les élections présidentielle et législatives doivent être libres, justes et se tenir en temps opportun.

Il y a 20 ans, à Wadi Araba, le roi Hussein de Jordanie nous a demandé d'imaginer un Moyen-Orient où il n'y aurait « plus de mort, plus de misère, plus de méfiance, plus de peur, plus d'incertitude quant à ce qu'apportera chaque jour. » À l'époque, cette vision semblait beaucoup plus à notre portée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Notre tâche – et il s'agit d'une tâche urgente – est d'inverser la tendance et de redonner à la

région un sentiment de progrès et d'espoir. Je promets que mon gouvernement déploiera tous les efforts nécessaires en vue de la réalisation de cet objectif et salue respectueusement les efforts que feront les autres à cette fin.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : C'est aujourd'hui, le 29 avril, qu'expire le délai pour la fin de la période de neuf mois fixée pour parvenir à un accord entre les Palestiniens et les Israéliens. Dès le départ, nous avons appuyé ce nouveau cycle de pourparlers de paix, en qui beaucoup d'espoirs avaient été placés, en dépit de toutes les difficultés prévisibles. Malheureusement, nos pires craintes se sont réalisées. Une fois de plus, la monopolisation du processus de négociation entre les Israéliens et les Palestiniens par les États-Unis d'Amérique n'a pas fait ses preuves. Il était impossible d'obtenir des résultats positifs dans de telles circonstances.

De graves divergences sur les questions liées au statut final concernant les territoires palestiniens ont été de nouveau confirmées et les problèmes fondamentaux qui subsistent ont trait au statut de Jérusalem, aux frontières du futur État palestinien, aux activités israéliennes de peuplement et aux réfugiés palestiniens. Dans ce contexte, nous sommes préoccupés par la décision du Gouvernement israélien, prise plusieurs jours avant le délai fixé, d'interrompre le dialogue avec les Palestiniens. Mon pays ne peut que regretter que cette décision ait été liée au droit de la Palestine, en sa qualité d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies, de participer à plusieurs conventions et traités internationaux. En outre, une autre raison invoquée par les Israéliens pour justifier leur décision est l'accord conclu entre le Fatah, le Hamas et d'autres organisations palestiniennes pour former un gouvernement d'unité nationale.

Dans ce contexte, la déclaration faite le 26 avril par M. Mahmoud Abbas, Président de l'État de Palestine, pendant une réunion de l'Organisation de libération de la Palestine à Ramallah, selon laquelle le futur Gouvernement palestinien technocratique respectera le principe du rejet de la violence et de la reconnaissance de l'État d'Israël et les accords conclus antérieurement dans le cadre du processus de paix au Moyen-Orient, revêt la plus haute importance.

Nous, à Moscou, avons toujours estimé qu'à moins d'un regroupement des rangs palestiniens conformément à la plateforme de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Initiative de paix arabe, le peuple palestinien ne pourra jamais réaliser ses aspirations légitimes et parvenir à un règlement juste et durable de la question palestinienne. Surmonter les divisions entre Palestiniens est un objectif que la communauté internationale a toujours souhaité atteindre, en appelant à un règlement global de la question du Moyen-Orient. Nous sommes convaincus que sans l'unité des Palestiniens, aucun accord conclu entre la Palestine et Israël ne pourra durer.

L'unité nationale des Palestiniens ne doit pas être compromise. En cette étape cruciale, il importe au plus haut point d'éviter que le problème israélo-palestinien déraille. Pour cela, les deux parties doivent s'abstenir de tout acte de provocation susceptible d'aggraver la situation, d'abord et surtout en termes d'activités de peuplement et de gel des taxes et droits de douane dus à la Palestine. Nous condamnons vivement les tirs de roquette sur le territoire israélien et tout autre acte terroriste qui ne peut être justifié. Dans la situation actuelle, nous considérons qu'il est de toute première importance que toutes les parties appliquent une tolérance zéro à de telles attaques et à toute autre action qui pourrait faire obstacle aux efforts de négociation.

Malgré la complexité de la situation et du processus de paix au Moyen-Orient, la Fédération de Russie est persuadée qu'il ne faut pas l'abandonner, et qu'il faut continuer de s'efforcer de relancer le processus de paix, au niveau bilatéral comme au sein des forums internationaux, d'abord et surtout par le biais du Quatuor. Nous sommes heureux de noter que le Quatuor a intensifié ses activités dernièrement, en particulier en tenant une réunion à Jérusalem le 2 avril au niveau des représentants spéciaux. Nous organisons régulièrement des téléconférences et nous restons en contact permanent avec les partenaires israéliens et palestiniens. Le mécanisme de consultations entre la Russie et la Palestine aux fins de l'échange de vues sur la situation concernant le volet palestinien du processus de paix au Moyen-Orient fonctionne, et nous sommes convaincus que l'essentiel est de trouver un règlement global, juste et durable de la question palestinienne sur la base du cadre juridique international bien connu, l'objectif étant de garantir un avenir sûr dans la paix aux peuples israélien et palestinien.

Pour ce qui est de la crise en Syrie, nous ne voyons pas d'alternative à un règlement politique et diplomatique sur la base du Communiqué de Genève du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522, annexe). Nous sommes pour l'ouverture rapide d'une troisième série de

pourparlers intersyriens, d'autant plus qu'ils sont pour l'essentiel d'accord sur l'ordre du jour. Comme dans le cas des négociations entre Palestiniens et Israéliens, il nous faut saisir cette occasion pour trouver une solution politique et négociée dans le cadre de Genève.

Nous estimons que dans le contexte du conflit syrien c'est le terrorisme qui représente la principale menace, et que l'opposition soi-disant modérée devrait se dissocier de façon décisive des organisations terroristes comme l'État islamique d'Iraq et du Cham, du Front el-Nosra et du Front islamique, et élargir sa délégation de manière à y inclure les forces patriotiques et l'opposition interne.

L'important, à notre avis, est d'unir les forces syriennes afin d'empêcher que leur pays ne se transforme en bastion mondial du terrorisme et de l'extrémisme. Nous notons avec satisfaction que les autorités syriennes ont pu, jusque à présent, retirer de leur pays plus de 92 % de leurs agents chimiques au titre du programme de démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne, et ce malgré les graves difficultés rencontrées sur le plan de la sécurité que les multiples acteurs externes ont délibérément ignorées ces derniers mois.

Nous espérons que l'élection présidentielle au Liban se déroulera dans de bonnes conditions, ce qui permettra aux structures de l'État de continuer à fonctionner efficacement et à la société libanaise de se consolider aux fins de stabiliser la situation et de réduire les tensions interconfessionnelles. Nous appuyons énergiquement le peuple libanais, comme le montre une fois encore la réunion qui a eu lieu la semaine dernière à Moscou entre les Ministres des affaires étrangères des deux pays.

M. Oh Joon (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de son exposé.

Nous sommes préoccupés de ce que les négociations de paix entre Israël et la Palestine n'aient enregistré aucun progrès significatif dans les délais impartis. La situation sur le terrain s'est aussi aggravée. Des activités préjudiciables, notamment la poursuite de la construction de colonies de peuplement, la controverse autour de la libération de prisonniers, les tirs de roquette sur les zones peuplées en Israël et la ferme riposte des Israéliens, ont aggravé la confrontation et accru la méfiance entre les deux parties.

Malgré ces revers, nous croyons toujours que la porte des négociations ne sera pas fermée tant que toutes les parties ne perdent pas de vue l'objectif d'un avenir plus viable pour tous. Il faut continuer à étudier toutes les possibilités, notamment en faisant fond sur les efforts de médiation des États-Unis, avec le plein appui de la communauté internationale. Il ne faut pas oublier le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies, par le biais du Quatuor, dans la poursuite des négociations.

Quant à l'accord de réconciliation conclu dernièrement entre Fatah et Hamas, nous pensons que pour que la réconciliation aille dans la bonne direction, il faut qu'elle contribue aux négociations de paix et qu'elle permette d'éviter toute violence et confrontation. Parallèlement, elle doit favoriser l'instauration d'une démocratie véritable et le bien-être de l'ensemble du peuple palestinien.

J'en viens maintenant à la situation en Syrie. Nous sommes vivement préoccupés par le nombre de décès et le niveau de destruction sans précédents alors que le conflit entre dans sa quatrième année. Nous condamnons vigoureusement les raids aériens aveugles et les attaques terrestres qui sont menés actuellement dans des zones civiles densément peuplées à Homs. Des violations flagrantes des droits de l'homme et des crimes de guerre sont systématiquement commis. Des violations flagrantes du droit international sont également enregistrées concernant l'accès humanitaire, comme le Secrétaire général l'a méticuleusement décrit dans son tout dernier rapport (S/2014/295).

Il n'y a absolument pas de mise en œuvre de la résolution 2139 (2014) ni d'amélioration de la situation humanitaire en Syrie. Comme le Secrétaire général adjoint Amos l'a indiqué, non seulement l'accès aux communautés assiégées ne s'est pas amélioré, mais il a en fait empiré, avec 6 % seulement des civils dans ces zones recevant une assistance qui fait cruellement défaut. Cela est tout simplement inadmissible et nous demandons de nouveau au Gouvernement syrien et aux groupes de l'opposition de permettre un accès humanitaire sans entraves, afin que les produits alimentaires et les médicaments puissent parvenir aux civils pris entre deux feux. Les gens meurent de faim et de maladie alors que les barils explosifs pleuvent sur leur tête et que les obstacles bureaucratiques opposés par les autorités entravent l'accès humanitaire, en violation de la résolution 2139 (2014).

À cet égard, nous refusons que le siège et la famine soient employés comme méthodes de guerre et

appelons à un accroissement de l'aide transfrontalière. Le Gouvernement syrien doit répondre à la demande du Bureau de la coordination des affaires humanitaires pour que les itinéraires les plus efficaces puisent être empruntés pour l'acheminement de l'aide aux victimes. Nous applaudissons au travail qu'effectuent sur le terrain, dans des conditions aussi difficiles, le Programme alimentaire mondial, l'UNICEF, l'Organisation mondiale de la Santé, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et d'autres acteurs humanitaires.

S'agissant du Liban, l'afflux humain n'est plus simplement un problème frontalier. Les réfugiés syriens comptent maintenant pour près de 25 % de la population totale du Liban. Nous sommes aussi préoccupés par l'accroissement du nombre d'attaques terroristes liées au conflit syrien et nous condamnons les attaques ayant visé l'Armée libanaise le mois dernier. Nous appelons le Gouvernement syrien et tous les groupes de l'opposition à respecter la souveraineté du Liban et tous les acteurs libanais à s'abstenir de toute action contre la Syrie susceptible d'ajouter à l'insécurité au Liban, comme le stipule la Déclaration de Baabda.

Pour terminer, nous réaffirmons que, au moment où nous nous efforçons de faire face aux crises dans la région, il nous faut faire davantage preuve d'initiative en usant de diplomatie active et de coopération accrue. Nous devons travailler de concert pour veiller à ce que non seulement la paix, la stabilité et la coexistence mais également la responsabilité effective et la justice puissent devenir une réalité pour la population du Moyen-Orient, qui est capable de résister aux crises.

M. Araud (France) : Je remercie M. Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son intervention.

J'évoquerai successivement le processus de paix israélo-palestinien, la situation en Syrie, et enfin le Liban.

Après neuf mois d'efforts intenses, les pourparlers entre Israël et l'Autorité palestinienne sont aujourd'hui suspendus. Nous atteignons le terme du délai de neuf mois prévu par Israël, l'Autorité palestinienne et le Secrétaire d'État, M. John Kerry, pour parvenir à une solution au conflit israélo-palestinien. M. Kerry et les équipes qui travaillent autour de lui n'ont ménagé aucun effort pour faire progresser les négociations, et nous saluons cet engagement exceptionnel.

En dépit de ces efforts, le non-respect des engagements pris en juillet a abouti à la suspension des pourparlers, selon un scénario maintes fois répétés depuis 20 ans. D'un côté, le quatrième groupe de prisonniers pré-Oslo n'a pas été libéré. De l'autre, l'Autorité palestinienne a adhéré à 15 conventions internationales. L'annonce d'un gel du versement à l'Autorité palestinienne des taxes et droits de douane perçus par Israël aggraverait cette impasse et ferait peser un risque majeur sur la stabilité des territoires palestiniens.

Ces développements sont intervenus alors que la situation continue de s'aggraver sur le terrain. La colonisation s'est poursuivie et accélérée : elle a plus que doublé en 2013. Les tensions à Jérusalem se sont aggravées, notamment sur l'esplanade des mosquées et aux alentours de l'église du Saint-Sépulcre. Forte de ses responsabilités historiques à l'égard des chrétiens de terres saintes, la France rappelle son attachement au respect des lieux de culte dont l'accès doit être garanti, en particulier au moment des fêtes de Pâques, moment le plus sacré de l'année chrétienne.

C'est dans ce contexte de crise qu'a été conclu l'accord de réconciliation inter-palestinienne. Nous estimons que cet accord peut être une opportunité, s'il se traduit, comme l'a annoncé le Président Abbas, par la formation d'un gouvernement d'entente nationale composé de personnalités indépendantes et placé sous son autorité directe, et par l'organisation d'élections dans les territoires palestiniens. On ne peut pas, d'un côté, affirmer qu'un accord israélo-palestinien est impossible tant que persiste la scission entre les deux mouvements palestiniens et, de l'autre, considérer la réconciliation inter-palestinienne comme un obstacle au moment où elle intervient.

La France est prête à travailler avec un Gouvernement de l'Autorité palestinienne dès lors qu'il exprime son refus de la violence, son engagement en faveur du processus de paix et son acceptation de l'ensemble des accords conclus, notamment avec Israël. Une réconciliation définie sur ces bases constituerait un progrès vers la solution de deux États.

Les pourparlers ne sont, à cette date, que suspendus. M. Abbas s'est engagé, devant la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, à ce que ce futur gouvernement rejette la violence et reconnaisse l'État d'Israël. Il a effectué un geste d'ouverture important en reconnaissant publiquement, pour la première fois, que « l'Holocauste était le crime le

plus odieux de l'histoire moderne ». Ces déclarations doivent être mises à son crédit. Elles constituent un geste d'ouverture qui peut servir de base à la reprise du dialogue entre les parties et à la relance des efforts de paix.

Nous venons d'entendre une fois de plus de part et d'autre les mêmes arguments pour rejeter la responsabilité de l'impasse sur l'autre côté. En réalité, cette répétition de la même rhétorique, séance du Conseil après séance du Conseil, souligne une fois de plus, si besoin en était, que les deux parties sont incapables d'aller à la paix par elles-mêmes, même si les États-Unis soutiennent ces efforts. Tôt ou tard, nous devrons en conclure que, soit nous nous résignons et laissons le conflit à lui-même, soit la communauté internationale décide d'intervenir de tout son poids pour parvenir à un accord dont, après tout, nous connaissons les paramètres fondamentaux. Il est paradoxal que, d'un côté, nous soyons capables de rédiger dans ses grandes lignes ce que serait un traité de paix et que, de l'autre, toutes les initiatives de paix échouent les unes après les autres.

J'en viens à la Syrie, où le régime ajoute le ridicule d'une parodie d'élection présidentielle à l'infamie du déni d'accès humanitaire. Le deuxième rapport de suivi de la mise en œuvre de la résolution 2139 (2014), remis la semaine dernière (S/2014/295), est sans appel. La situation des populations civiles ne s'est pas améliorée. Les sièges des villes, qui sont aux trois quarts le fait du régime, n'ont pas été levés, ni même allégés. Les bombardements indiscriminés et la politique de terreur contre les civils se poursuivent. Tout ceci est inacceptable.

Sur le plan politique, malgré les appels lancés par le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, et par le Secrétaire général lui-même, Bashar Al-Assad organisera sa réélection triomphale le 3 juin, au moment d'une parodie tragique d'élection présidentielle. C'est une décision qui est contraire à l'esprit et à la lettre du communiqué de Genève (S/2012/523, annexe). Pendant ce temps, les civils continueront de se faire bombarder et massacrer. Aucune légitimité ne sortira de cette élection fantôme dans un pays dévasté, qui éloignera encore la Syrie d'une solution politique.

La France partage la préoccupation de tous, exprimée par Mme Kaag la semaine dernière, en ce qui concerne les allégations d'emploi de gaz de chlore à Kfar Zeïta, qui auraient fait plusieurs victimes et de nombreux blessés. Il va sans dire que les responsables d'usage d'agents chimiques devront rendre des comptes, comme l'exige la résolution 2118 (2013). Je rappelle enfin que nous souhaitons la saisine de la Cour pénale internationale pour que tous ceux qui ont commis des crimes de masse en Syrie sans discrimination soient jugés. Nous poursuivons nos efforts en ce sens.

Enfin, nous devons aussi adresser un message de soutien au Liban. Face à la crise syrienne, la France salue la générosité du Liban et souligne la charge que représente l'accueil de plus d'un million de réfugiés. Elle rappelle par ailleurs que les atteintes à la paix civile au Liban, comme à sa souveraineté, ne sont pas acceptables. Le Liban ne doit pas se trouver entraîné dans l'engrenage de la guerre civile syrienne. Nous rappelons également l'importance de la lutte contre l'impunité et saluons à cet égard le rôle du Tribunal spécial pour le Liban.

Nous nous félicitons que le Gouvernement d'union nationale formé le 15 février dernier ait obtenu l'investiture du Parlement et que ce dernier ait repris son activité législative. Nous saluons cette dynamique de relance des institutions, qui doit être poursuivie et consolidée, afin que le Liban puisse faire face aux immenses défis auxquels il est confronté. Dans ce contexte, il est crucial que le Conseil réitère son soutien à la stabilité, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban – en appelant à ce que l'élection présidentielle se déroule selon le calendrier prévu, dans le respect des procédures et de la constitution et en rappelant l'importance d'éviter tout vide à la tête de l'État libanais; en soutenant la politique de dissociation lancée par le Président Sleiman, et qui doit constituer un cadre pour l'avenir; et enfin, en appelant la communauté internationale à se mobiliser aux côtés du Liban qui ne pourra faire face seul à la crise qu'il traverse.

La réunion du Groupe international d'appui au Liban, à Paris le 5 mars, a permis de réaffirmer le consensus international en faveur de l'unité, de la stabilité et de la souveraineté du Liban, et de lui réaffirmer notre soutien face aux multiples répercussions du conflit en Syrie. Cet engagement doit être poursuivi dans les domaines humanitaire, économique et sécuritaire.

M. Quinlan (Australie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Coordonnateur spécial, M. Serry, de son exposé.

Cela fait aujourd'hui neuf mois que les négociations sur le statut final ont repris entre Israël et les Palestiniens, en juillet dernier. Il s'agissait de

l'occasion la plus ambitieuse et la plus solide dont nous disposions depuis des années pour obtenir une paix permanente. La nature extraordinaire et singulière de cette occasion ne saurait être sous-estimée. Nous saluons la persévérance et la patience dont ont fait preuve les États-Unis en encourageant les deux parties à mener des négociations sérieuses. Les Israéliens et les Palestiniens – avec l'appui de la communauté internationale – doivent reconnaître l'urgence actuelle et parvenir à un accord pour poursuivre les pourparlers.

Nous rendons hommage à la sagesse politique et à l'engagement dont ont fait montre le Président Abbas et le Premier Ministre Nétanyahou à l'ouverture des négociations l'an dernier, mais nous exhortons les deux dirigeants à continuer coûte que coûte sur cette voie. Ceux qui font partie des gouvernements respectifs du Premier Ministre Nétanyahou et du Président Abbas doivent également appuyer le processus de paix en faisant preuve de retenue, surtout dans les moments difficiles. Nous exhortons les deux parties à éviter toute action ou déclaration exacerbant les tensions sur le terrain. Le Gouvernement d'unité palestinienne, quel qu'il soit, devra respecter le principe de la non-violence et accepter les accords précédemment conclus par les Palestiniens, en particulier concernant le droit d'Israël d'exister. Toutes les attaques à la roquette lancées depuis Gaza en direction d'Israël doivent cesser.

Les bienfaits économiques et en termes de sécurité qu'un accord de paix apporterait aux deux parties sont immenses. À l'inverse, les retombées d'un échec des négociations seraient dévastatrices. La solution des deux États, pourvu qu'elle soit juste et durable, demeure dans l'intérêt fondamental des deux parties et de l'ensemble de la région. Nous appelons instamment les deux parties à ne pas se laisser distraire par des récriminations mutuelles, mais à continuer de faire preuve de courage politique afin que les efforts gigantesques investis jusqu'ici ne l'aient pas été en vain.

Le conflit syrien est maintenant entré dans sa quatrième année. Près de la moitié de la population syrienne a besoin d'assistance; un tiers a été déplacée et plus de 2,7 millions de personnes sont réfugiées dans les pays voisins. La semaine dernière, la Ministre australienne des affaires étrangères s'est rendue en Jordanie et au Liban pour constater par elle-même la situation dramatique des réfugiés issus de ce conflit. Elle a annoncé une augmentation de l'aide humanitaire apportée par l'Australie à l'intention spécifiquement des enfants syriens réfugiés, qui représentent la moitié de la population des réfugiés syriens.

Une solution politique est nécessaire d'urgence et le Représentant spécial conjoint, M. Brahimi, a fait des propositions raisonnables concernant la conduite des négociations. Mais le refus du régime d'Al-Assad de discuter de la transition parallèlement aux pourparlers sur la sécurité, ainsi que M. Brahimi l'avait proposé, démontre qu'il n'a pas envie de négocier sérieusement, tout comme le fait que le Président Al-Assad ait annoncé qu'il était candidat à sa réélection avant même que des négociations de fond aient pu commencer. La guerre civile en Syrie, un pays aujourd'hui totalement éclaté, rend des élections véritables impossibles. Elles n'auront aucune crédibilité aux yeux de la population syrienne et de la communauté internationale, et ne feront que compromettre davantage les chances d'une solution. Les autorités syriennes doivent retourner sans délai à la table de négociation.

Dans l'intervalle, la réalité pour des millions de Syriens continue d'être de plus en plus sombre et difficile. Malgré les termes sans ambiguïté de la résolution 2139 (2014), le régime continue d'employer sans discrimination et sauvagement des armes contre les civils. Quelques 240 000 civils continuent de vivre dans des villes assiégées, la plupart par des forces gouvernementales, tandis que des millions d'autres se trouvent dans des zones difficiles d'accès et se voient privés de médicaments et de nourriture. La stratégie de l'armée syrienne, qui s'en prend délibérément à des cibles civiles en recourant à des bombardements aveugles, au largage de barils d'explosifs et à une tactique ne laissant le choix qu'entre la reddition et la famine, est inadmissible.

Les autorités syriennes continuent de décharger les articles médicaux des convois humanitaires et à imposer des barrières bureaucratiques pour empêcher la distribution effective de l'aide. Nous nous sommes félicités de l'ouverture en mars d'un point de passage à la frontière entre la Syrie et la Turquie, mais il y a au moins 7 autres points de passage qui pourraient être rouverts et mieux utilisés, et cela doit se faire maintenant. C'est au régime d'Al-Assad qu'incombe la responsabilité première de remédier à la situation humanitaire désespérée qui règne en Syrie, or il y a des preuves manifestes qu'il ne respecte pas la résolution 2139 (2014). Si cette situation persiste, le Conseil devra prendre de nouvelles mesures.

Récemment, le Conseil a été informé que de nouveaux crimes terribles étaient commis en Syrie. Il demeure absolument primordial que les responsables de ces crimes, notamment ceux énumérés dans le rapport Caesar, rendent des comptes. L'Australie condamne par ailleurs les actes terroristes perpétrés par les groupes djihadistes de l'État islamique d'Iraq et du Levant et du Front el-Nosra, ainsi que l'implication de combattants étrangers, notamment du Hezbollah libanais, dans ce conflit. Les extrémistes n'ont pas leur place dans l'avenir de la Syrie. Nous saluons les efforts de la Coordonnatrice spéciale, Mme Kaag, et de son équipe pour aider la Syrie à honorer son obligation de détruire son arsenal chimique. Il est capital de respecter l'échéance finale du 30 juin. La mission de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques autorisée aujourd'hui pour établir les faits concernant de possibles attaques au chlore en Syrie doit se voir accorder tout l'accès dont elle a besoin.

La visite de la Ministre australienne des affaires étrangères au Liban et en Jordanie la semaine dernière a réaffirmé notre appui très fort à ces deux pays alors qu'ils sont confrontés à des défis humanitaires et sur le plan de la sécurité de plus en plus insurmontables, en conséquence directe de la crise syrienne. Le mois dernier, le millionième réfugié syrien a franchi la frontière avec le Liban, soit une augmentation astronomique de 300 % du nombre des réfugiés par rapport à l'an passé. Nous saluons également l'Iraq, la Turquie et l'Égypte qui accueillent eux aussi des réfugiés syriens sur leur sol. Un soutien international à tous ces pays s'impose pour les aider à faire face à ce fardeau. Au cours de sa visite, Mme Bishop a encouragé le Liban à poursuivre sa politique de dissociation du conflit syrien. Nous avons accueilli avec satisfaction la formation du nouveau Gouvernement libanais en février, une étape cruciale pour la stabilité politique du pays. Il est impératif que le Parlement élise un président d'ici au 25 mai, comme prévu, et que ce nouveau président puisse poursuivre les efforts du Président Sleiman pour unir tous les Libanais et être une force de stabilité en ces temps extrêmement difficiles.

M. Cherif (Tchad) : Je vous remercie, Madame la Présidente, pour l'organisation de ce débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également M. Robert Serry, Représentant personnel du Secrétaire général et Coordonnateur spécial pour le processus de paix du Moyen-Orient, de son exposé.

Le débat d'aujourd'hui arrive à point nommé dans la mesure où la région du Moyen-Orient traverse des moments critiques de son histoire récente, caractérisés par l'impasse du processus de paix israélo-palestinien, l'intensification des combats meurtriers en Syrie, et la volatilité de la situation politique et sur le plan de la sécurité au Liban.

J'aborderai en premier lieu la question palestinienne. Le processus de paix est actuellement dans l'impasse. Après neuf mois de négociations, sous les auspices des États-Unis d'Amérique, les Israéliens et les Palestiniens ne sont pas parvenus à s'entendre sur le principe des négociations. Le processus de négociation exige un environnement politique propice, des mesures qui renforcent la confiance mutuelle. Les efforts de paix ne peuvent pas aboutir si les activités de peuplement continuent, si le blocus de Gaza se poursuit, si le mur de séparation continue d'arracher des terres aux Palestiniens. Il est tout à fait légitime de se demander comment les Palestiniens vont bâtir leur futur État si Israël continue de modifier les données géographiques sur le terrain, en faisant fi des principes du droit international, de ses obligations découlant des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de ses engagements internationaux.

Les incursions récentes de forces de police et de groupes extrémistes israéliens sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, ainsi que les tentatives d'imposer la souveraineté israélienne sur les lieux saints, pourraient envenimer les tensions, saper le processus de dialogue entre Israéliens et Palestiniens et déstabiliser la région tout entière. Nous appelons Israël et l'Autorité palestinienne à faire preuve de retenue dans leurs déclarations respectives et à éviter des mesures unilatérales qui ne pourront que réduire davantage les chances de poursuite du processus de paix. Nous exhortons les deux parties à la reprise du dialogue, et nous saluons les efforts acharnés déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, en vue d'encourager les parties à parvenir à un accord global. Nous espérons qu'il poursuivra ses efforts de médiation en vue de parvenir à la reprise des négociations.

En outre, il est absolument nécessaire d'impliquer d'autres partenaires ayant une influence sur les parties, notamment l'Union européenne et la Ligue des États arabes qui pourraient donner une nouvelle impulsion à ce processus. La question palestinienne est à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 66 ans, et le peuple palestinien ne voit aucune lueur d'espoir dans les

efforts entrepris en vue de lui permettre de mettre un terme à l'occupation israélienne et d'exercer librement sa souveraineté sur son territoire, dans ses frontières d'avant juin 1967.

Pour conclure sur ce point, nous invitons la communauté internationale à s'impliquer davantage pour sauver le processus de paix et appuyer la solution de deux États vivant côte à côté, sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de Madrid, notamment l'échange de territoires contre la paix, de la Feuille de route, des accords précédemment conclus par les parties et de l'Initiative de paix arabe.

S'agissant de la situation en Syrie, nous déplorons que la violence prenne chaque jour des proportions inquiétantes et que les parties n'aient put s'engager dans un processus de dialogue politique devant aboutir au retour de la paix. Près de 10 millions de Syriens, soit la moitié de la population du pays, ont maintenant besoin d'aide humanitaire. Plus de 200 000 Syriens demeurent toujours assiégés dans les zones contrôlées par le Gouvernement, et plus de 45 000 dans les zones dirigées par les rebelles. À cela s'ajoutent plus de 136 000 morts et des milliers de blessés depuis le début du conflit. Le Conseil de sécurité doit jouer un rôle crucial dans la résolution de ce conflit et appeler à la pleine application par les parties de la résolution 2139 (2014) en vue de lever le siège des villes pour permettre un accès humanitaire sûr et sans entrave aux organisations des Nations Unies pour qu'elles puissent secourir les populations civiles et soulager leurs souffrances.

Je terminerai mon intervention en évoquant la situation au Liban. Ces derniers mois, ce pays a connu une spirale de violence et une série d'attentats terroristes. Cela est un signe très inquiétant de l'impact grandissant de la crise syrienne sur la sécurité et la stabilité du Liban. Le Tchad condamne fermement tous ces attentats terroristes. L'afflux massif de réfugiés syriens sur le territoire libanais, dont le nombre avoisine déjà un million, a lourdement affecté la capacité de ce pays à faire face aux besoins humanitaires de ces réfugiés. Tout en saluant l'élan de générosité des autorités libanaises, nous exhortons la communauté internationale dans son ensemble à redoubler d'efforts pour accorder une aide substantielle au Liban lui permettant d'améliorer ses dispositifs d'accueil.

Le Liban a plus que jamais besoin d'une cohésion sociale et d'un consensus entre toutes ses composantes politiques afin de restaurer les institutions de l'État et de rétablir l'ordre et la sécurité. Nous encourageons toutes les composantes politiques du Liban à faire preuve d'unité face aux actes terroristes et à aller de l'avant sur la base des progrès louables réalisés ces derniers temps avec la formation du nouveau Gouvernement.

Pour aider le Liban à se stabiliser, il est crucial de respecter sa souveraineté et son intégrité territoriale. Pour ce faire, nous appelons à la pleine application de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Le Prince Zeid Ra'ad Zeid Al-Hussein (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'abord adresser mes remerciements à M. Robert Serry pour son exposé complet de ce matin.

Les efforts de paix au Moyen-Orient traversent actuellement une passe très névralgique en raison du manque de progrès notables et de la stagnation des négociations entre les parties palestinienne et israélienne, et ce, en dépit des efforts intensifs et louables qu'entreprennent en permanence les États-Unis et d'autres acteurs internationaux d'influence. Parvenir à un règlement juste, global et durable de la question palestinienne sur la base d'une solution à deux États est au cœur de la résolution du conflit dans la région, ainsi que dans l'intérêt stratégique de la région et du monde. Manquer à cet objectif exposerait tous les pays de la région et leurs peuples, où monte la frustration, à de nouvelles vagues de tensions et de violence sans précédent, ce qui serait lourd de répercussions, non seulement pour la région mais également pour la paix et la sécurité internationales.

Il est nécessaire d'intensifier les efforts internationaux pour mettre en place un État de Palestine indépendant, souverain et viable ayant pour capitale Jérusalem-Est, conforme aux frontières du 4 juin 1967, sur la base de la solution des deux États et des résolutions internationales pertinentes, ainsi que de l'Initiative de paix arabe. La réalisation de cet objectif est au premier rang des priorités de la Jordanie et nous soulignons en particulier que tous les accords sur les questions relatives au statut définitif doivent respecter les grandes priorités de la Jordanie.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

J'aimerais expliquer maintenant pourquoi les agissements récents de membres en vue de la droite du Gouvernement israélien ainsi que de membres de la Knesset israélienne à l'égard des sites musulmans de l'ensemble de l'esplanade de Haram al-Charif/de la mosquée Al-Aqsa, ainsi que des sites chrétiens de la vieille ville, représentent un défi et une menace à la

Jordanie, ainsi qu'à la paix et à la sécurité de la région immédiate et au-delà.

Ces dernières années, les éléments les plus extrêmes du mouvement de la droite israélienne ont cherché à bouleverser le statu quo concernant l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa. Leurs incursions régulières sur l'esplanade, dont les pics de fréquence coïncident avec les jours d'observance des fêtes et manifestations religieuses, ne sont ni plus ni moins que de la provocation et qu'une menace. De plus, ces incursions gagnent en intensité et, si elles se poursuivent, feront basculer la situation sur toute l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa dans une crise colossale.

Le mois dernier, une délégation conduite par l'Organisation de la coopération islamique, qui comprenait le Président du Groupe des États arabes, le Président du Mouvement des pays non alignés, le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, aux côtés de l'Observateur permanent de l'État de Palestine, du Représentant permanent de l'Égypte et de votre serviteur, a rencontré la Présidente du Conseil en exercice, afin de lui faire tenir une lettre, d'exprimer notre profonde préoccupation et de donner suite à une lettre précédemment envoyée au Conseil par le Groupe des États arabes sur ce sujet. Tout en réaffirmant aujourd'hui l'entièreté du contenu de ces lettres, je n'y reviendrai pas dans le détail.

Je me bornerai aux caractéristiques essentielles des violations les plus générales perpétrées par les autorités israéliennes. Il s'agit : d'excavations illégales et intrusives des deux côtés du mur entourant la vieille ville; du mépris flagrant affiché à l'égard des décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO et par son Conseil exécutif; de l'obstruction de la mission de suivi dépêchée en réaction par l'UNESCO dans la vieille ville; de la rénovation de pans du mur de la mosquée Al-Aqsa sans l'aval de la partie jordanienne, et – j'y reviendrai sous peu – d'incursions régulières de politiciens de la droite israélienne, de colons et d'extrémistes, comme je l'ai dit tout à l'heure, sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa; et enfin d'un débat organisé récemment à la Knesset dans l'optique de l'imposition de la souveraineté israélienne sur l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa.

Nous nous joignons au monde arabe et à la Oumma islamique pour condamner ces actes irresponsables et incendiaires. Nous sommes également assurés par la quasi-totalité des pays de la communauté internationale qu'ils partagent notre profonde préoccupation face à la tournure prise par les événements et nous nous félicitons des mesures de soutien qu'ils ont prises à cet égard. L'Ambassadeur Mansour a expliqué avec éloquence la position palestinienne sur ce point et nous exhortons nos collègues à écouter ses paroles avec la plus grande attention compte tenu que le territoire palestinien, y compris Jérusalem-Est, demeure sous occupation militaire étrangère. Je voudrais toutefois expliquer comment les agissements de l'extrême-droite israélienne menacent également directement les intérêts jordaniens. De quelle façon?

L'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, de même que l'église du Saint-Sépulcre, est placée sous la garde et la protection jordaniennes. Et tout membre du Conseil qui s'y est rendu aura vu les responsables jordaniens veiller sur ces deux sites. Nous avons assuré leur entretien jusqu'en 1924, date à laquelle la tutelle hachémite de ces lieux saints a été officialisée. À l'heure actuelle, S. M. le Roi Abdallah II, est l'administrateur et le gardien des lieux saints musulmans et chrétiens dans la vieille ville de Jérusalem.

Comme nous l'avons signalé à maintes reprises, Jérusalem-Est est un territoire occupé au regard du droit international. La Cour internationale de Justice l'a affirmé. Au paragraphe 78 de l'avis consultatif qu'elle a rendu en 2004, citant des décisions prises par le Conseil de sécurité, la Cour met l'accent sur la façon dont le droit international humanitaire s'applique à Jérusalem-Est ainsi qu'au reste du territoire palestinien occupé.

En tant que Puissance occupante, Israël est également tenu, au titre de l'article 56 du Règlement de La Haye de 1907 – un ensemble de règles bien établies du droit international coutumier – de traiter les institutions religieuses, même appartenant à l'État, comme la propriété privée. En tant que tels, les droits qui découlent de la propriété privée au titre du droit international s'appliquent, y compris le droit du titulaire de tels droits – dans ce cas, le Ministère jordanien des waqfs peut administrer ces biens sans intervention de la puissance occupante. Ainsi, Israël ne peut intervenir dans aucun aspect de l'administration de la pratique du culte dans la mosquée Al-Aqsa, sauf pour garantir la sûreté et la sécurité du site. Il s'agit plus d'une obligation que d'un droit, qui doit être honorée sans porter atteinte à l'administration religieuse assurée par le Ministère des waqfs.

Le paragraphe 2 de l'article 9 du traité de paix jordano-israélienne tient compte du rôle particulier joué

par le Royaume hachémite de Jordanie, et l'article 5 de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, auquel Israël est partie, impose à ce pays une obligation claire d'aider « les autorités nationales compétentes » à assurer « la sauvegarde et la conservation de ses biens culturels ». Je voudrais faire deux remarques à cet égard. Premièrement, les waqfs jordaniens étaient l'autorité nationale compétente quand Jérusalem-Est a été occupée et n'ont cessé de l'être depuis juin 1967. Deuxièmement, les actions d'Israël empêchent l'autorité nationale de jouer son rôle pour préserver la mosquée Al-Aqsa en autorisant de telles incursions et violations israéliennes. Bien entendu, le projet de loi visant à étendre la souveraineté examiné le mois dernier à la Knesset a pour objectif d'annuler, de manière illégitime, le rôle de l'autorité nationale en tant que gardien de ces biens culturels.

En outre, en mars 2013, un accord signé par S. M. le Roi Abdallah II et le Président Mahmoud Abbas réaffirmait que Sa Majesté est le gardien des lieux saints de Jérusalem. En vertu de cet accord, Sa Majesté jouit pleinement du droit de déployer tous les efforts juridiques nécessaires pour préserver les lieux saints de Jérusalem, y compris l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa, le dôme du Rocher, toutes les mosquées, bâtiments, murs, cours situés au-dessus et en-dessous de l'esplanade et les biens waqfs connectés à la mosquée Al-Aqsa, ainsi que les églises situées dans la vieille ville de Jérusalem, y compris l'Église du Saint-Sépulcre.

Si la menace posée à l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa par le mouvement d'extrême-droite n'est pas écartée, cela entraînera non seulement une énorme crise avec le monde musulman et même certaines parties du monde chrétien, mais, à l'évidence, compte tenu de ce que je viens de dire, posera une menace et un danger directs à un des deux pays voisins avec lesquels Israël a conclu un traité de paix. De telles actions et incitations doivent donc cesser, de manière définitive, dans l'intérêt d'une région qui ne peut guère se permettre une crise de plus, d'autant qu'il ne s'agirait en rien d'une crise de plus. Il s'agirait plutôt d'une crise visant à avoir raison de tous les autres, et nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour prévenir une telle crise.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Lituanie.

Mme Kazragienė (Lituanie) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier Robert Serry, Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé.

La Lituanie s'associe à la déclaration qui sera faite par l'observateur de l'Union européenne.

Je commencerai par le processus de paix au Moyen-Orient. La dernière fois que nous en avons parlé, ma délégation, comme toutes les autres autour de cette table, a appelé les deux parties à saisir l'occasion rare offerte par la persévérance et le dévouement du Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, de poursuivre dans la voie de la négociation et de s'abstenir de prendre toute mesure ou de mener toute action pouvant compromettre cette chance historique de parvenir à un accord qui aboutirait à une solution des deux États viable, les deux peuples vivant dans la paix et la sécurité, ouvrant la voie à des relations et des échanges économiques et autres qui profiteraient à tous – Israéliens, Palestiniens, leurs voisins, et le reste du monde.

Cette chance est maintenant en train de disparaître. Israéliens et Palestiniens méritent de vivre en paix, en sécurité et en sûreté dans leurs foyers. Nous ne pouvons permettre une nouvelle intensification des violences, une plus grande effusion de sang et une tragédie humaine de plus dans une région déjà très explosive. Il est dans l'intérêt des Israéliens et des Palestiniens de reprendre la voie des négociations. Nous appelons de nouveau les deux parties à faire preuve de la plus grande retenue et de s'abstenir de mener toute action ou de commettre tout acte de violence qui pourraient encore aggraver cette période très difficile et délicate. Une volonté politique et un pouvoir mobilisateur maximums sont exigés des deux parties.

Ma délégation est extrêmement préoccupée par l'autorisation récente d'une nouvelle implantation à Hébron. Toute expansion des implantations et toutes les démolitions, de même que tous les actes d'incitation et de violence commis par les deux parties, doivent cesser immédiatement. Nous considérons que les récents troubles survenus au Haram al-Charif/à l'esplanade du Temple, un lieu saint aussi bien pour les musulmans que pour les juifs, sont également très inquiétants. Les deux parties doivent se montrer responsables et faire tout ce qui est possible pour prévenir une nouvelle aggravation de la situation. Le règlement de toutes les questions en suspens doit être recherché par le dialogue entre les parties.

La Lituanie condamne les attaques du territoire israélien menées à partir de la bande de Gaza, y compris les attaques menées durant les fêtes de Pâques et de la Pâque juive. Dans le contexte de la réconciliation entre Palestiniens, le Hamas doit souscrire pleinement

aux principes définis par le Quatuor et renoncer à la violence, adhérer aux précédents accords et reconnaître le droit légitime d'Israël d'exister.

S'agissant de la situation en Syrie, je me dois de mentionner le récent rapport (S/2014/295) du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) – ou plutôt le refus des parties aux conflits de l'appliquer. Le Secrétaire général indique clairement que les civils ne sont pas protégés et que l'accès humanitaire aux personnes les plus nécessiteuses ne s'améliore pas.

Les parties au conflit en Syrie, le régime syrien en particulier, continuent de violer les Conventions de Genève, le droit international humanitaire et les droits des Syriens, y compris le droit le plus fondamental – le droit à la vie. L'accès humanitaire reste intermittent et la malnutrition sévère. Les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, principalement commis par le Gouvernement syrien, se multiplient. Les sièges, les bombardements aériens, les pilonnages et l'emploi barbare de barils explosifs continuent sans relâche, entraînant encore plus de destructions, de souffrances et de morts parmi la population civile. L'impunité règne.

La récente réunion du Conseil organisée selon la formule Arria et portant sur le rapport « César » a révélé des faits terrifiants sur les actes de torture commis à l'échelle industrielle et la campagne de famine forcée menée par le régime syrien. Le Conseil ne peut se permettre de garder le silence au sujet de la situation humanitaire, et il ne peut ignorer le fait que la Syrie continue de ne pas se conformer à la résolution 2139 (2014). Tolérer la violence et l'impunité engendre une violence et une impunité accrues. Les Syriens ont déjà trop perdu et trop souffert. Il est temps d'agir. Nous devons utiliser les outils à notre disposition pour bien faire comprendre que l'on ne peut échapper à l'obligation de rendre des comptes et à la justice. Un de ces outils consiste à déférer l'affaire syrienne à la Cour pénale internationale. Je voudrais aborder deux autres points relatifs à la Syrie.

Premièrement, s'agissant de l'élection présidentielle, l'organiser en juin dans un pays qui n'a jamais connu de véritable élection, en pleine guerre et alors que la situation humanitaire est extrêmement grave, est un simulacre de légitimité et vide de leur sens les élections. Qui peut imaginer l'installation de bureaux de vote à Alep, à Homs ou dans tout autre ville ou village en Syrie où la vie humaine est constamment et réellement menacée, ou dans les divers lieux inaccessibles car assiégés? Qui peut imaginer l'installation de bureaux de vote là où aliments et fournitures humanitaires de base n'ont pas pu être acheminés depuis des mois? Qu'en est-il du suffrage des réfugiés et des personnes déplacées, dont le nombre s'établit à près de 9 millions?

En outre, une telle élection est clairement en contradiction avec l'esprit et la lettre et du Communiqué de Genève de 2012 (S/2012/523, annexe). Le Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes, M. Lakhdar Brahimi, a exprimé sa profonde préoccupation quant à l'incidence d'une telle élection sur les chances d'une reprise des pourparlers de Genève.

Deuxièmement, chaque État partie à la Convention sur les armes chimiques s'engage à ne pas utiliser d'armes chimiques, y compris les produits chimiques toxiques et leurs précurseurs, et ce quelles que soient les circonstances. L'utilisation alléguée de chlore gazeux contre la population syrienne viole cet engagement et pose la question de la responsabilité. Il faut rapidement mener une enquête minutieuse sur cette affaire. La Lituanie est également préoccupée par certains écarts dans le processus d'élimination des armes chimiques dont il a été fait état récemment et qui pourraient indiquer que les autorités syriennes conservent la capacité de déployer des armes chimiques. Il faut aussi mener une enquête pour faire la lumière sur ces allégations.

Je voudrais également dire quelques mots sur les effets extrêmement dangereux et néfastes que les retombées de la crise syrienne ont eus sur ses voisins. Au Liban, par exemple, les bombardements, les tirs et les incursions aériennes dans sa zone frontalière avec la Syrie, ainsi que la circulation de combattants armés et de matériel de guerre entre ces deux pays, font désormais partie intégrante de la réalité quotidienne. Et pourtant, le Liban continue stoïquement d'accueillir les réfugiés en provenance de Syrie, dont le nombre s'élève à présent à 1 million. Le Liban a besoin du soutien politique et de l'aide de la communauté internationale. Le Gouvernement du Premier Ministre Tammam Salam, formé en février, doit relever beaucoup de défis; il doit notamment organiser des élections cette année selon un calendrier bien défini. Nous appelons de nouveau toutes les parties libanaises à adhérer à une politique de dissociation du conflit syrien, à se conformer à la Déclaration de Baabda et à maintenir un dialogue national. L'appui fort et unanime du Conseil de sécurité en faveur du Liban demeure crucial pour qu'il

préserve sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance politique.

Mme Lucas (Luxembourg) : Je remercie le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de sa présentation.

Le Luxembourg s'associe pleinement à la déclaration qui sera faite par l'Union européenne.

Le processus de paix au Moyen-Orient se trouve dans une phase critique. Les colonies de peuplement s'étendent, en violation du droit international, la situation humanitaire dans la bande de Gaza se dégrade, et les déclarations provocatrices des extrémistes de tous bords prolifèrent. Les tirs de roquette dirigés contre Israël se poursuivent; les tensions s'accroissent sur l'esplanade des mosquées et, plus récemment, aux alentours de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem; et la violence persiste de la part des colons, qui restent le plus souvent impunis.

Neuf mois de pourparlers n'ont pas permis de dégager un accord, ni même un cadre de négociations pour un accord sur le statut final. Les pourparlers ne doivent pas pour autant s'arrêter. Tout le monde le sait, seul le dialogue permettra de trouver une solution pérenne au conflit israélo-palestinien. Par conséquent, nous réitérons notre plein soutien aux efforts déployés par l'Administration américaine, et nous exhortons les deux parties à rester engagées dans ce processus qui vise la création d'un État palestinien souverain, indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant dans la paix et la sécurité aux côtés d'Israël, avec Jérusalem comme capitale des deux États.

Avec ses partenaires de l'Union européenne, le Luxembourg a appelé de façon constante à la réconciliation interpalestinienne, sous la direction du Président Abbas. Seule cette réconciliation permettra de renforcer la viabilité d'un futur accord de paix et d'assurer l'unité d'un État palestinien englobant la Cisjordanie et la bande de Gaza. Nous souhaitons que la réconciliation permette l'organisation rapide d'élections nationales à même de garantir la légitimité démocratique des institutions palestiniennes.

Nous saluons l'engagement pris par le Président Abbas de respecter le principe de la non-violence, de soutenir une solution des deux États et d'honorer l'ensemble des accords et obligations contractés antérieurement, y compris la reconnaissance du droit légitime d'Israël d'exister. Nous saluons dans ce contexte les mots très clairs que le Président Abbas a trouvés avant-hier pour condamner l'Holocauste, le qualifiant de crime le plus odieux commis contre l'humanité à l'ère moderne. Le fait que le Président Abbas reste pleinement en charge du processus de négociation, avec pour mandat de négocier au nom et pour le compte de tous les Palestiniens, représente, à notre sens, l'assurance que ces négociations de paix peuvent et doivent continuer. Les efforts considérables déployés ces derniers mois ne sauraient avoir été vains. Les négociations doivent reprendre afin que soit mis un terme à l'occupation, et que soit mise en œuvre la solution des deux États.

J'en viens maintenant à la situation en Syrie. Nous restons convaincus que la solution au conflit syrien ne peut être que politique. Mais comment y arriver quand les autorités syriennes renvoient la question de la transition politique aux calendes grecques? Comment y arriver quand le Président Al-Assad poursuit de manière acharnée sa politique de la terre brûlée, avec en ligne de mire la prochaine élection présidentielle – élection que M. Lakhdar Brahimi a qualifiée à juste titre comme étant incompatible avec le processus de Genève? Un pouvoir engagé dans la recherche d'une solution politique ne place pas les représentants de l'opposition sur la liste des individus terroristes, ne confisque pas leurs biens, ne menace et n'emprisonne pas les membres de leurs familles pour les torturer. Un pouvoir engagé dans la recherche d'une solution politique ne poursuit pas sa fuite en avant, militaire et meurtrière, en bombardant les populations civiles, en affamant son propre peuple, ses femmes et ses enfants. Un dirigeant engagé dans la recherche d'une solution politique ne cherche pas à se faire réélire dans une parodie d'élection alors que la moitié de la population est déplacée ou réfugiée.

Pour défendre le droit international humanitaire en Syrie, la résolution 2139 (2014), que nous avons adoptée il y a deux mois, a formulé une série de demandes très claires : l'arrêt immédiat des attaques indiscriminées contre les civils, tels que les bombardements aériens et l'emploi de barils d'explosifs; l'accès humanitaire immédiat aux zones difficiles d'accès et assiégées par les routes les plus directes, y compris à travers les lignes de conflit et les frontières; et la levée des obstacles bureaucratiques à l'acheminement de l'aide. Sur base des deux premiers rapports mensuels du Secrétaire général sur la mise en œuvre de la résolution 2139 (2014), un seul constat s'impose : les parties au conflit, en particulier les autorités syriennes, n'ont pas donné suite aux demandes du Conseil de sécurité. Pour preuve, la poursuite et

l'intensification des attaques qui frappent les civils aux barils d'explosifs; les quelque 242 000 personnes qui restent assiégées; les 3,5 millions de personnes qui continuent de vivre dans les zones difficiles d'accès, et qui ne reçoivent de l'aide qu'au compte-gouttes; les 5,5 millions d'enfants qui risquent de devenir une génération perdue; et les fonctionnaires syriens qui continuent de retirer systématiquement les fournitures médicales des convois censés se rendre dans les zones contrôlées par l'opposition. Ce déni d'aide médicale aux populations civiles a été qualifié d'arbitraire et d'injustifié dans le dernier rapport du Secrétaire général que nous examinerons demain en consultations avec Mme Valerie Amos.

Dans la résolution 2139 (2014), le Conseil a exprimé son intention de prendre des mesures supplémentaires en cas de non-respect de cette résolution. Il faudra en tirer les conséquences. Il y va de notre responsabilité, de notre crédibilité et de l'autorité des décisions contraignantes prises par le Conseil de sécurité. De la même façon, nous devons insister sur l'élimination complète du programme d'armes chimiques de la Syrie. Le Luxembourg est gravement préoccupé par les nouvelles allégations d'emploi de substances chimiques, notamment dans la ville de Kafr Zita, près de Hama, le 11 avril dernier,lorsque des barils d'explosifs remplis de chlore auraient été largués sur des civils, dont un grand nombre d'enfants. Ces nouvelles allégations d'emploi d'agents chimiques, si elles étaient confirmées, constitueraient une grave violation de la résolution 2118 (2013) et de la Convention d'interdiction des armes chimiques. Il est donc essentiel que la mission d'enquête de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, annoncée aujourd'hui, puisse au plus vite faire la lumière sur ces allégations.

Pour finir, je voudrais réitérer notre ferme conviction que les auteurs des crimes atroces commis en Syrie depuis mars 2011 doivent être tenus responsables de leurs actes. Le moment est venu de référer enfin la situation en Syrie à la Cour pénale internationale afin que justice soit faite et que soit mis un terme aux crimes qui révoltent la conscience humaine.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de présider le débat d'aujourd'hui. Je remercie également le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Serry, pour son exposé. La Chine a écouté attentivement les déclarations faites par le représentant d'Israël et l'observateur de l'État observateur de Palestine.

La question de Palestine est au cœur de la question du Moyen-Orient. Bien que le processus de paix au Moyen-Orient ait connu plus de 20 années de vicissitudes, y compris de grands succès et des échecs retentissants, la tendance générale est vers la paix. À l'heure actuelle, les négociations de paix entre la Palestine et Israël sont confrontées à des choix cruciaux qui nécessitent une confiance solide dans la paix et de la patience et du courage de la part des deux parties.

Tout d'abord, il faut une confiance solide dans la paix. L'histoire du Moyen-Orient a prouvé à maintes reprises que « œil pour œil » ne fera qu'exacerber la haine. Seule la transformation des épées en socs permettra de parvenir à la paix.

Depuis le début des pourparlers de paix fin juillet, les positions des deux parties sont restées très éloignées et les négociations ont été difficiles. Cependant, les progrès vers la paix correspondent au vœu des populations et cette tendance est irréversible. Un règlement négocié constitue la bonne direction vers le bon objectif. À ce stade critique, les deux parties doivent exploiter le renforcement de la confiance et rester calmes.

Deuxièmement, la patience doit être de mise dans les pourparlers de paix. Les efforts visant à réaliser des progrès dans les pourparlers de paix ne peuvent pas donner de résultats du jour au lendemain. Tant que les deux parties avancent avec détermination vers un règlement négocié, les résultats sont garantis. Le principe « terre contre paix », les résolutions des Nations Unies, l'Initiative de paix arabe et l'ensemble des accords conclus entre les parties constituent une base réaliste pour la paix entre la Palestine et Israël, ainsi que pour la réconciliation entre les nations arabes et juive. Les deux parties sont sur la même voie de la paix et doivent donc travailler ensemble pour le bien commun, en faisant montre de la patience et de la persévérance qui finiront par les mener à une terre de paix.

Troisièmement, il faut le courage nécessaire pour prendre des décisions politiques difficiles. Les hauts et les bas du processus de paix au Moyen-Orient représentent une leçon importante, à savoir que les pourparlers de paix ressemblent à une lutte contre la marée. Il faut aller de l'avant au risque d'être poussé en arrière. La paix doit être construite; elle ne se fera pas toute seule.

Les pourparlers de paix nécessitent des efforts proactifs. Il ne faut pas chercher à temporiser. Pour la Palestine, la reconnaissance mutuelle du droit de l'autre partie à exister est une condition importante. L'acceptation mutuelle des préoccupations de l'autre partie est essentielle.

Pour la Palestine et Israël, la reconnaissance mutuelle du droit de l'autre partie à exister est une condition préalable importante. L'acceptation mutuelle des préoccupations de l'autre partie est essentielle. La solution réside dans la nécessité de penser du point de vue de l'autre partie.

Dans la situation actuelle, la libération rapide des prisonniers palestiniens, l'arrêt de la construction de colonies juives dans les territoires palestiniens occupés, la levée du blocus contre Gaza et la fin de la violence contre des civils innocents sont des impératifs absolus pour le maintien d'un climat propice aux pourparlers de paix.

Entre-temps, la réconciliation interne et l'amélioration de l'unité en Palestine contribueront à l'objectif d'un État palestinien indépendant. La Palestine et Israël doivent adopter une approche plus proactive et positive envers les pourparlers de paix et le processus de paix.

La Chine a toujours attaché une grande importance à la question du Moyen-Orient et a fait des efforts constants pour promouvoir le processus de paix. Il y a un an, le Président chinois Xi Jinping a fait une proposition en quatre points pour le règlement de la question de Palestine. Il a souligné que la coexistence pacifique entre la Palestine et Israël est la bonne direction à suivre pour régler les problèmes entre la Palestine et Israël; que les pourparlers de paix représentent la seule voie réaliste vers la paix; que le principe « terre contre paix » est une base importante à partir de laquelle promouvoir le processus de paix au Moyen-Orient; et que le soutien international est important pour garantir le progrès des pourparlers de paix.

Cette proposition en quatre points reflète pleinement la volonté sincère et les efforts concrets du Gouvernement chinois en faveur de la promotion du processus de paix au Moyen-Orient. La Chine continuera de promouvoir les pourparlers de paix par divers moyens et mesures en vue de renforcer sa contribution à la paix au Moyen-Orient.

La situation actuelle en Syrie reste volatile. Les habitants de la Syrie continuent de souffrir. Le processus politique se heurte à des difficultés. La Chine est très préoccupée et reste d'avis que la guerre n'est pas une option – la violence n'engendre que la haine. La première priorité est que toutes les parties syriennes placent les intérêts de la nation et du pays au-dessus de toute autre chose, mettent fin à la violence et aux hostilités dès que possible, promeuvent une transition politique inclusive et mettent en œuvre l'ensemble des résolutions 2118 (2013) et 2139 (2014) afin de parvenir à un règlement politique rapide de la question de la Syrie.

La communauté internationale doit faire montre d'une confiance renforcée, persévérer dans le sens d'un règlement politique et encourager toutes les parties syriennes, dans l'esprit du communiqué de Genève (S/2012/523, annexe), à entamer un nouveau cycle de négociations dès que possible en vue de parvenir à un règlement adapté à la situation spécifique de la Syrie et qui réponde aux préoccupations de toutes les parties. Sur la question de la Syrie, la Chine a toujours encouragé des pourparlers de paix, promu un règlement politique et maintenu l'équilibre dans ses contacts avec les deux parties au conflit.

La Chine attache une grande importance aux intérêts généraux et à long terme du peuple syrien, cherche à maintenir la paix et la stabilité au Moyen-Orient, et se conforme aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux normes fondamentales qui régissent les relations internationales guident la Chine dans chacune de ses actions. La Chine est prête à poursuivre son rôle constructif dans les efforts visant à promouvoir un règlement politique de la question syrienne.

M. Manzi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public trimestriel qui permet au Conseil de réfléchir sur ce qui s'est passé au cours des trois derniers mois au Moyen-Orient, alors que nous réfléchissons sur la voie à suivre.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour remercier M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, pour son exposé très complet. Nous remercions également le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de l'État observateur de Palestine de leurs déclarations.

Mon intervention portera uniquement sur le processus de paix au Moyen-Orient et le Liban. En ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient, la date

d'aujourd'hui marque la fin de la période de neuf mois qui avait été fixée pour la conclusion des négociations directes entre Israël et la Palestine. Toutefois, cette période s'achève avec très peu de résultats, voire même avec un retour en arrière suite à la réconciliation entre le Fatah et le Hamas. Il est clair que la condition fixée pour la prorogation des négociations a empêché les deux parties d'aller de l'avant. Néanmoins, la communauté internationale et les autres médiateurs ne doivent pas perdre espoir. Nous sommes convaincus qu'il n'y a pas d'autre solution que des négociations pacifiques.

Nous invitons les médiateurs à continuer d'encourager les deux parties à briser l'impasse actuelle dans laquelle se trouvent les négociations. À cet égard, nous voudrions exprimer notre profonde gratitude au Gouvernement des États-Unis, et en particulier au Secrétaire d'État, M. John Kerry, pour son engagement personnel à convaincre les deux parties de négocier. Nous appelons le Quatuor à user de toute son influence en vue de la reprise des négociations. Une fois de plus, nous appelons les parties à s'abstenir de mesures unilatérales qui pourraient porter atteinte au processus de paix.

Nous notons avec préoccupation que la situation dans la bande de Gaza se détériore et que la recrudescence des violences a une incidence négative sur les conditions économiques et humanitaires de la population. Nous condamnons les tirs continus de roquettes et d'obus de mortier de la bande de Gaza en direction d'Israël, en violation de l'accord conclu en novembre 2012 entre Israël et les autorités de Gaza.

Le Rwanda a toujours appuyé la solution des deux États pour deux peuples, avec un État d'Israël en sécurité, vivant côte à côte avec un État palestinien viable, dans la paix et la sécurité. Il est dans l'intérêt des deux parties de parvenir à un accord final. Nous leur demandons de renouveler leur engagement à cet égard et de saisir les occasions offertes afin d'instaurer une paix durable entre Israël et la Palestine.

Je voudrais maintenant aborder la question du Liban. Le Rwanda exprime sa vive préoccupation face aux effets de contagion du conflit syrien au Liban, qui ne cessent de s'intensifier. Nous exhortons toutes les parties impliquées dans le conflit à mettre un terme à toutes les attaques transfrontalières. Nous réitérons que les pays voisins doivent respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté du Liban. De même, nous demandons aux autorités libanaises de mettre tout en œuvre pour décourager les actes susceptibles de porter atteinte à la sécurité des pays voisins.

Enfin, nous nous félicitons de la récente formation d'un gouvernement libanais. La communauté internationale doit continuer à épauler le nouveau Gouvernement afin qu'il puisse relever les défis immédiats auxquels le pays est confronté sur le plan économique, humanitaire et de la sécurité. Nous espérons que le Président élu et son gouvernement garantiront la souveraineté, l'unité et la stabilité du Liban, ainsi que la continuité des institutions de l'État et la promotion du dialogue. Il est primordial que les parties libanaises maintiennent leur engagement en faveur de la Déclaration de Baabda et de la politique de dissociation du Liban.

M. Barros (Chili) (*parle en espagnol*) : Nous remercions la délégation nigériane d'avoir organisé ce débat public et nous saluons l'exposé de M. Robert Serry sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La position du Chili sur cette question est bien connue. Mon pays, qui a reconnu l'État de Palestine en janvier 2011, appuie la solution des deux États, conformément aux principes énoncés dans les résolutions pertinentes de l'ONU, notamment la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale et les résolutions 242 (1967) et 337 (1973) du Conseil de sécurité, l'objectif étant la création d'un État palestinien souverain et indépendant vivant côte à côte avec l'État d'Israël dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues.

Aujourd'hui, avec la fin de la période de neuf mois de négociations entre Israël et la Palestine, nous constatons une fois de plus que les chances de parvenir à un accord au Moyen-Orient s'amenuisent. Nous regrettons que les parties n'aient pas saisi cette occasion pour renforcer le dialogue et la confiance mutuelle. En particulier, nous sommes préoccupés par les mesures unilatérales, ainsi que certaines omissions, qui menacent la paix. Par exemple, nous estimons que l'intensification des activités de construction de logements dans les colonies de peuplement dans le territoire palestinien, illégales au titre du droit international, ou les visites de hauts responsables israéliens sur le mont du Temple, peuvent inciter à l'extrémisme religieux. Notre pays déplore vivement ces incidents.

Pour le Chili, il est impératif que l'on procède à une partition de la vieille ville de Jérusalem sur la base

des principes d'harmonie et de respect mutuel, en tenant compte de la grande importance qu'elle revêt pour certaines grandes religions. Par ailleurs, nous sommes préoccupés par certaines omissions, par exemple le fait de ne pas condamner les tirs de roquettes qui prennent pour cible la bande de Gaza. Le terrorisme n'a pas de place dans ce monde. Dans le même ordre d'idées, je tiens à indiquer que le Chili appuie le processus palestinien de réconciliation entre le Fatah et le Hamas, qui a fait l'objet d'un accord en 2012 et qui a été ratifié mercredi le 23 avril. Nous estimons que la question palestinienne doit être abordée globalement, sans oublier le sort des habitants de la bande de Gaza. Toutefois, nous réitérons notre conviction que le Mouvement de la résistance islamique, Hamas, doit renoncer à la lutte armée et reconnaître le droit d'Israël d'exister.

Le Chili continuera d'encourager Israël et la Palestine à reprendre les négociations afin de parvenir à une paix juste et durable conformément au droit international. Nous avons l'espoir que cela est possible.

Le conflit en République arabe de Syrie demeure un sujet de préoccupation pour mon pays. Nous déplorons la grave détérioration de la situation humanitaire et l'absence de progrès en ce qui concerne l'accès humanitaire. Nous réitérons notre appel à toutes les parties à mettre en œuvre la résolution 2139 (2014), conformément au droit international humanitaire et au droit des droits de l'homme, à assurer la protection des civils et à prendre des mesures concrètes sur le terrain pour permettre un accès humanitaire rapide, en sécurité et sans entrave aux populations touchées.

Pour ce qui est du programme d'élimination des armes chimiques syriennes, nous regrettons qu'en dépit des progrès réalisés, l'échéance du 27 avril pour l'enlèvement et la destruction du matériel chimique sur le territoire de la Syrie n'ait pas été respectée. Nous espérons que l'objectif de l'élimination totale de cet arsenal sera réalisé d'ici au 30 juin. La communauté internationale a déployé des efforts considérables pour appuyer ce processus. Il appartient maintenant aux parties d'assurer la mise en œuvre intégrale de la résolution 2118 (2013) et des dispositions de la Convention sur les armes chimiques. Néanmoins, il importe de rappeler que ce sont les armes classiques qui ont fait le plus grand nombre de victimes. Nous réitérons notre préoccupation au sujet des allégations d'attaques au gaz de chlore en Syrie, en violation des dispositions de la Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013). À cet égard, nous saluons la décision du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'établir une mission chargée d'enquêter sur ces allégations.

Nous sommes convaincus qu'un règlement politique est la seule solution possible. Nous sommes d'avis qu'il faut lancer de toute urgence la troisième série de négociations et qu'il faut que les parties y aillent en toute bonne foi et dans un esprit constructif, en vue de combler le fossé qui existe entre elles et d'avancer dans la mise en œuvre du Communiqué de Genève du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522), annexe), conformément aux points convenus par les parties et dans l'ordre proposé par l'Envoyé spécial, que mon pays appuie.

Nous restons préoccupés par les répercussions du conflit syrien sur la stabilité, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. À cet égard, nous pensons qu'il est indispensable que la classe politique renouvelle son adhésion au Pacte de coexistence et qu'elle se laisse guider par le principe de dissociation énoncé dans la Déclaration de Baadba.

Le Chili salue l'accord parlementaire sur la déclaration ministérielle du Gouvernement du Premier Ministre Tammam Salam. Nous nous réjouissons de ce que l'accord ait été adopté par une large majorité, bien que nous regrettions qu'une fois de plus le concept de « résistance » que défend le Hezbollah ait été légitimé. Nous appuyons les initiatives visant à renforcer les institutions libanaises, de telle sorte que l'État puisse remplir toutes ses fonctions, telles que le monopole de l'emploi de la force et la défense du territoire. En outre, nous tenons à saluer ouvertement la politique de la porte ouverte poursuivie par le Liban s'agissant d'accueillir les réfugiés syriens. Nous espérons qu'en ces temps de crise financière, les pays donateurs répondront présents à l'appel.

Enfin, je voudrais signaler que des relations profondes unissent le Chili aux communautés du Moyen-Orient, et nous aurons donc toujours à cœur de conjuguer nos efforts avec ceux de la communauté internationale pour tracer la voie de la paix et du progrès pour les habitants de cette région.

Mme Perceval (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé le présent débat. Nous remercions de son exposé le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Serry, et de leurs contributions le Représentant permanent d'Israël et

l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le présent débat public, comme d'autres l'ont indiqué, se place à une date importante, une date riche en paradoxes. Nous avons certes le sentiment d'avoir laissé passer une précieuse occasion, mais cela ne nous a pas empêché de venir ici écouter la voix d'une communauté internationale décidée à ne pas voir l'échec se répéter.

Je voudrais redire ici ce qu'a dit hier le Ministre des affaires étrangères, qui représentait l'Argentine à une cérémonie organisée au musée Vashem en souvenir des victimes de l'Holocauste. Il a dit que nous voudrions voir un Israël vivant en paix et en sécurité et entretenant des relations amicales avec ses voisins. Voilà le rêve que veulent voir se réaliser non seulement les fondateurs d'Israël mais aussi le peuple palestinien. Le Ministre a aussi affirmé que nous reconnaissons la Palestine en tant qu'État indépendant. C'est pourquoi nous avons toujours appuyé – et continuerons d'appuyer – l'admission de la Palestine dans les différentes organisations internationales.

Consciente que la porte qui mène à la solution des deux États ne restera pas ouverte trop longtemps, la communauté internationale a accueilli il y a exactement neuf mois avec espoir – le même espoir que nous avons aujourd'hui – la nouvelle que Palestiniens et Israéliens allaient retourner à la table des négociations. Maintenant qu'est passé le délai fixé par les parties pour parvenir à un accord final sur toutes les questions liées au statut final encore en suspens, aux fins d'une paix juste et durable, les perspectives ne sont pas très encourageantes, comme nous pouvons le constater nous-mêmes. Non seulement les parties ne sont pas parvenues à un accord final, mais elles n'ont pas atteint l'objectif le plus modeste, à savoir signer un accord-cadre; et, il y a seulement quelques jours, elles n'ont pas pu mener à terme les pourparlers visant à prolonger le délai imparti pour les négociations.

Au cours de cette période, plutôt que de se réduire, le fossé séparant les positions des deux parties semble s'être élargi, et la situation sur le terrain a évolué dans un sens opposé à celui qu'il faudrait pour créer les conditions nécessaires à la paix. Les activités illégales de peuplement se sont intensifiées; les déplacements et les démolitions à Jérusalem-Est et dans la Zone C se sont accrus de façon soutenue; la violence des colons s'est exacerbée; les tensions dans les lieux de culte à Jérusalem se sont avivées; et les affrontements entre les forces de sécurité israéliennes et les civils palestiniens en Cisjordanie se sont poursuivis. Dans l'intervalle, les tirs de roquette aveugles sur Israël depuis Gaza ont mis en relief la fragilité du cessez-le-feu entre Israël et Hamas conclu en novembre 2012.

L'Argentine est en faveur de la poursuite du dialogue. Il n'y a pas d'autre moyen de régler le conflit. Mais le dialogue ne saurait servir d'excuse ni de cadre pour le renforcement du statu quo, qui ne saurait durer indéfiniment. Les négociations doivent porter sur le fond et se fixer clairement comme objectif de mettre un terme à l'occupation et d'aboutir à la pleine indépendance de l'État de Palestine, vivant en paix avec Israël, sur la base des paramètres faisant l'objet d'un large consensus au sein de la communauté internationale, y compris les frontières d'avant 1967.

Nous sommes convaincus que c'est ce résultat qui fournira les meilleures garanties de sécurité pour Israël, car l'échec des négociations ne bénéficiera qu'aux extrémistes des deux bords. L'Argentine estime en outre que la conclusion d'un accord dépend essentiellement des décisions que prennent les parties et de l'appui qu'elles reçoivent de ceux qui, de l'extérieur, œuvrent véritablement en faveur de la paix.

Il nous faut savoir dire en toute bonne foi comment nous interprétons ce qui s'est passé et ce que nous n'avons pas réussi à faire. Mais les victimes, elles, savent ce qui s'est passé et ce que nous n'avons pas fait. À cet égard, nous estimons que, ne se limitant pas à fournir les encouragements nécessaires, la communauté internationale doit se prononcer clairement lorsque des mesures non favorables à la paix sont prises. C'est pourquoi l'Argentine insiste pour que le Conseil de sécurité, conformément à ses responsabilités institutionnelles, joue un rôle plus actif à l'appui de la solution des deux États, réagisse clairement lorsque des attaques sont menées contre Israël, réaffirme le caractère illégal des colonies, examine la demande palestinienne de devenir État Membre permanent de l'Organisation des Nations Unies et donne suite à la résolution 67/19 de l'Assemblée générale.

Enfin, l'Argentine est d'avis que Gaza doit être partie intégrante de la solution des deux États. En conséquence, nous estimons que le processus de paix et la réconciliation entre Palestiniens ne s'excluent pas mutuellement, mais se renforcent plutôt mutuellement dans la mesure où celle-ci se fera sous l'égide du Président Abbas et conformément aux engagements de l'Organisation de libération de la Palestine, notamment la reconnaissance d'Israël et le rejet de la violence.

Hélas, l'occasion qui s'est présentée le 22 janvier à Genève de parvenir à un règlement de la tragédie syrienne par la voie diplomatique n'a pas donné les résultats escomptés ni répondu aux besoins du peuple syrien. Il est indéniable que, bien qu'elles aient accepté de s'asseoir à la table des négociations, les parties et ceux qui les appuient de l'extérieur pensent toujours qu'il leur est possible de gagner la guerre et de régler la crise par la force militaire.

Il n'est donc pas surprenant que les rapports successifs de la Commission d'enquête internationale indépendante du Conseil des droits de l'homme et les deux rapports du Secrétaire général (S/2014/208 et S/2014/295) confirment que dans leur lutte pour garder ou conquérir le pouvoir, les parties ont tenté de prendre l'avantage sur le plan militaire, quitte à violer les règles fondamentales qui régissent les conflits.

En conséquence, on l'a dit, plus de 100 000 vies ont été sacrifiées en Syrie et le nombre de victimes de torture, de disparitions forcées, d'exécutions extrajudiciaires, de violences sexuelles et de détentions arbitraires, de personnes qui meurent de faim et de soif, ainsi de celles qui sont en proie à la peur ne cesse de croître. Des millions de Syriens ont été déplacés au sein et hors du pays et des obstacles arbitraires et illégaux les privent des moyens de base qui leur permettraient de subsister, tandis que les minorités ethniques et religieuses regardent terrifiés enfler la menace des groupes extrémistes.

Dans un tel contexte, nous ne pouvons pas permettre que les rapports de la Commission et du Secrétaire général se transforment en un simple rituel bureaucratique. Nous ne pouvons pas nous résigner aux massacres, nous ne devons pas nous habituer aux violations massives des droits de l'homme, comme si nous étions au théâtre pour y voir une représentation d'une œuvre, la transformant, encore et encore, en un sujet de conversation raffinée. Au contraire, chaque nouveau rapport que nous recevons est un rappel cruel de notre incapacité, de l'incapacité du Conseil à réagir collectivement, mais c'est également un espoir, un nouvel appel à l'action. Dans ce sens, en dépit des désaccords au sein du Conseil de sécurité, qui sont notoires et manifestes, je voudrais – et je me dois de le faire – réaffirmer les convictions de l'Argentine.

Premièrement, il convient d'envisager sérieusement de renvoyer la situation syrienne devant la Cour pénale internationale, avec le financement idoine, car l'ampleur et la nature des violations qui sont commises sont dues en grande partie au climat d'impunité qui règne en Syrie. Deuxièmement, et nous disons la même chose depuis janvier 2013, il faut discuter des mesures qui restreindraient le transfert d'armes à toutes les parties, parce qu'il est clair que les armes en Syrie sont utilisées pour commettre des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre. Troisièmement, il nous faut apporter un appui explicite à M. Brahimi en sa qualité de médiateur accepté par les parties, en tant que contribution aux efforts qu'il consent pour aider les Syriens à trouver un règlement politique à cette crise.

Il a été question d'attaques présumées à l'arme chimique en Syrie – de nouvelles attaques. Nous estimons que, si ces allégations sont soutenues par suffisamment de preuves, elles doivent faire l'objet d'une enquête, et nous rappelons à cet égard les dispositions de la Convention sur les armes chimiques, à laquelle la Syrie est désormais partie. Parallèlement, et bien qu'ils ne soient pas encore achevés, nous saluons les progrès continus et constants du processus d'élimination des armes chimiques de Syrie, malgré les circonstances extraordinaires dans lesquelles il a lieu. Nous sommes convaincus que le Gouvernement syrien honorera scrupuleusement son engagement de s'acquitter de ses obligations. Nous espérons que cette mission sera menée à bien et que cette réussite sera le catalyseur des efforts en cours pour faire régner la paix en Syrie.

La solidarité de la Jordanie mérite d'être reconnue, et l'avenir du Liban mérite notre appui et notre coopération.

Sir Mark Lyall Grant (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier M. Serry de son exposé, et les représentants de la Palestine et d'Israël de leur contribution au présent débat. Mon intervention sera principalement consacrée au processus de paix au Moyen-Orient et à la Syrie.

L'avenir du processus de paix au Moyen-Orient est en jeu. Tant les autorités israéliennes que les autorités palestiniennes doivent saisir, avant qu'elle ne disparaisse, l'occasion qui se présente à elles et se concentrer sur l'objectif ultime : une solution négociée prévoyant deux États, règlement dont les deux peuples ont désespérément besoin. Dans son récent discours devant la Knesset, le Premier Ministre britannique, David Cameron, a mis l'accent sur les dividendes de la paix porteurs de transformation, notamment un État palestinien prospère, vivant côte à côte avec un Israël sûr et sans danger, la normalisation des relations entre les États de la région, et un partenariat privilégié spécial

entre les parties et l'Union européenne. En revanche, gâcher cette occasion aurait des conséquences très graves pour les deux parties et pour la région.

S'agissant des récentes annonces de la réconciliation palestinienne, je tiens à rappeler que, pour le Royaume-Uni, instaurer une paix durable nécessite de mettre un terme à la séparation entre Gaza et la Cisjordanie et de les réunir sous l'autorité d'un État palestinien pleinement déterminé à faire la paix avec Israël. Le Royaume-Uni a systématiquement affirmé sans ambiguïté qu'il serait disposé à collaborer avec tout Gouvernement palestinien prêt à apporter par des actes la preuve de son attachement aux principes énoncés par le Président Abbas au Caire en mai 2011.

Le Royaume-Uni reste très préoccupé par l'aggravation des tensions et des violences qui entraîne la mort de nombreux Palestiniens et Israéliens. Nous condamnons la poursuite de l'expansion des colonies israéliennes et de la démolition des habitations palestiniennes, tout autant que les tirs de roquettes incessants des groupes extrémistes qui, depuis Gaza, visent Israël. Les deux procédés sont contraires au droit international humanitaire. L'aggravation des tensions autour des lieux saints de Jérusalem est elle aussi préoccupante. Le statu quo doit être préservé et respecté. Nous exhortons les autorités responsables à faire régner le calme et à ne pas permettre à ceux qui défendent un programme extrémiste de dicter le climat qui doit régner autour de ces lieux saints.

Enfin, je voudrais me féliciter de la déclaration que le Président Abbas a faite au sujet de l'Holocauste. La communauté internationale tout entière doit s'unir pour s'opposer à ceux qui nient la terrible vérité de l'Holocauste.

La situation en Syrie s'aggrave de jour en jour. Le régime continue d'agir au mépris total de la vie des civils, des besoins humanitaires et de la résolution 2139 (2014). Le Secrétaire général a été très clair : le Conseil de sécurité devra agir si ce non-respect se poursuit. Les récentes informations crédibles selon lesquelles des armes chimiques ont encore été utilisées par le régime en Syrie remettent en question l'engagement de ce dernier à honorer ses obligations et à démanteler intégralement son programme.

Nous avons fait part de nos inquiétudes devant le Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) le 11 avril, et sommes heureux que l'OIAC ait annoncé aujourd'hui qu'elle allait ouvrir une enquête sur ces allégations. Nous saluons le travail accompli par la Mission conjointe OIAC-ONU, mais la situation sur le terrain est préoccupante : non-respect des échéances par la Syrie, déclaration ambiguë, allégations d'emploi récent d'armes chimiques, et lente progression de la destruction des installations de fabrication d'armes chimiques. À l'approche de l'achèvement de la phase d'extraction, la Mission conjointe continuera de jouer un rôle vital pour veiller à ce que le Conseil soit pleinement informé du respect de la résolution 2118 (2013).

Le peuple syrien mérite la paix et la justice. La communauté internationale doit veiller à ce que tous les responsables de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité aient à rendre des comptes. Le Royaume-Uni continue de demander que la situation en Syrie soit renvoyée devant la Cour pénale internationale, et continuera d'appuyer l'opposition modérée dans ses efforts pour protéger les Syriens des actions du régime et des groupes extrémistes.

L'annonce, par le régime d'Al-Assad, de l'organisation d'une élection le 3 juin est une tentative cynique de pérenniser sa dictature meurtrière. Cette élection sera organisée sur fond d'attaques contre les civils par le régime et tandis que des centaines de milliers de personnes vivent assiégés par le régime dans des conditions atroces. Cette élection ne saurait avoir ni valeur ni crédibilité alors qu'elle se tiendra dans un climat de peur, alors que les opposants non violents à Al-Assad sont détenus ou qu'on les a fait disparaître, alors que l'on empêche des millions de Syriens réfugiés de voter.

La voie la plus évidente vers une élection crédible passe par la constitution d'une instance dirigeante de transition, comme le prévoit le Communiqué de Genève (S/2012/523, annexe). Nous appelons le régime d'Al-Assad à se rendre de nouveau à Genève et à négocier sur la base du format et du programme proposés par le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie, M. Lakhdar Brahimi. Il incombe à tous les membres du Conseil d'œuvrer à un règlement politique négocié, et en particulier d'exercer une pression sur Al-Assad pour qu'il participe de bonne foi à ce processus.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration à titre national.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Coordonnateur spécial Serry de son exposé mais surtout

de son attachement indéfectible au processus de paix au Moyen-Orient. Je vais axer mes propos sur le processus de paix au Moyen-Orient, la Syrie et le Yémen.

Il me faut commencer par dire très clairement que la route vers la paix au Moyen-Orient est de plus en plus semée d'embûches. Israël a annoncé qu'il suspendait sa participation aux pourparlers suite à la réconciliation intervenue entre le Fatah et le Hamas. Nous devons reconnaître que cette annonce, faite deux jours seulement avant l'échéance du 29 avril fixée en juillet 2013 par le Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, pour la conclusion des pourparlers, est un revers majeur pour le processus de paix.

Le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, a assuré que dans le cadre de sa participation au nouveau gouvernement d'unité de la Palestine, le Hamas allait reconnaître Israël, accepter le principe de la non-violence et respecter les accords précédemment conclus. Le Président Abbas a déclaré qu'il restait attaché aux négociations de paix avec Israël. Nous espérons que le Président Abbas ne décevra pas les espoirs. Et nous espérons que ses déclarations vont rassurer les autorités israéliennes et les encourager à reprendre les pourparlers de paix.

Plusieurs dirigeants mondiaux, animés des meilleures intentions, ont exprimé leur inquiétude devant le manque de volonté politique des deux parties de prendre les décisions difficiles qui s'imposent. Nous sommes convaincus que la communauté internationale ne peut pas imposer la paix entre Israël et la Palestine. Elle ne peut que la faciliter. La paix doit venir des deux parties. Elle suppose des compromis traditionnellement inhérents à toute négociation de paix. Clairement, nous attendons des deux camps qu'ils fassent montre de davantage de souplesse, et ce, dans leur intérêt stratégique à long terme à tous deux. Aujourd'hui, c'est une évidence : il n'y a pas d'autre choix que la solution des deux États, avec Israël et la Palestine, vivant côte à côte, dans la paix, la stabilité et la sécurité.

En ce qui concerne la Syrie, nous notons que le transfert des composants d'armes chimiques vers les sites de stockage du port de Lattaquié s'est accéléré le mois dernier. Cette récente intensification a permis à Sigrid Kaag, la Coordonnatrice spécial de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et de l'ONU, de confirmer hier que le Gouvernement syrien avait retiré ou détruit sur son territoire environ 92 % de ses stocks déclarés de composants d'armes chimiques. Ce regain de volonté de la part du Gouvernement syrien est une évolution bienvenue qui devrait permettre à la Mission conjointe OIAC-ONU de mener à bien sa tâche.

Nous convenons avec le Secrétaire général que le caractère précaire et instable de la situation en matière de sécurité rend d'autant plus nécessaire d'accélérer le plus possible le retrait sans danger des composants d'armes chimiques de Syrie. Nous invitons la Mission conjointe à saisir ce moment propice pour inciter les autorités syriennes à continuer sur leur élan afin que les opérations d'enlèvement puissent prendre fin dans les prochains jours.

Sur le plan humanitaire, il est clair que la situation s'aggrave à mesure que la guerre civile s'intensifie en Syrie. Les appels répétés des pays de bonne volonté de par le monde aux parties belligérantes pour qu'elles déposent les armes et acceptent le dialogue sont restés lettre morte. Les parties au conflit et leurs soutiens doivent faire en sorte que les civils soient protégés, quelle que soit leur appartenance religieuse, communautaire ou ethnique. Le Gouvernement syrien comme les groupes armés ont l'obligation juridique et la responsabilité morale d'y veiller. Ils doivent prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre immédiatement fin à la violence contre les civils, notamment les attaques aveugles dont ils sont victimes. Nous exhortons toutes les parties à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir un accès sûr et sans entrave à l'aide humanitaire dans tout le pays, et à appliquer ainsi intégralement et immédiatement la résolution 2139 (2014). Une solution militaire ne donnera que des vainqueurs et des vaincus et fermera la porte à une paix durable. C'est pourquoi nous demandons instamment aux parties belligérantes de reprendre les pourparlers de paix, sans condition préalable.

S'agissant du Yémen, nous accueillons avec satisfaction les progrès réalisés à ce jour par le processus politique dans ce pays. Le lancement des travaux du Comité de rédaction de la Constitution est le signe que le Yémen est sur la voie d'une paix, d'une sécurité et d'une stabilité durables. Les efforts du Gouvernement pour mettre en œuvre l'accord conclu sous la médiation du Conseil de coopération du Golfe concernant la mise en place du mécanisme du processus de transition sont la preuve tangible de sa volonté d'insuffler un changement positif sur la scène intérieure yéménite.

En ce qui concerne le rapport de la Conférence de dialogue national, nous considérons que la mise en œuvre rapide de ses recommandations susciterait

la confiance entre les différentes composantes de la société yéménite et encouragerait la paix entre les parties belligérantes. Dans le contexte de la Conférence de dialogue national, le Gouvernement a aujourd'hui une occasion inédite de régler les questions relatives aux relations entre les régions du nord et du sud, de permettre une plus grande participation des jeunes et des femmes, et en fait d'établir les fondements crédibles d'une paix et d'une prospérité durables au Yémen.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil.

Je rappelle à tous les orateurs qu'ils doivent limiter la durée de leur déclaration à quatre minutes au maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec diligence. Les délégations qui ont de longues déclarations sont priées d'en distribuer le texte écrit et d'en prononcer une version abrégée lorsqu'elles prennent la parole dans la salle.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

Mme Ziade (Liban) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que votre équipe, pour le travail excellent accompli sous votre présidence en ce mois d'avril. Je félicite également les membres de la Mission permanente du Luxembourg pour leur professionnalisme à la tête des travaux du Conseil durant le mois de mars qui a été des plus chargés.

Imaginons que nous sommes au petit matin d'une journée de printemps à Jérusalem : une douce brise souffle chargée de parfums de thym, les premiers rayons du soleil diffusent leur chaleur, on entend au loin le tintement de la cloche d'une église auquel se mêle l'appel du muezzin à la prière, tandis que les pas rapides d'un lève-tôt résonnent sur le gravier alors qu'il se dirige vers le temple, la ville est sur le point de reprendre son activité frénétique. Voilà ce à quoi Jérusalem devrait ressembler.

Mais aujourd'hui, les choses sont tout autres. Les bruits que l'on y entend sont ceux de l'effondrement des maisons de Jérusalem-Est démolies par les autorités israéliennes; les voix sont celles des soldats et des colons qui hurlent; et les pas pressés sont ceux des enfants palestiniens qui s'enfuient apeurés. Jérusalem, ville sainte des trois religions monothéistes, est en train de devenir la ville d'une seule d'entre elles. La tradition d'ouverture de Jérusalem est en train d'être niée par le comportement inadmissible et illégal des colons, protégés par les forces israéliennes, en particulier sur le site de la sainte mosquée Al-Aqsa, où ces mêmes colons sèment impunément la peur et l'intimidation et où les forces israéliennes ferment les issues et refusent l'accès aux fidèles.

Combien faut-il que le Conseil reçoive de lettres de plaintes pour condamner ces activités illégales et forcer Israël à honorer ses obligations? Oui, il a des obligations au titre des coutumes et des règles du droit international, au titre de la Charte des Nations Unies et au titre des résolutions adoptées par cet organe; l'obligation, au titre de l'article 4 de la Convention de La Haye de 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé, de s'abstenir de tout acte d'hostilité à l'encontre de ce lieu saint; l'obligation, au titre de l'article 38 de la quatrième Convention de Genève, de respecter les convictions religieuses des personnes; l'obligation, au titre de l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'article 27 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de respecter le droit d'un peuple d'observer et de pratiquer sa propre religion.

Combien de ces dispositions, de ces traités et de ces normes faudrait-il permettre à Israël de méconnaître avant que le Conseil ne réagisse? Les pratiques israéliennes à Jérusalem ne sont qu'une partie d'un plan de plus vaste portée visant à créer de nouvelles réalités sur le terrain, pour faire de la solution des deux États un objectif plus difficile à atteindre. De fait, la population subit une ségrégation fondée sur son identité nationale et religieuse, et elle est isolée dans des zones très restreintes dans ce qui constitue un alarmant rappel de l'apartheid.

Les démolitions, les confiscations de terres, les déplacements forcés et les autorisations données à la construction de colonies de peuplement illégales ne sont que quelques-uns des exemples de ces pratiques israéliennes. Le 28 mars encore, Israël a démoli un immeuble de deux étages, puis démoli, le 8 avril, des abris humanitaires financés par l'Union européenne à Djabal al-Baba, afin de faire place à de nouveaux logements. Comme si cela ne suffisait pas, la décision d'autoriser des colons à s'installer dans la maison al-Rajabi à Hébron illustre encore une fois l'expansion de cette politique de peuplement.

Comme les membres du Conseil le savent, Israël n'a pas honoré ses engagements en ce qui concerne la libération de la quatrième série de prisonniers palestiniens. De plus, tout en saluant les efforts déployés

par M. Kerry pour relancer le processus de paix entre Palestiniens et Israéliens, nous avions, il y a neuf mois, mis en garde sur le fait que ces efforts seraient entravés et les négociations compromises si Israël persistait dans ses activités illégales de peuplement. Aujourd'hui, la réaction du monde arabe et musulman, de l'Union européenne et de bien d'autres pays face à ces activités et politiques illégales de peuplement est unanime; elle a abouti à une condamnation collective sous la forme de l'adoption de quatre résolutions par le Conseil des droits de l'homme. L'enjeu aujourd'hui reste de renforcer la résilience du processus de paix et d'insister sur une solution juste et globale concernant tous les aspects du conflit arabo-israélien, dans un refus des solutions partielles et dans le respect des résolutions pertinentes des Nations Unies, du mandat de la Conférence de Madrid et de l'intégralité des dispositions de l'Initiative de paix arabe.

En ce qui concerne maintenant mon pays, le Liban, le Gouvernement d'intérêt national a réitéré qu'il respectait toutes les résolutions des Nations Unies et réaffirmé son attachement à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) et son appel à la communauté internationale pour qu'elle l'aide à mettre fin à la violation de sa souveraineté par Israël. Les survols de notre espace aérien et actes d'agression unilatéraux presque quotidiens, tel le bombardement par Israël de maisons de civils dans le sud du Liban, exacerbent non seulement les tensions mais portent aussi atteinte aux efforts que font conjointement l'Armée libanaise et la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour s'acquitter de leur mandat au titre de cette résolution.

Notre gouvernement a également mis en lumière les priorités suivantes : préserver la souveraineté de l'État, assurer la stabilité du pays, et garantir sa sécurité. À cet égard, je suis fier de pouvoir annoncer que l'Armée libanaise a commencé avec succès la mise en œuvre de plans de sécurité à Tripoli et dans la Bekaa, et adopté des mesures afin d'endiguer la menace des attentats terroristes.

En outre, le Gouvernement libanais est déterminé à accélérer la mise en œuvre de la feuille de route qui a été élaborée afin d'atténuer les incidences socio-économiques de la crise syrienne dans le pays, sur la base de l'évaluation effectuée conjointement avec la Banque mondiale. Dans le rapport qui en est issu, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Le produit intérieur brut du Liban s'est contracté de 7,5 milliards de dollars, tandis que le coût estimé pour le Trésor libanais s'élève à 5,1 milliards de dollars, dont 3,6 milliards de dollars de dépenses allant directement à la prestation de services aux réfugiés syriens, et les recettes du Trésor ont chuté d'1,5 milliard de dollars en raison du ralentissement de la croissance économique.

À ce jour, le nombre de réfugiés fuyant la Syrie vers le Liban et enregistrés auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dépasse 1 034 000. Comme l'a déclaré le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres,

> « si l'afflux des personnes cherchant à se mettre en sécurité au Liban se poursuit, il pourrait y avoir plus d'1,6 million de réfugiés dans le pays d'ici la fin de cette année. Mais déjà aujourd'hui, c'est au Liban que se concentre le plus grand nombre de réfugiés par tête de tout pays dans l'histoire récente, avec 230 réfugiés syriens enregistrés pour 1000 Libanais. »

Cela correspond à un nombre de réfugiés par habitant 140 fois supérieur à celui de votre propre pays, Madame la Présidente.

Tout doit être mis en oeuvre pour appuyer mon pays face à ces défis. À cet égard, le Liban exprime ses profonds remerciements au Gouvernement français, qui a accueilli le 5 mars le Groupe international d'appui au Liban, dont il félicite les membres de leur engagement sans faille. Le Liban attend également avec intérêt la Conférence de Rome en ce qui concerne le renforcement des capacités de l'Armée libanaise et considère la généreuse contribution du Royaume d'Arabie saoudite comme la pierre angulaire de cette entreprise. En outre, mon pays attache beaucoup de prix aux contributions apportées par le fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Ce n'est cependant que l'amorce d'une assistance financière destinée à répondre au cruel besoin d'une aide supplémentaire pour aider le pays à faire face à plus d'1 million de réfugiés. Le Liban appelle à cet égard à des contributions plus généreuses.

En outre, le Liban a proposé des mesures visant à endiguer cette menace existentielle par la fourniture d'une assistance directe aux institutions gouvernementales, à amener les donateurs à honorer les engagements faits dans les conférences d'appel de fonds, à accroître le nombre de réfugiés bénéficiant de programmes de réinstallation, sur la base du principe du partage du fardeau et, surtout, à concentrer sérieusement les efforts sur l'élargissement de l'espace humanitaire afin d'accueillir les réfugiés syriens dans des camps sûrs

à l'intérieur de la Syrie ou dans des zones de sécurité le long de la frontière.

Après plus de trois ans de conflit, la Syrie est maintenant, pour reprendre les mots employés par le Secrétaire général, « la crise humanitaire la plus grave que le monde ait jamais connue, de même que sur le plan de la paix et de la sécurité » (*S/2014/2*08, *par. 49*). Ces mots traduisent les souffrances du peuple syrien, avec ses millions de personnes déplacées et ses millions de millions de réfugiés. Aujourd'hui plus que jamais, la communauté internationale doit surmonter son impuissance à mettre fin au conflit qui fait rage et permettre au peuple syrien de jouir de son droit fondamental de choisir et de vivre dans la dignité et dans la paix en préparant la voie à un processus politique qui puisse répondre à ses aspirations.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Égypte.

M. Khalil (Égypte) (*parle en arabe*) : Je vous félicite, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Je remercie M. Robert Serry pour son exposé important de ce matin sur l'évolution de la situation au Moyen-Orient, du processus de paix en particulier. L'Égypte affirme son plein appui à tous les efforts considérables qu'il déploie en dépit des difficultés rencontrées.

L'Égypte appuie également les déclarations faites par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, par le représentant d'Oman au nom du Groupe des États arabes et par le représentant de la Guinée au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Nous nous réunissons de nouveau aujourd'hui à un moment décisif dans l'évolution de la situation au Moyen-Orient. Aujourd'hui, le 29 avril, marque le dernier jour des négociations lancées il y a neuf mois dans le cadre de la médiation assurée par le Secrétaire d'État des États-Unis entre l'État de Palestine et Israël en vue de parvenir à une solution définitive. Je réaffirme d'emblée l'appui de l'Égypte aux efforts déployés par les États-Unis pour parvenir à une solution pacifique basée sur deux États vivant côte à côte en paix à l'intérieur des frontières du 4 juin 1967, avec Al Qods Al Charif comme capitale de l'État de Palestine. Je félicite également l'État de Palestine de sa récente adhésion aux quatre Conventions de Genève et à un certain nombre d'autres traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, ce qui démontre l'attachement de l'État palestinien au droit international.

À cette occasion, j'appelle Israël à revenir sur sa dernière décision de suspendre les négociations et d'imposer des sanctions supplémentaires à la partie palestinienne, comme si la poursuite de l'occupation et de ses pratiques quotidiennes, la construction de colonie de peuplement illégitimes et le blocus imposé à Gaza ne suffisaient pas à faire pression sur le peuple et le Gouvernement palestiniens.

Les faits survenus ces trois derniers mois reflètent de nouveau la même logique dans l'évolution de la situation observée depuis le début de l'occupation des territoires arabes par Israël. Le Gouvernement israélien continue de mener des actions contraires aux résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, des actions qui enfreignent les dispositions du droit international, du droit international humanitaire, et du droit des droits de l'homme et qui violent également les accords et ententes qu'il a précédemment conclus avec la partie palestinienne et avec le médiateur américain dans le cadre du processus de paix. Je rappellerai notamment son refus de libérer le quatrième groupe de prisonniers incarcérés avant les accords d'Oslo; la construction de nouvelles colonies de peuplement et l'extension de celles qui existent déjà; le maintien du blocus imposé à Gaza; les intrusions quotidiennes systématiques dans la mosquée Al-Aqsa pour créer une nouvelle situation de fait permettant aux colons et aux touristes israéliens d'entrer dans la mosquée sous la surveillance des forces d'occupation, en interdisant aux propriétaires des lieux musulmans palestiniens d'accéder à la mosquée; et, enfin, les restrictions imposées aux chrétiens, étrangers et palestiniens qui souhaitaient accéder à l'Église du Saint-Sépulcre pour la fête de Pâques, y compris le Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient lui-même, dans le cadre d'une autre tentative visant à imposer une situation de fait dans les lieux saints.

Bien entendu, toutes ces mesures n'assurent pas la sécurité d'Israël. En effet, les violations de l'accord d'apaisement ont continué, des roquettes ont de nouveau été tirées en direction d'Israël, sans pertes notables, et le sentiment israélien d'insécurité persiste en dépit des armes de destruction massive qu'Israël possède et de la supériorité qualitative de ses armes classiques par comparaison avec tous les autres États de la région.

Israël fait tout cela, et il attend de la communauté internationale qu'elle appuie ses actions, les approuve

ou garde le silence, dans le meilleur des cas. Il s'indigne quand on lui rappelle ses obligations et que ses actes entravent le processus de paix. Le Gouvernement israélien s'est beaucoup irrité des directives de l'Union européenne concernant le boycottage des colonies de peuplement et par le fait que plusieurs entreprises européennes ont mis fin à leurs activités avec les institutions qui appuient ou financent les activités colonisatrices illégales. Il a pris des mesures précises, notamment des campagnes publicitaires pour faire barrage au mouvement de boycott et de retrait des investissements. Nous félicitons les entreprises et la société civile qui ont développé ce moyen novateur de résister à la colonisation. Nous invitons l'Union européenne à appliquer ses directives relatives aux colonies et nous affirmons que le problème ne se trouve pas dans le mouvement de boycott, qui cible uniquement les activités illégales et non l'État d'Israël. Le problème se trouve dans le fait que le Gouvernement israélien persiste à mener sa politique d'expansion des colonies pour imposer un fait accompli et faire échouer le processus de paix, ou en vue d'échanger ses colonies et leurs habitants à l'avenir, quand un véritable règlement pacifique aura été trouvé avec le peuple et le Gouvernement palestiniens. C'est pourquoi nous appelons de nouveau Israël à mettre fin à cette façon de faire et à s'essayer à la seule façon logique d'aborder la question palestinienne, en mettant fin à ces agissements. Nous invitons le Conseil de sécurité à assumer sa responsabilité et à exercer les pressions nécessaires sur Israël pour qu'il se conforme aux dispositions du droit international et mette fin aux actes de provocation répétés dans les territoires occupés et dans les lieux saints en particulier.

Par ailleurs, Israël sanctionne l'Autorité palestinienne et lui impose de choisir entre la reprise des négociations de paix ou la réconciliation effective et la fin de la division lorsque l'État palestinien exerce son droit légitime, en vertu du droit international, d'adhérer à des traités internationaux ou quand il assume ses fonctions en unifiant le rang palestinien et en réalisant la réconciliation avec les différentes factions pour étendre son contrôle à tous les territoires palestiniens. Quel type de raisonnement appuie le processus de paix sur le point de vue israélien? L'Égypte appuie les efforts de réconciliation palestinienne et affirme qu'elle fera tout son possible pour aboutir à un véritable rapprochement et à une cohésion de la position palestinienne afin de parvenir à un accord de paix basé sur les paramètres internationaux, applicable et s'appliquant à tous les territoires palestiniens occupés. D'ici à ce que cela se réalise, il incombe à Israël, en tant que Puissance occupante, d'assumer pleinement sa responsabilité sur la région occupée. Il doit également prendre conscience que le fait de rejeter la responsabilité sur d'autres États ou d'autres faits ne trompe personne et ne le dispensera pas de rendre compte de ses actes. Le Conseil de sécurité doit prendre les mesures nécessaires pour veiller à ce qu'Israël s'acquitte de ces obligations.

Je vais maintenant aborder la question de la Syrie, où la destruction et le meurtre de civils se poursuivent, après l'échec du processus de Genève. J'affirme que l'Égypte appuie les efforts déployés par le Secrétaire général et le Représentant spécial conjoint de l'Organisation des Nations Unies et de la Ligue des États arabes pour la Syrie en vue de trouver une solution politique. Nous appelons toutes les parties, notamment le Gouvernement syrien, à ne prendre aucune décision contraire à l'esprit et à la lettre du Communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/523, annexe) qui reste la seule base acceptable de la solution politique.

Nous réaffirmons également que ce qui se passe actuellement en Syrie ne saurait servir de justification pour fermer les yeux sur la nécessité d'appliquer les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la fin de l'occupation israélienne du Golan. Nous sommes préoccupés par les visites répétées, ces trois derniers mois, de hauts responsables israéliens dans le Golan occupé et par leurs déclarations provocatrices concernant le fait de considérer le Golan comme faisant partie d'Israël, en ne tenant nullement compte des résolutions du Conseil de sécurité ou des dispositions du droit international, qui n'autorise pas l'acquisition de territoires par la force.

Nous sommes également préoccupés par les violations répétées commises par les forces israéliennes sur le territoire et l'espace aérien libanais et nous appelons à l'application des résolutions du Conseil de sécurité relatives au retrait israélien complet du Liban.

Pour finir, je tiens à féliciter Mme Angela Kane et Mme Sigrid Kaag de leur diligence et des sérieux efforts qu'elles déploient pour mettre en œuvre la résolution 2118 (2013). J'invite les membres du Conseil de sécurité, et notamment les membres permanents, à appliquer le paragraphe 14 de la résolution 687 (1991) sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes de destruction massive, sans attendre que la prochaine tragédie se produise.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Abdallah (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours. J'aimerais aussi remercier M. Robert Serry de son exposé d'information. Je tiens à souligner que ma délégation souscrit aux déclarations qui seront faites au nom de la Ligue des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et le Mouvement des pays non alignés.

L'année 2014 est historique s'agissant de la question de Palestine. C'est l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, ce qui réaffirme combien il importe, pour la communauté internationale et la conscience mondiale en général, de prêter attention aux droits du peuple palestinien. Toutefois, Israël persiste à mener des politiques qui vont à l'encontre de la volonté de la communauté internationale, voie qu'il s'obstine à suivre depuis six décennies.

Israël continue d'essayer de judaïser la ville sainte d'Al Qods Al Charif et de modifier ses caractéristiques démographiques. Nous sommes tous témoins de la mise en oeuvre des politiques israéliennes en matière de colonies de peuplement, de la détention par ce régime de milliers de prisonniers, de son manque de respect pour les lieux saints, et de son expulsion de citoyens palestiniens, en particulier d'Al Qods. Nous voyons bien la politique d'apartheid et de nettoyage ethnique qu'il mène actuellement. Toutes ces violations sont contraires au droit international et au droit international humanitaire, de même qu'aux droits de l'homme les plus fondamentaux. Toutes ces pratiques se déroulent au vu et au su du Conseil de sécurité, sans qu'il y ait la moindre tentative d'y mettre fin.

Le Royaume d'Arabie saoudite, en tant que gardien des lieux saints islamiques, condamne fermement les attaques et les actes de provocation incessants perpétrés contre les lieux saints, de même que les tentatives visant à empêcher les fidèles d'atteindre Al-Aqsa, ce qui revient à leur refuser le droit fondamental de pratiquer leur religion. Israël est entièrement responsable de la détérioration de la situation à Jérusalem-Est et de l'ensemble des conséquences négatives découlant des actes commis par les Forces de défense israéliennes ou par les colons. Nous condamnons toutes les tentatives visant à modifier le caractère historique ou religieux des divers lieux saints de la ville. Nous appelons à la cessation immédiate de toutes les actions qui entraînent des changements démographiques à Al Qods Al Charif, notamment la campagne de colonisation, la démolition de maisons palestiniennes et l'expulsion collective de Palestiniens, actes qui enfreignent tous le droit international.

Israël continue de défier la volonté de la communauté internationale et d'entraver tous les efforts visant à tenir des négociations fructueuses. Il se joue de l'ensemble des accords relatifs au processus de paix, en commençant par son refus de libérer tous les détenus qu'il avait accepté de libérer, la poursuite des activités de peuplement et la modification du caractère démographique de la ville. Alors même que les efforts visant à mener de fructueuses négociations ont suscité l'espoir ces derniers mois, les forces d'occupation ont fait tout leur possible pour saper ces efforts. Par exemple, selon les statistiques du Gouvernement israélien, le rythme de construction des colonies de peuplement s'est accru de plus de 23 % cette année par rapport à l'année dernière.

Le Royaume d'Arabie saoudite se félicite de l'adhésion de la Palestine à un certain nombre de traités, conventions et organisations internationaux, démontrant ainsi son respect du droit international et sa volonté de s'acquitter de ses obligations en la matière. Elle montre aussi son respect du droit international en cherchant à concrétiser les droits légitimes du peuple palestinien, sa liberté et son droit à l'autodétermination. Le Royaume d'Arabie saoudite se félicite également de la réconciliation palestinienne, qui unifie le pouvoir palestinien. L'Autorité palestinienne a ainsi réaffirmé son respect à l'égard de tous ses engagements internationaux.

Il est vraiment ironique et étrange qu'Israël se plaigne de cette réconciliation alors que le Ministre des affaires étrangères de ce pays appelle au nettoyage ethnique, et que certains membres de son Cabinet ont à plusieurs reprises exprimé leurs doutes quant à la solution des deux États. Dans le passé, Israël a utilisé le conflit entre le Hamas et l'Autorité palestinienne comme prétexte pour ne pas coopérer; il utilise maintenant le prétexte d'un accord entre les factions palestiniennes pour faire la même chose. Israël se cache derrière ces prétextes vides car il n'a nulle envie de voir réussir des négociations qui mettraient fin aux activités de colonisation et à l'occupation.

Le Royaume d'Arabie saoudite est attaché à l'Initiative de paix arabe qui avait été présentée par le Royaume lui-même. Nous demandons au Conseil de sécurité de contraindre le Gouvernement israélien à mettre fin à ses actes d'agression, qui vont à l'encontre du droit international, du droit international humanitaire, de la quatrième Convention de Genève, et des résolutions du Conseil de sécurité relatives aux territoires occupés en Palestine, au Liban et dans le Golan arabe syrien, y compris ses activités de colonisation à Al Qods Al Charif et dans d'autres territoires occupés.

Nous demandons la levée totale du siège contre Gaza et la prise de mesures d'embargo contre tous les produits en provenance des colonies israéliennes. Nous appelons l'ONU et le Secrétaire général à n'épargner aucun effort pour faire pression sur Israël afin qu'il libère tous les détenus palestiniens, en vertu du droit international, du droit international humanitaire et de la quatrième Convention de Genève, et en particulier qu'il libère immédiatement les enfants palestiniens enfermés dans les prisons israéliennes, conformément à la résolution 1325 (2000) et à d'autres résolutions pertinentes. Nous demandons la libération de tous les détenus syriens incarcérés dans les prisons israéliennes, qui sont des fils et des filles du Golan occupé.

Il y a quelques minutes, le représentant d'Israël a lancé contre mon pays une attaque pitoyable, ce qui montre à quel point la position du Gouvernement israélien est illogique s'agissant de la paix au Moyen-Orient. Il part dans tous les sens, lance des accusations çà et là, et tente de détourner l'attention du Conseil et de la communauté internationale des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qu'il commet dans les territoires palestiniens occupés; du traitement qu'il inflige aux détenus, aux manifestants pacifiques, aux femmes et aux enfants; de son siège de Gaza; et de ses nombreuses autres violations qui rendent misérable la vie des Palestiniens et les privent de leurs droits.

La situation en Syrie est la plus grande tragédie humanitaire de ce siècle. La situation continue de se détériorer tandis que les autorités syriennes utilisent tous les moyens, y compris une politique de la famine et de la terre brûlée. Homs et d'autres régions du pays sont assiégées tandis que des tirs d'artillerie indiscriminés mettent les populations à genou. La résolution 2139 (2014) appelle l'ensemble des parties à cesser toutes les attaques contre des zones civiles, ainsi que sur la vieille ville de Homs, n'est-ce pas? Le Conseil de sécurité n'a-t-il pas exprimé sa détermination à prendre davantage de mesures en cas de non-respect de cette résolution? Cette résolution n'a-t-elle pas été adoptée il y a deux mois, et depuis, des milliers et des milliers de personnes n'ont-elles pas été tuées?

Les autorités syriennes violent la résolution 2139 (2014) sous notre nez, mais le Conseil n'arrive même pas à s'entendre sur une simple déclaration condamnant de tels actes. Nous appelons le Conseil à prendre les mesures supplémentaires nécessaires, conformément aux dispositions de la résolution 2139 (2014), car le régime syrien continue de faire fi de cette résolution. En outre, compte tenu de l'utilisation continue par le régime syrien de matières chimiques contre son propre peuple, nous appelons aussi à la levée immédiate, sans réserve et sans condition, des sièges de Homs, d'Alep et de toutes les autres zones assiégées en Syrie.

Ma délégation a déjà signalé l'absence de réactivité du Gouvernement syrien aux bases mêmes sur lesquelles repose la Conférence de Genève sur la Syrie. L'accord prévoyait un organe de transition doté des pleins pouvoirs pour réaliser les aspirations et les espoirs du peuple syrien. Aujourd'hui, les autorités syriennes montrent à la communauté internationale qu'elles ne se soucient pas des aspirations et des espoirs de leur peuple en appelant à une prétendue élection présidentielle. Comment les parties en Syrie peuvent-elles se réunir à Genève pour mettre en place un gouvernement de transition alors que, dans le même temps, l'une des parties appelle à de fausses élections pour imposer un fait accompli sur le terrain pour les sept prochaines années? Insister sur la tenue d'une élection présidentielle dans la situation actuelle confirme bien que les autorités syriennes continuent de réprimer les aspirations du peuple syrien et de le priver de son droit à l'autodétermination.

Le Conseil de sécurité est incapable de mettre en œuvre même celles de ses résolutions qui ont été adoptées à l'unanimité. Cela nuit vraiment à la crédibilité du Conseil de sécurité, à l'espoir placé dans l'Organisation des Nations Unies, et en fait, au respect par l'opinion publique mondiale des résolutions et des décisions des Nations Unies. Plus important encore, au cours des trois dernières années, des milliers et des milliers de Syriens ont été soumis à des barils explosifs et aux pires formes de meurtre et de torture, et pourtant le régime jouit d'une totale impunité. Ceux qui ne prennent pas position contre de tels actes en sont les complices.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Mukerji (Inde) (*parle en anglais*) : Permettez-moi d'abord d'exprimer notre gratitude au Nigéria pour avoir organisé ce débat public trimestriel qui permettra au Conseil de faire le point sur l'évolution récente de la situation au Moyen-Orient, y compris dans l'État de Palestine. Je tiens à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, pour l'exposé très complet qu'il a fait plus tôt aujourd'hui.

Il est regrettable que les négociations entre Israël et la Palestine, qui ont commencé fin juillet 2013 en vue de parvenir à un accord dans les neuf mois, se soient terminées sans aucun résultat. Il ne fait aucun doute que le processus de dialogue a engendré de l'espoir après une interruption de plus de deux ans dans les négociations entre les parties. Nous déplorons que les parties n'aient pas réussi à saisir l'occasion offerte par des négociations directes pour parvenir à un accord de paix. Il s'agit d'un sérieux revers pour le processus de paix au Moyen-Orient. Nous espérons que les deux parties feront preuve de la volonté politique nécessaire pour revenir à la table des négociations et qu'elles s'entendront sur une solution politique mutuellement acceptable à cette crise.

En Cisjordanie et à Jérusalem-Est, la situation des Palestiniens se dégrade de jour en jour en raison des barrages routiers et de l'infrastructure connexe de l'occupation qui place des restrictions à la libre circulation des personnes et des biens. Le blocus de Gaza se poursuit également et affecte les services d'aide humanitaire, les activités économiques et le développement des infrastructures. Il incite également des militants à exprimer leur frustration par la violence, ce qui complique encore plus la situation sur le terrain et accroît la vulnérabilité et les préoccupations d'Israël en matière de sécurité. Nous soutenons fermement une solution négociée à la question israélo-palestinienne qui aboutirait à la création d'un État souverain, indépendant, viable et uni de Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, vivant dans des frontières sûres et reconnues, côte à côte et en paix avec Israël.

En tant que membre du Conseil en 2011 et 2012, l'Inde a soutenu la candidature de la Palestine à une adhésion pleine et à part entière à l'Organisation des Nations Unies, et a continué son soutien en se portant coauteur de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale en novembre 2012, qui a rehaussé le statut de la Palestine au niveau d'État non membre observateur. La proclamation par les Nations Unies de 2014, Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, a été une initiative positive, et la délégation indienne appuie pleinement les activités du Conseil sur l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien pour que cette année ait un véritable impact. L'Inde a toujours soutenu les efforts d'édification de la nation de Palestine par le biais d'une assistance technique et économique, y compris au niveau budgétaire. Nous mettons également en œuvre une série de projets de développement dans le cadre du Fonds Inde-Brésil-Afrique du Sud pour la Palestine.

En ce qui concerne la Syrie, l'élimination de près de 92 % de ses stocks d'armes chimiques est une bonne chose. Cependant, nous déplorons l'impasse où se trouve le processus politique. Nous espérons que les deux parties règleront leurs différends et reprendront la troisième série de pourparlers directs en faisant montre d'une volonté et d'un engagement politiques énergiques. Nous exhortons également les deux parties à mettre sincèrement en œuvre la résolution 2139 (2014), à garantir l'accès humanitaire, à cesser immédiatement les attaques contre les civils, et à lever le siège des zones peuplées. Ces mesures, nous le croyons, peuvent beaucoup faire pour diminuer les souffrances humaines causées par ce conflit qui a commencé il y a trois ans. Les sanctions unilatérales qui ont un impact négatif sur la population de la Syrie doivent être levées afin de soulager les souffrances humanitaires.

Avant de conclure, je tiens à souligner qu'il ne peut y avoir de solution militaire à ce conflit. L'Inde soutient sans réserve un dialogue politique inclusif dirigé par les Syriens, qui permette de résoudre la crise actuelle et réponde aux aspirations légitimes de tous les segments de la société syrienne.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Ja'afari (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Certains collègues ont insisté dans leurs déclarations d'aujourd'hui pour examiner la situation dans mon pays au titre du point de l'ordre du jour intitulé « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Bien que certains pays aient de bonnes intentions, contrairement à d'autres, il est très triste qu'aucun des intervenants n'ait évoqué les attentats terroristes qui ont eu lieu aujourd'hui dans mon pays, notamment dans la vieille ville de Homs, où 36 personnes ont été tuées et 85 blessées, des enfants

pour la plupart. Il ne s'agit là que d'un incident parmi tant d'autres. Dans le quartier d'Al-Shaghour à Damas, 24 enfants ont été tués et 86 autres blessés à la suite d'une attaque au mortier contre une école. Ce ne sont là que quelques-uns des enfants qui ont perdu la vie aujourd'hui alors que les orateurs pleurent à chaudes larmes. J'ai communiqué au Conseil des photos de certaines de ces victimes.

Une fois de plus, certaines délégations ont tenu à faire des déclarations détaillées sur la situation qui règne dans mon pays, la Syrie, au titre du point de l'ordre du jour « La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne ». Leurs déclarations trompeuses et provocantes ne font qu'encourager l'extrémisme et le terrorisme en Syrie et dans l'ensemble de la région et détournent l'attention de la question fondamentale, qui est de trouver un moyen de mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes, y compris le Golan syrien. À cet égard et en rapport avec les photos que j'ai distribuées plus tôt, ces forces terroristes armées qui ont tué des dizaines de personnes aujourd'hui à Damas et à Homs sont décrites par certains de nos collègues comme faisant partie de l'« opposition modérée », et ces collègues leur fournissent des armes.

À cet égard, je tiens à souligner que l'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie et d'autres pays occidentaux membres du Conseil ont contribué à cette approche douteuse en demandant la convocation de deux réunions sur la Syrie à l'Assemblée générale le mois dernier. La première a coïncidé avec une séance du Conseil de sécurité consacrée à l'exposé périodique par le Secrétariat sur la situation au Moyen-Orient (voir S/PV.7118) et la deuxième a coïncidé avec une réunion du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Ils ont ainsi voulu détourner l'attention de la question palestinienne au titre du point de l'ordre du jour relatif à la situation au Moyen-Orient, et influencer négativement le dossier syrien.

Cela prouve clairement leur hypocrisie. Je refuse de prendre part à ces tentatives scandaleuses visant à détourner de son objectif notre débat d'aujourd'hui, qui devrait examiner les moyens de mettre fin à l'occupation israélienne, et une fois de plus, je ne vais pas répondre au titre de ce point de l'ordre du jour aux délégations qui violent la Charte et les principes du droit international en fournissant un abri et un appui à des terroristes et des mercenaires; en leur fournissant des armes et en les formant; en facilitant leur infiltration en Syrie à travers ses frontières avec les pays voisins; tout en propageant le terrorisme, la destruction et l'extrémisme dans mon pays; et qui mettent tout en œuvre pour faire obstacle à un processus de règlement pacifique mené par les Syriens.

Il est absurde que certaines délégations des États qui n'ont même pas de constitution ou de parlement et où les femmes sont privées de leurs droits fondamentaux parlent de l'importance d'établir la démocratie en Syrie, où une femme occupe le poste de Vice-Président. Certaines délégations dont les pays s'adonnent à verser le sang syrien depuis ces trois dernières années rivalisent pour appeler à la tenue de conférences, de sessions et de réunions afin de diffuser de fausses informations sur la situation en Syrie. Certains ont fait des déclarations théâtrales et d'amateurs aujourd'hui, en criant au loup au sujet de la situation du peuple syrien. Cependant, ils n'ont pas dit un mot sur la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne du Golan syrien, comme si le peuple syrien n'avait pas le droit de récupérer le Golan et comme si le Golan n'était pas un territoire syrien occupé au sujet duquel plusieurs résolutions sont adoptées chaque année, demandant à Israël de se retirer jusqu'aux frontières du 4 juin 1967.

Lorsqu'il s'agit des colonies israéliennes et des souffrances du peuple syrien sous occupation dans le Golan depuis 50 ans, pourquoi ces États ne mentionnent-ils pas l'oppression ignoble, la discrimination raciale, la détention, la torture ou la privation de populations de ressources naturelles, y compris le pétrole, le gaz et l'eau? Un citoyen syrien sous occupation dans le Golan ne peut pas se faire soigner dans les hôpitaux israéliens s'il refuse de porter une carte d'identité israélienne. Il ne peut pas faire des études en arabe, conformément au programme syrien, s'il ne détient pas une carte d'identité israélienne. L'enseignement en arabe, que ce soit selon le programme scolaire syrien ou tout autre programme, est interdit. En outre, les forces d'occupation israéliennes n'autorisent pas le Croissant-Rouge arabe syrien à mener ses activités dans le Golan occupé ou à y établir des dispensaires et des hôpitaux, en violation des résolutions du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui remontent à 1919. Par ailleurs, les forces d'occupation ont construit un mur de séparation raciste à l'est du village syrien de Majdal Shams et ont refusé de communiquer aux organisations internationales des cartes indiquant l'emplacement des mines terrestres qu'ils ont plantées dans le Golan, qui ont fait plus de 726 morts parmi les citoyens syriens, dont 227 enfants.

L'aide et l'appui d'Israël à des groupes terroristes, y compris ceux affiliés à Al-Qaida dans la zone de désengagement dans le Golan syrien occupé, constituent une violation flagrante de la résolution 350 (1974), du mandat de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et du droit international. Israël est allé jusqu'à construire un hôpital de campagne près de la ligne de séparation dans le Golan. Le Premier Ministre israélien a rendu visite à des terroristes blessés qui se faisaient soigner dans les hôpitaux israéliens et a insisté sur la nécessité de leur retour à la ligne de séparation dans le Golan syrien occupé, afin qu'ils puissent y poursuivre leurs activités terroristes. L'aide apportée par Israël à des terroristes met en danger la vie du personnel des Nations Unies qui travaille dans cette zone et compromet l'efficacité de leurs travaux. Comme je l'ai déjà dit, ce sont ceux-là qu'on appelle des membres de la soi-disant opposition modéré. Ces organisations terroristes ont enlevé des Casques bleus à plusieurs reprises, y compris un bataillon philippin. Nous avons envoyé des rapports y relatifs au Département des opérations de maintien de la paix avec tous les détails et demandé que des enquêtes officielles soient menées. Le plus surprenant c'est que le Département des opérations de maintien de la paix n'a pas encore à ce jour communiqué les conclusions des enquêtes relatives à cette plainte, si toutefois il a vraiment mené de telles enquêtes.

Israël apporte non seulement un appui logistique aux terroristes, mais les forces israéliennes sont aussi directement intervenues à plusieurs reprises, notamment en bombardant le mois dernier une école et une mosquée du village d'Al-Hamidiyah, dans le Golan syrien, près de la ligne de démarcation, et ce en violation flagrante et dangereuse du droit international. Cela prouve une fois de plus la coordination qui existe entre les forces d'occupation israélienne et les groupes terroristes dans la zone de démarcation, de la même manière qu'avec l'Arabie saoudite, le Qatar et la Turquie. Il existe une alliance claire entre ces trois pays et Israël, une alliance dont le but premier est d'appuyer les groupes terroristes, qu'ils soient liés à Al-Qaida, à l'État islamique d'Iraq et du Cham, au Front el-Nosra ou à tout autre front terroriste, et de les pousser à détruire la Syrie, à faire couler le sang de ses populations et à saborder la création d'un État palestinien indépendant. Un collègue qui a pris la parole avant moi a qualifié mon pays de pays frère : il ment, car nous en Syrie n'avons pas besoin de cette fraternité qu'il revendique, lui et son régime qui fait couler le sang dans mon pays. Nous ne voulons pas d'une fraternité assassine, criminelle, terroriste qui contribue à l'effusion du sang dans mon pays.

On ne devrait pas laisser certains se mentir à eux-mêmes et tromper le monde, ou essayer sans cesse de justifier les actes d'Israël. Tout le monde sait parfaitement bien qu'Israël, Puissance occupante et expansionniste, ne s'est jamais préoccupé de la paix. Il a occupé le Golan syrien et Al Qods, agressé les pays de la région, constamment violé le droit international et la Charte des Nations Unies, refusé tout contrôle international de son arsenal nucléaire, porté atteinte aux lieux saints islamiques et chrétiens, et voilà qu'il essaye de faire main basse sur la mosquée Al-Aqsa et revendique comme préalable ce qu'il appelle le caractère juif de l'État d'Israël afin de vider la Palestine de ses habitants et de nier le droit au retour. Il répond à toutes les initiatives de paix et de négociations par des manœuvres, en invoquant sournoisement des préoccupations d'ordre sécuritaire pour consacrer l'occupation et imposer le fait accompli, en particulier en construisant et en étendant les colonies, en judaïsant les territoires arabes, en modifiant leur caractère démographique et national. Comment Israël peut-il parler après tout cela de paix? Comment sa revendication peut-elle être fondée avec toutes ces pratiques qui sapent les principes fondamentaux de la paix? N'est-ce pas une insolence de la part d'Israël de prétendre que le démantèlement d'une quelconque colonie est une question trop douloureuse, alors qu'il juge acceptable que tout un peuple soit maintenu sous le joug? Je vous remercie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pakistan.

M. Masood Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Coordonnateur spécial, M Robert Serry, de son exposé détaillé ce matin.

Nous nous réunissons ici à l'heure où des faits inquiétants surviennent au Moyen-Orient. L'atmosphère est devenue une fois de plus toxique. Israël a interrompu les pourparlers de paix, ce qui, apparemment, met fin à l'initiative que le Secrétaire d'État américain John Kerry a lancée il y a neuf mois. Israël considère des sanctions économiques contre la Palestine, ce qui détériorera sans aucun doute la situation économique du peuple palestinien. La Palestine a annoncé qu'elle envisage toutes les manières possibles de répondre à la décision d'Israël de rompre tout contact lié aux pourparlers. Les Palestiniens ont décidé de donner la priorité à la réconciliation et à l'unité nationale. Il ne faut pas considérer ce hiatus comme irréversible ou

comme un point de non-retour, mais comme une pause et un moment d'introspection. Les pourparlers, on voudrait l'espérer, sont interrompus et non abandonnés.

Nous saluons l'initiative des Palestiniens de renforcer l'unité nationale. Les pourparlers entre la Palestine et Israël sont aussi une priorité, car sans le processus de paix il ne saurait y avoir de paix et de stabilité durables. Nous sommes d'accord avec la conclusion du Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, que les dirigeants doivent faire des compromis pour aller de l'avant. Les questions épineuses que sont les accords finals sur la frontière, les colonies de peuplement et la libération des prisonniers ne seront réglées qu'à la table des négociations et pas ailleurs. C'est la logique inexorable de la solution des deux États.

Le Pakistan demande que des mesures soient prises en urgence pour ressusciter et relancer les pourparlers de paix bloqués. Le temps et le capital politique considérables investis dans le processus ne devraient pas avoir été gaspillés pour rien. L'échec a un coût énorme. La flambée de violence à Gaza le mois dernier et encore la semaine dernière nous laisse entrevoir où peut mener un arrêt total des pourparlers. Cela dit, dialoguer pour dialoguer, sans volonté politique et sans engagement à faire des choix difficiles, n'est ni souhaitable ni favorable à la paix dans la région.

Le Pakistan condamne l'assaut donné à l'esplanade de la mosquée Al-Aqsa par les extrémistes israéliens. L'annexion de terres palestiniennes par les forces d'occupation israéliennes est illégale. Le débat à la Knesset israélienne sur l'annexion du Haram al-Charif et d'autres actes de provocation, comme la perturbation de la célébration de Pâques, sapent la paix, avivent les tensions et déstabilisent plus avant la région.

Le Pakistan est en faveur de la poursuite du contrôle par le Waqf islamique des lieux saints musulmans et chrétiens dans Jérusalem-Est occupé, avec un rôle spécial assigné à la Jordanie. Nous demandons un moratoire sur les colonies de peuplement, la libération des détenus, un attachement renouvelé et constructif à un dialogue de fond et la levée de blocus imposé à Gaza. Il importe de réduire les tensions et d'instaurer un minimum de confiance pour que les pourparlers puissent reprendre rapidement.

La paix, la sécurité, la stabilité et le développement économique durable au Moyen-Orient dépendent directement de la création d'un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant dans les frontières d'avant 1967, avec Al Qods pour capitale, vivant côte à côte avec Israël, les deux parties reconnaissant les droits légitimes de chacune. Il faut aussi qu'Israël se retire de tous les territoires arabes, notamment du Liban et du Golan syrien.

Je voudrais maintenant en venir à la Syrie. Nous saluons les avancées réalisées jusqu'à présent s'agissant de retirer de Syrie les armes chimiques et de les détruire, et applaudissons la coopération apportée par le Gouvernement syrien à la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies, qui est chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques de la République arabe syrienne. Nous appuyons l'appel lancé par Mme Sigrid Kaag à retirer l'ensemble des armes chimiques de Syrie. Tandis que nous partageons la préoccupation que lui inspirent les informations faisant état de l'utilisation de chlore gazeux comme arme, la meilleure ligne d'action est de vérifier les informations sur l'utilisation de produits chimiques toxiques pour établir les faits sans l'ombre d'un doute.

N'oublions pas que tous les jours les armes classiques causent beaucoup plus de dégâts que les armes chimiques. Les massacres sont de plus en plus nombreux et le nombre de réfugiés et de déplacés augmente. Comme le Secrétaire général nous l'a indiqué, les combattants en Syrie ne tiennent aucun compte de la décision prise par le Conseil tendant à ce qu'un accès humanitaire sans entrave soit garanti. En conséquence, quelque 300 000 Syriens pris au piège dans les zones de conflit continuent d'être privés de nourriture et de médicaments essentiels. Pire encore, la plus grande incertitude règne autour des pourparlers de Genève.

Nous appelons toutes les parties au conflit en Syrie, ainsi que les nations qui entretiennent avec elles des relations particulières, à regagner la table des négociations afin de trouver un règlement politique à long terme qui respecte les aspirations de tous les Syriens. Nous appelons également les parties à honorer les décisions prises par le Conseil dans sa résolution 2139 (2014) concernant l'accès humanitaire. Les autres questions urgentes dont nous sommes saisis ne doivent pas faire que la Syrie soit reléguée au second plan.

Enfin, nous condamnons les attaques terroristes en Syrie, y compris celles qui ont été perpétrées aujourd'hui. Nous présentons nos plus profondes condoléances au peuple syrien et aux familles des victimes.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat public. Je remercie également le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry,de son exposé, ainsi que le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de la Palestine de leurs déclarations.

Le délai de neuf mois fixé pour la signature d'un accord entre Israéliens et Palestiniens sur le statut final expire aujourd'hui, 29 avril. En l'absence de progrès, et malgré le large appui international dont ont bénéficié les efforts louables des États-Unis, la réalisation d'une solution à deux États semble s'éloigner de plus en plus. Nous ressortons tous perdants de cette situation. La déception de ceux qui ont participé au processus en toute bonne foi est compréhensible. Ne pas réussir à régler les aspects fondamentaux de la question palestinienne à l'heure actuelle ne fera qu'augmenter les difficultés à l'avenir.

Le Brésil note avec déception qu'Israël n'a pas rempli son engagement antérieur de libérer un dernier groupe de prisonniers palestiniens. La poursuite des activités de construction dans l'État de Palestine occupé, y compris à Jérusalem-Est, est particulièrement délétère. Nous réaffirmons que les colonies sont illégales au regard du droit international et nuisent au processus de paix. Elles compromettent les chances d'un règlement négocié du conflit et font peser une menace grave sur la viabilité d'une solution à deux États. Nous condamnons également fermement les actes de violence à l'encontre de civils israéliens et les tirs de roquettes qui visent Israël depuis Gaza; ils sont contraires à la cause de la paix, érodent la confiance et renforcent la violence et la méfiance.

Nous saluons les efforts récents pour parvenir à l'unité intra-palestinienne, laquelle est indispensable pour consolider un État palestinien démocratique et viable, et nous appelons toutes les parties à s'engager pleinement à honorer les obligations de la Palestine. Compte tenu de la paralysie actuelle du processus de négociations, personne ne pourrait blâmer l'État de Palestine de promouvoir ses droits légitimes au sein de forums multilatéraux.

À un moment où un sens collectif des responsabilités est plus nécessaire que jamais, la communauté internationale risque également d'être accusée d'omission dans le cas de la Palestine. Nul n'est besoin d'un mécanisme d'alerte rapide et de prévention des conflits pour remarquer l'appel lancé par les Palestiniens afin d'appeler l'attention du Conseil de sécurité. Ce dernier devrait assumer un rôle plus proactif et envisager d'encadrer les négociations par des paramètres de base conformes aux nombreuses résolutions de l'ONU à ce sujet. Ce faisant, le Conseil renforcerait le respect du droit international et exercerait son autorité et ses fonctions conformément à la Charte des Nations Unies. En cette Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, nous appelons les parties intéressées et déterminées à faire aboutir la solution des deux États, en particulier la société civile, à unir leurs forces pour tenter d'influer sur les dirigeants des deux camps afin qu'ils assument leurs responsabilités et créer un environnement propice à la paix au Moyen-Orient.

S'agissant de la Syrie, le Brésil est profondément préoccupé par l'ampleur de la destruction et par l'indifférence que suscite la souffrance humaine. Ce serait une erreur grave que de penser que, en l'absence de règlement politique, cette crise devrait être réglée par l'emploi de la force. Pendant la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, en janvier, le Brésil a appelé, entre autres mesures, à mettre immédiatement terme à l'approvisionnement en armes de toutes les parties en Syrie. La militarisation persistante du conflit ne fait qu'aggraver la violence, l'instabilité et la souffrance. Aujourd'hui, le nombre de personnes déplacées représente presqu'un quart du nombre de résidents syriens. Environ 15 % de la population totale de la Syrie sont désormais des réfugiés hors du pays, sans parler du nombre choquant de victimes tuées pendant le conflit.

Les différends qui font rage sur d'autres fronts internationaux ne doivent pas contaminer notre objectif commun d'atteindre la paix et de promouvoir un processus politique dirigé par les Syriens eux-mêmes. La mise en œuvre immédiate et intégrale du communiqué de Genève de 2012 (S/2012/523, annexe) par toutes les parties reste le but ultime, et nous exhortons lesdites parties à faire montre d'une forte volonté politique et d'un attachement ferme à ce processus. Le Brésil continue d'appuyer tous les efforts pour renouer les contacts entre les parties. Le dialogue national et la réconciliation sont indispensables pour faire en sorte que les élections en Syrie soient pleinement conformes aux dispositions du communiqué. Les violations des droits de l'homme par les deux camps, que dénonce systématiquement la commission d'enquête internationale indépendante sur

la République arabe syrienne du Conseil des droits de l'homme, doivent être unanimement condamnées.

Toujours dans le sens des rapports de cette commission, nous exprimons de nouveau notre préoccupation au sujet des conséquences négatives que des sanctions unilatérales auraient pour les conditions de vie du peuple syrien. La radicalisation croissante de certains groupes armés d'opposition, ainsi que les répercussions de la situation sur les pays voisins, notamment le Liban, l'Iraq, la Jordanie et la Turquie, sont également des sources d'inquiétude. Le Brésil demande de nouveau que l'on permette un accès humanitaire intégral, sûr et sans entrave à tous ceux qui sont touchés par la violence en Syrie, sans préjugés ou motivations politiques, comme le prévoit la résolution 2139 (2014). Le Gouvernement syrien porte la plus grande part de responsabilité à cet égard, bien que l'opposition armée soit elle aussi tenue de s'acquitter intégralement de ses obligations humanitaires. Invoquer une crise humanitaire pour justifier une militarisation du conflit ne servira qu'à intensifier les souffrances de la population civile, en particulier ses segments les plus vulnérables, et à aggraver les violations des droits de l'homme.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur le Liban, auquel le Brésil est uni par des liens historiques et culturels. Le Brésil reste extrêmement préoccupé par l'instabilité croissante qui sévit au Liban, dont la population a récemment été victime d'une série d'actes de terrorisme, ce qui constitue un développement particulièrement pervers compte tenu de la générosité dont le Liban fait preuve en accueillant 1 million de réfugiés syriens. Nous nous félicitons de la formation d'un nouveau Gouvernement qui, nous en sommes convaincus, sera à même de protéger le pays de la poursuite de l'instabilité et de renforcer sa souveraineté, son indépendance et son intégrité territoriale. Nous appelons également la communauté internationale à continuer d'appuyer les institutions publiques libanaises, notamment l'armée, et nous réaffirmons notre ferme appui à la politique de dissociation appliquée par le Liban à l'égard du conflit syrien, comme le prévoit la Déclaration de Baabda. Nous invitons tous les acteurs politiques libanais à éviter toute escalade et à s'engager résolument sur la voie de la compréhension. À cet égard, le Brésil appuie pleinement l'organisation légale d'une élection présidentielle, conformément à la Constitution libanaise, et appelle toutes les parties à coopérer pour garantir la réussite du processus électoral.

Enfin, le Brésil renouvelle son appui à la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL), dont le Groupe d'intervention navale est dirigé par un commandant brésilien depuis février 2011. La FINUL s'est révélée indispensable pour promouvoir la stabilité du Liban et pour préserver la sécurité le long de la frontière entre le Liban et Israël.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vrailas (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne et de ses pays membres. Le Monténégro, pays candidat, la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel, ainsi que l'Ukraine et la République de Moldova s'associent à la présente déclaration.

Pour gagner du temps, je ne prononcerai qu'une version abrégée de mon intervention, dont le texte intégral est en train d'être distribué dans la salle et sera publié sur notre site Web.

L'Union européenne est extrêmement préoccupée par les derniers événements concernant le processus de paix qui compromettent la poursuite des négociations entre Israéliens et Palestiniens au-delà de l'échéance du 29 avril fixée initialement. L'Union européenne réaffirme son plein appui aux efforts de paix menés par les États-Unis d'Amérique et appelle les deux parties à continuer de négocier et à ne pas perdre de vue les bienfaits incomparables qu'apporterait la paix. Les négociations sont le meilleur moyen d'avancer. Les efforts intenses déployés ces derniers mois ne doivent pas être dilapidés. Nous demandons aux deux parties d'exercer la plus grande retenue et d'éviter tout acte qui risquerait de fragiliser davantage les efforts de paix et la viabilité de la solution des deux États.

L'Union européenne a toujours appelé à la réconciliation intra-palestinienne, mais à certaines conditions très claires. Nous redisons que cette réconciliation doit s'opérer sous la direction du Président Abbas et dans le respect des principes qu'il a énoncés dans son discours du 4 mai 2011. Quelle que sera la configuration du nouveau gouvernement, l'Union européenne compte qu'il respectera le principe de la non-violence, restera attaché à la réalisation de la solution des deux États et à la conclusion d'un règlement négocié et pacifique du conflit israélo-palestinien, et acceptera les accords et obligations précédemment

souscrits, notamment en ce qui concerne le droit légitime d'Israël d'exister. Une réconciliation selon ces termes sera un facteur important pour l'unité d'un futur État palestinien et pour parvenir à la solution des deux États et à une paix durable.

L'Union européenne accueille favorablement la perspective d'élections véritablement démocratiques pour tous les Palestiniens. Le fait que le Président Abbas restera pleinement en charge du processus de négociation et aura l'autorité de négocier au nom de tous les Palestiniens est une garantie de plus que les négociations de paix peuvent et doivent se poursuivre.

L'Union européenne est convaincue que la solution au conflit en Syrie ne peut être que politique. La politique d'obstruction systématique du régime a entraîné l'échec de la première série de pourparlers dans le cadre des négociations de Genève, qui doivent reprendre sans délai. Nous demandons au régime syrien d'accepter le Communiqué de Genève (S/2012/523, annexe) et de démontrer son clair attachement au programme et aux modalités de négociation, notamment la proposition de traiter en parallèle les questions du terrorisme et de la transition. Nous rappelons que la délégation de l'opposition, conduite par la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syriennes, a déjà accepté ces conditions.

L'Union européenne regrette profondément que le régime syrien ait annoncé qu'il allait organiser une élection présidentielle le 3 juin. Toute élection organisée en Syrie ne devrait l'être que dans le cadre établi par le Communiqué de Genève de 2012. Les élections organisées par le régime en dehors de ce cadre ne seront qu'une parodie de démocratie, n'auront aucune crédibilité et saperont les efforts pour parvenir à une solution politique.

L'Union européenne est gravement préoccupée par la situation désastreuse des droits de l'homme en Syrie, qui ne cesse de s'aggraver, et elle condamne énergiquement toutes les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, ainsi que tous les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. L'Union européenne demande au Conseil de sécurité de réagir d'urgence face à la culture d'impunité qui prévaut et de saisir la Cour pénale internationale de la situation en Syrie.

L'Union européenne déplore l'absence d'avancée dans la mise en œuvre de la résolution 2139 (2014). Nous appelons toutes les parties à se conformer immédiatement et sans plus tarder à cette résolution. Le refus persistant d'autoriser de simples opérations de secours, y compris à travers les lignes de conflit et à travers les frontières des pays voisins, est à la fois arbitraire et injustifié. L'Union européenne demande au Conseil de sécurité de prendre de nouvelles mesures si ce non-respect venait à se prolonger.

L'Union européenne renouvelle son appel au régime syrien pour qu'il s'acquitte de son obligation de détruire son arsenal chimique, y compris les installations de production, d'ici à la fin juin. Tous les points d'interrogation entourant les affirmations de la Syrie doivent être levés. Les personnes à l'origine de l'utilisation d'armes chimiques à Rif-Damas le 21 août 2013 devront impérativement répondre de leurs actes.

L'Union européenne est très préoccupée par les informations diffusées récemment dans les médias concernant un possible emploi de gaz au chlore contre la population syrienne. Tout emploi de substance chimique toxique à des fins autres que celles explicitement autorisées par la Convention sur les armes chimiques constitue une violation de l'article 1 de ladite Convention. Les responsables d'un tel manquement devront rendre des comptes.

L'Union européenne salue une nouvelle fois les voisins de la Syrie, notamment le Liban et la Jordanie, qui continuent d'ouvrir leurs frontières et de donner asile aux réfugiés venus de Syrie, Palestiniens y compris. Nous allons continuer à leur venir en aide. L'Union européenne est attachée à l'unité, à la stabilité, à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Liban, et elle réaffirme sa volonté de continuer d'aider à répondre aux besoins croissants du Liban. Nous accueillons favorablement tous les efforts internationaux en ce sens, notamment ceux du Groupe international d'appui au Liban, au sein duquel l'Union européenne et plusieurs de ses États membres jouent un rôle actif. Nous nous félicitons également de la formation d'un nouveau gouvernement, dirigé par le Premier Ministre Salam, et nous l'invitons à s'attaquer sans délai aux problèmes que connaît actuellement le Liban.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie.

M. Boukadoum (Algérie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le présent débat public sur la question centrale de

la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Je tiens aussi à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de son exposé très complet. Il va sans dire que ma délégation souscrit aux déclarations qui seront faites au nom du Groupe des États arabes, de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

L'Algérie regrette que tous les efforts sérieux et crédibles consentis récemment pour préserver les chances d'une solution pacifique, juste et durable, en particulier ceux déployés par les États-Unis d'Amérique, aient été repoussés et sabotés. La poursuite des activités illégales d'Israël sur le terrain est la preuve la plus flagrante du décalage qui existe entre ses actes et sa volonté proclamée de participer au processus de paix. Cela montre clairement que la Puissance occupante ne veut pas la paix et que son seul objectif est de continuer à écarter toute perspective d'un règlement pacifique au moyen de tout un éventail d'actions menées jour après jour dans le but de modifier la composition démographique et les caractéristiques culturelles du territoire palestinien.

À cet égard, l'Algérie rejette et condamne la poursuite de la politique d'implantation de colonies de peuplement dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et réaffirme que ces activités demeurent le principal obstacle à la paix et entravent les efforts et toutes les négociations pour parvenir à la solution des deux États. Nous rappelons également que la Puissance occupante maintient son blocus inhumain et illégal de la bande de Gaza, au mépris du droit international humanitaire et de toutes les résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1860 (2009). De même, on continue d'observer d'innombrables actes de provocation et d'incitation de la part d'extrémistes voire de responsables israéliens à Jérusalem-Est occupée, en particulier sur le site de la mosquée Al-Aqsa, ce qui exacerbe les tensions et les sensibilités religieuses.

L'Algérie s'est félicitée de la conclusion de l'accord de réconciliation entre nos frères palestiniens, accord qu'elle a soutenu et qui est un important pas en avant vers la réalisation des aspirations palestiniennes. L'unité dans les rangs palestiniens est une étape positive et nécessaire vers la paix. Elle doit être perçue comme telle par toutes les parties. L'Algérie félicite le Gouvernement palestinien pour l'adhésion récente de l'État de Palestine à plusieurs conventions internationales. Ces avancées ne manqueront pas de consolider le vaste appui recueilli lors de l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, qui a accordé à l'État de Palestine le statut d'État non membre observateur. Tout en réaffirmant l'importance de ce succès politique pour le peuple palestinien et pour le Gouvernement de l'État de Palestine, l'Algérie marque son plein appui au relèvement du statut de la Palestine afin qu'elle puisse occuper la place qui lui revient au sein de la communauté internationale, notamment en devenant Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies.

Près de 67 ans se sont écoulés depuis l'adoption en 1947 de la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, prévoyant la création de deux États, et plus de 25 ans depuis la proclamation de l'État de Palestine à Alger en 1988. Pourtant, le peuple palestinien continue de se battre pour obtenir sa patrie et attend toujours de pouvoir exercer son droit inaliénable à l'autodétermination. La communauté internationale doit tout mettre en œuvre pour amener Israël à respecter ses obligations et ses engagements afin de parvenir à la solution des deux États, sur la base des principes fondamentaux énoncés dans les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002), 1515 (2003) et 1850 (2008), du mandat de la Conférence de Madrid, et surtout du principe de l'échange de territoires contre la paix.

L'Algérie espère que la présente Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien sera l'occasion d'assister de nouveau à des progrès rapides et véritables, afin de régler toutes les questions en suspens relatives au statut définitif, en particulier la question centrale de l'occupation, qui demeure l'origine du problème et l'écueil fondamental dans tout le Moyen-Orient. Nous avons la ferme conviction que la paix ne peut être réalisée au Moyen-Orient si la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, ne prend pas fermement et courageusement position pour mettre fin à l'occupation de la terre palestinienne et de tous les territoires occupés par Israël depuis 1967, et pour permettre au peuple palestinien d'exercer son droit à l'autodétermination et d'établir un État indépendant avec pour capitale Al-Qods al-Charif à l'intérieur des frontières de 1967.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Eler (Turquie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord exprimer nos sincères félicitations à la

présidence nigériane pour sa direction efficace des travaux du Conseil au mois d'avril et transmettre les meilleurs vœux de ma délégation à la République de Corée pour sa présidence à venir.

La Turquie appuie tous les efforts déployés en vue d'une solution durable au conflit palestino-israélien prévoyant l'existence côte à côte de deux États vivant en paix et en sécurité sur la base des frontières d'avant 1967, des résolutions pertinentes des Nations Unies, des principes de Madrid et de l'Initiative de paix arabe.

La date d'aujourd'hui était censée marquer l'échéance de l'achèvement des pourparlers de paix engagés entre Israël et la Palestine en juillet dernier. Malheureusement, l'une des parties a décidé de suspendre les pourparlers la semaine dernière. Nous déplorons vivement cette décision. La Turquie est de l'avis que le processus de paix et les efforts de réconciliation palestiniens ne s'excluent pas mutuellement et qu'ils ne doivent pas être présentés comme tels. Ce point de vue réapparaît également de façon récurrente dans différents rapports de l'ONU. De fait, la nécessité de l'unité palestinienne est bien réelle depuis la scission de 2007 et, si elle est bien dirigée et appuyée, devrait permettre de jeter les bases d'une paix durable dans la région. Dans cette conviction, la Turquie s'est félicitée de l'accord conclu entre le Fatah et le Hamas et de la décision de former un Gouvernement d'unité pour l'ensemble des Palestiniens.

Il est certes difficile de qualifier de favorable l'environnement politique au sein duquel les pourparlers de paix se sont tenus. La partie israélienne n'a pas honoré ses engagements, en ce qui concerne la libération de la quatrième série de prisonniers palestiniens d'avant les Accords d'Oslo, et elle a poursuivi ses activités illégales de peuplement et de démolition et ses violations des droits fondamentaux des Palestiniens dans les territoires occupés. La violence des colons, les provocations à l'égard des lieux saints et des lieux de culte, y compris Haram al-Charif et la mosquée Al-Aqsa, et les tentatives d'immixtion dans les questions liées au statut de Jérusalem se sont intensifiées. L'embargo imposé à Gaza est resté en vigueur et la construction du mur de séparation, au mépris du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité, se sont poursuivis.

La communauté internationale a la responsabilité de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre fin à la crise humanitaire en Palestine. La Turquie, pour sa part, continue d'aider à soulager les souffrances de la population palestinienne par des projets bilatéraux conduits dans différentes régions de Palestine, y compris dans la bande de Gaza. L'année dernière, nous avons acheminé une aide d'urgence, y compris des groupes électrogènes, du combustible, de la farine et des médicaments, vers Gaza. Outre notre projet actuel de construction d'un hôpital, le Gouvernement turc a récemment affecté 1,5 million de dollars supplémentaires à un projet de l'Organisation mondiale de la Santé visant à fournir un appui supplémentaire au système de santé gazaoui. Toutefois, des solutions à long terme sont nécessaires d'urgence si l'on veut éviter des risques humanitaires encore plus grands. Seul un règlement global et juste abolissant ces restrictions pourra permettre un développement robuste et durable de l'économie palestinienne. Nous appelons par conséquent une fois de plus à la levée immédiate de l'embargo imposé à Gaza, conformément à la résolution 1860 (2009) et aux engagements souscrits dans le cadre du cessez-le-feu de novembre 2012.

L'année 2014 a été proclamée par l'Assemblée générale Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien. Ce devrait être pour nous tous une année de mobilisation des moyens et des capacités permettant de venir en aide à la Palestine dans les domaines économique et politique. Une Palestine politiquement et économiquement forte serait assurément un partenaire plus solide pour Israël et pour l'ensemble de la zone dans les années à venir. La Turquie appuie le droit inaliénable de l'État de Palestine de jouir pleinement des privilèges de tout État constitué, y compris le statut de Membre de l'ONU et d'autres organisations internationales, et l'adhésion aux traités internationaux.

Le régime syrien a une fois de plus manqué une échéance aux fins de l'élimination avant le 27 avril des armes chimiques qu'il a déclarées. La Turquie est également vivement préoccupée par les informations faisant état d'attaques au chlore gazeux lancées par le régime contre les populations civiles. Nous saluons la décision de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques d'envoyer une mission en Syrie afin d'enquêter sur ces incidents. Si ces allégations sont vraies, ils constituent une violation des engagements pris par le régime.

La situation humanitaire en Syrie, par ailleurs, se dégrade chaque jour qui passe en raison du nombre croissant de personnes nécessitant une aide d'urgence et du refus d'accès que continue d'opposer

arbitrairement le régime à cette aide. Les dispositions de la résolution 2139 (2014) sont très claires sur la nécessité de mettre un terme à la violence à l'égard des civils, de mettre fin aux sièges et de permettre un accès humanitaire rapide, sûr et sans entrave aux opérations humanitaires transfrontières par les voies d'accès les plus directes. On ne peut tolérer que soit utilisé l'accès humanitaire comme monnaie d'échange. La politique de minimisation délibérée par le régime du nombre de points d'accès en Syrie constitue une violation de la résolution 2139 (2014) et l'imposition de ce type de conditions préalables est inadmissible. L'ONU doit trouver, par conséquent, les voies et moyens de fournir cette assistance humanitaire par le biais d'un plus grand nombre de passages aux frontières, afin d'assurer l'accès à une population plus importante.

Depuis le début de la crise, la Turquie n'a épargné aucun effort pour alléger les souffrances de ses voisins syriens, pratiquant la politique de la porte ouverte en permanence, facilitant une assistance humanitaire au point zéro de la frontière et pourvoyant de façon responsable aux besoins des Syriens qui cherchent refuge dans les 22 camps de Turquie et dans différentes villes turques. Depuis le mois d'avril, le nombre de Syriens en Turquie approche rapidement le million. Malheureusement, ni la Turquie ni les autres voisins de la Turquie n'ont de ressources illimitées. Ce que nous attendons de nos partenaires, c'est une collaboration active et une contribution réelle au partage de ce fardeau.

Le régime syrien, qui a nettement affiché sa réticence à évoquer le sujet de la transition politique à Genève, a révélé une fois de plus son manque de sincérité pour ce qui est de trouver une solution politique à la crise, en annonçant la prétendue élection présidentielle de juin. Cette élection, qui sera apparemment organisée sur fond de déplacement de près de la moitié de la population, et de la poursuite des attaques aveugles contre une partie d'entre elle par les forces du régime, sera non seulement nulle et non avenue, mais également en contravention flagrante avec le communiqué de Genève (S/2012/523, annexe), et portera un nouveau coup aux efforts visant à trouver une solution politique à la crise. La voie d'une issue à cette crise est clairement pointée dans le communiqué, à savoir la mise en place immédiate d'un organe de gouvernance de transition doté des pleins pouvoirs exécutifs.

La paix et la sécurité au Moyen-Orient ne sont pas des objectifs inatteignables, tant qu'existe une forte détermination politique. À cet égard, nous appelons les dirigeants d'Israël et de l'État de Palestine à surmonter les obstacles et à revenir à la table de négociation armés d'un véritable désir de mettre fin aux décennies de recherche de la paix.

Je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que l'engagement énergique de la Turquie en faveur de la paix et de la sécurité dans sa région se poursuivra jusqu'à ce que nous atteignions cet objectif, et que la Turquie ne se dérobera jamais à ses responsabilités.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en anglais*) : Je voudrais vous exprimer ma sincère gratitude, Monsieur le Président, pour la convocation de la séance d'aujourd'hui. J'aimerais également remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Serry, de son exposé. Je sais également gré à l'Observateur permanent de l'État de Palestine, l'Ambassadeur Mansour, et au Représentant permanent d'Israël, l'Ambassadeur Prosor, de leurs déclarations.

J'aborderai aujourd'hui deux questions : premièrement, le processus de paix au Moyen-Orient et deuxièmement, la situation en Syrie.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, le Japon a suivi les récents événements avec préoccupation. Nous voudrions exhorter Israël et la Palestine à ne prendre aucune mesure unilatérale pouvant influer négativement sur le processus de paix. Le Japon réitère son plein appui aux efforts de médiation des États-Unis et engage fermement les deux parties à poursuivre les négociations de paix avec persévérance. Il importe également que la communauté internationale favorise un environnement se prêtant à la poursuite des pourparlers entre les deux parties.

Au départ, j'aurais voulu présenter aujourd'hui en détail au Conseil les derniers faits relatifs aux deux initiatives japonaises visant à mobiliser l'investissement du secteur privé en Palestine, si les deux parties avaient accepté de prolonger leurs pourparlers directs. La première initiative est un projet appelé « couloir de paix et de prospérité ». Son projet phare, le Parc agro-industriel de Jéricho, doit commencer ses activités cet été. La deuxième initiative est la Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine. À la deuxième réunion ministérielle de la Conférence, tenue le 1er mars à Jakarta, le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Kishida, s'est

engagé à consacrer au total 200 millions de dollars pour l'assistance en faveur de la Palestine. Cette promesse de contribution comprend un programme d'aide d'un montant de 62 millions de dollars qui a déjà été versé le mois dernier. Les effets de synergie entre les initiatives japonaises et l'initiative en faveur de l'économie palestinienne annoncée le 24 avril par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, pourraient engendrer des gains considérables. Je voudrais donner plus de détails sur ces initiatives à une prochaine occasion appropriée.

S'agissant de la situation en Syrie, nous sommes extrêmement préoccupés par le fait qu'aucun progrès notable n'a été observé concernant la situation humanitaire, même après que le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 2139 (2014) en février. Le Japon appelle toutes les parties, en particulier les autorités syriennes, à cesser immédiatement toutes les attaques contre les civils, conformément à cette résolution. Elles doivent également garantir un accès humanitaire immédiat, sûr et sans entrave à toutes les zones touchées par ce conflit. À la conférence tenue le 15 janvier au Koweït, le Japon s'est engagé à verser 120 millions de dollars supplémentaires pour l'aide humanitaire. Ce montant a été versé dans son intégralité. Cela a porté à 275 millions de dollars le montant total de notre aide humanitaire.

S'agissant du processus politique, malheureusement, il n'y pas de perspective concrète de reprise de la deuxième conférence de Genève sur la Syrie. Le rejet par le Gouvernement syrien de la proposition de l'Ambassadeur Brahimi de tenir des discussions parallèles sur la question du terrorisme et celle d'un gouvernement de transition fait qu'il est encore plus difficile de sortir de l'impasse actuelle. Le Président du Parlement syrien a récemment annoncé qu'une élection présidentielle se tiendrait le 3 juin. À cet égard, je rappelle que le Secrétaire général et l'Ambassadeur ont averti à maintes reprises que l'organisation d'élections dans les circonstances actuelles nuirait au processus politique. Le Japon demande instamment au Gouvernement syrien et aux parties d'opposition de retourner à Genève, en manifestant une volonté politique de réaliser une transition politique conforme au Communiqué final du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/523, annexe).

S'agissant des armes chimiques, près de 8 % d'entre elles se trouvent toujours en Syrie. Elles doivent être retirées rapidement afin de respecter l'objectif d'élimination du programme d'armes chimiques syrien d'ici à fin juin. Le Gouvernement syrien doit intensifier ses efforts pour s'acquitter rapidement de ses obligations, visant l'élimination de ces armes, définies dans la résolution 2118 (2013) et les décisions pertinentes prises par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). De notre côté, nous avons versé au total 18 millions de dollars aux fonds d'affectation spéciale mis en place par l'OIAC et l'ONU. Le Japon réitère son engagement à apporter toute la coopération possible à cet égard.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Oman.

M. Al-Hajri (Oman) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de m'adresser au Conseil au nom du Groupe des États arabes et de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Il ne fait aucun doute que votre expérience diplomatique et votre connaissance des affaires internationales garantiront le succès des débats du Conseil en vue d'obtenir les résultats escomptés.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour débattre d'une question extrêmement importante inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité : la situation au Moyen-Orient et la question de Palestine, que la communauté internationale aurait dû régler il y a déjà longtemps. Nous savons tous que le territoire palestinien plie depuis longtemps sous le poids de l'occupation israélienne et que sa situation se détériore de jour en jour en raison des pratiques arbitraires systématiques menées par la puissance occupante.

Le Groupe des États arabes est extrêmement préoccupé par la poursuite du blocus israélien, des campagnes intensives et des actes inhumains et illégaux commis dans le cadre d'attaques brutales visant à modifier la composition démographique d'Al Qods et d'autres villes situées sur les territoires palestiniens, en supprimant leur identité, et par le déplacement forcé des habitants et par la poursuite de la construction de colonies de peuplement, l'intensification des activités de peuplement et l'empiètement sur les lieux saints musulmans et chrétiens.

Le Groupe des États arabes condamne les incursions répétées menées par les forces d'occupation israéliennes et les colons dans la mosquée Al-Aqsa. Ces actes de provocation israéliens et les violations flagrantes des lieux saints musulmans et chrétiens exigent que l'ensemble de la communauté internationale intervienne immédiatement pour faire cesser de tels

crimes, car l'atteinte à l'inviolabilité de ces lieux saints menace la sécurité et la stabilité de la région ainsi que la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, nous appelons la communauté internationale, en particulier à l'occasion de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, à se joindre à ce peuple qui lutte pour récupérer ses droits inaliénables et à s'employer à exercer des pressions sur Israël en vue de la libération de tous les prisonniers palestiniens et prisonniers originaires du Golan syrien occupé, cloîtrés dans les prisons de l'occupation.

Le Conseil de sécurité est aujourd'hui plus que jamais appelé à assumer ses responsabilités pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Il doit en outre œuvrer pour trouver une solution à la crise au Moyen-Orient conformément aux dispositions de la Charte et aux principes du droit international, en prenant des mesures rapides pour amener Israël à mettre fin immédiatement à ces pratiques offensantes pour les sentiments religieux et en condamnant le terrorisme d'État contre les civils. Cela menace la sécurité et la stabilité dans la région.

Le Groupe des États arabes est conscient que l'ONU a adopté de nombreuses résolutions, ignorées par la Puissance occupante. Le moment est venu pour la puissance occupante de se conformer aux résolutions du Conseil et de mettre un terme à cette occupation illégale. Si elle continue de s'obstiner, il s'agira d'une indication importante de l'incapacité du Conseil, ce qui menacera sa légitimité et sa capacité de s'acquitter de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

De même, le Groupe des États arabes affirme que l'annexion par les forces d'occupation israéliennes du territoire palestinien et du Golan syrien constitue une menace flagrante à la paix et à la sécurité internationales et avive les sentiments d'indignation et de colère dans la région. On ne peut passer cela sous silence.

Nous nous devons de saluer l'accord de réconciliation palestinienne qui permettra de renforcer l'unité de la décision nationale palestinienne concernant les échéances et les problèmes considérables posés à la question de Palestine. Nous demandons instamment à toutes les parties internationales, y compris le Conseil de sécurité, de fournir tout l'appui nécessaire pour assurer les efforts de réconciliation nationaux palestiniens et empêcher qu'ils ne soient entravés.

De même, le Groupe des États arabes condamne les violations israéliennes constantes de la souveraineté terrestre, maritime et aérienne du Liban et la guerre électronique menée par Israël contre la République libanaise en utilisant des appareils de surveillance, d'espionnage et de contrôle, qui ont été installés le long des frontières que le Liban partage avec la Palestine occupée.

Ces dispositifs sont utilisés à des fins de piratage et d'espionnage sur les réseaux de télécommunications libanais. Nous appelons la communauté internationale à remplir les obligations qui lui incombent en vertu de la Charte pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Concernant la crise syrienne, le Groupe des États arabes continue d'insister sur la nécessité de résoudre la crise par des moyens pacifiques, par le biais d'un processus fondé sur le communiqué de Genève du 30 juin 2012 (S/2012/523, annexe) et dans le cadre des efforts entrepris par M. Lakhdar Brahimi, Représentant spécial conjoint de l'ONU et de la Ligue des États arabes. Nous demandons à la communauté internationale, telle que représentée au Conseil de sécurité, de poursuivre ses efforts pour mettre fin aux souffrances du peuple syrien. Dans son dernier rapport, le Représentant spécial conjoint nous informe que le nombre de réfugiés en dehors des frontières syriennes atteindra 4 millions d'ici à la fin de cette année si la crise devait se poursuivre. Au cours des deux prochaines années, le nombre de victimes pourrait bien atteindre 350 000. I n'y a pas d'autre solution qu'un règlement politique pacifique de la crise. Le Groupe appelle la communauté internationale à faire des efforts plus immédiats pour stopper la machine de guerre en Syrie, protéger les civils et faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire d'urgence vers ceux qui en ont besoin.

Les aspirations des Palestiniens ont constamment été communiquées à cet organisme international pour qu'ils soient protégés contre les pratiques inhumaines, illégales et arbitraires des gouvernements israéliens successifs. Par conséquent, dans le cadre de l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, le Conseil de sécurité doit obliger Israël à mettre un terme et renoncer à ces politiques qui anéantissent tout processus de paix susceptible d'aboutir à une paix juste et durable au Moyen-Orient. Nous l'exhortons à accepter l'Initiative de paix arabe et à entamer de véritables négociations en vue d'instaurer la paix envisagée par l'Initiative et les résolutions du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais d'emblée remercier M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, de son exposé complet portant sur les derniers faits survenus au Moyen-Orient, notamment s'agissant de la question de Palestine.

Cette séance du Conseil de sécurité a lieu à un moment où les négociations de paix se trouvent malheureusement dans l'impasse, et ce malgré les efforts intensifs du Gouvernement des États-Unis et les efforts personnels du Secrétaire d'État, M. John Kerry. La position de mon pays a toujours été de soutenir l'initiative des États-Unis en faveur de négociations et d'un règlement à atteindre dans un délai déterminé. Cette position reste ferme et se fonde sur les principes de l'Initiative de paix arabe et de la solution des deux États respectant les frontières de 1967.

Le Royaume du Maroc, qui est membre de l'Organisation de la coopération islamique et de la Ligue des États arabes, appelle la communauté internationale à assumer pleinement ses responsabilités face à la détérioration de la situation concernant les lieux saints islamiques en Palestine occupée et à la tentative de modifier la composition démographique de la ville d'Al Qods Al Charif. S. A. le Roi du Maroc présidait le Comité d'Al Qods ce mois-ci, en présence du Président Abbas, et a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle assume pleinement ses responsabilités. Il a déclaré que la protection d'Al Qods se trouvait au cœur de la question de Palestine et que Jérusalem-Est devait en être la capitale. Il a appelé à une véritable réconciliation nationale palestinienne dirigée par l'Autorité palestinienne, sous l'égide de Mahmoud Abbas. Il a exprimé le voeu que la réconciliation soit positive et qu'elle protège les intérêts suprêmes du peuple palestinien, en particulier avec la création de l'État de Palestine ayant Jérusalem-Est comme capitale, et vivant côte à côte en paix avec Israël.

Maintenant que la réconciliation nationale est chose accomplie, les Palestiniens sont désormais sur la bonne voie. Nous les félicitons sincèrement de cette réconciliation, car elle unifie la prise de décisions palestinienne et renforce la position palestinienne dans les efforts visant à instaurer la paix, à mettre en œuvre la solution des deux États, et à légitimer sur le plan international un règlement pacifique et durable, ainsi que la mise en place d'un État de Palestine avec Jérusalem-Est comme capitale. Les négociations entreprises par le Secrétaire d'État des États-Unis, M. John Kerry, pour parvenir à un accord de paix suscitent beaucoup d'espoir. Nous demandons à ce que tous les obstacles soient levés et que tous les engagements soient honorés sans chantage.

Pour ce qui est de la Syrie, trois ans se sont écoulés et la situation ne cesse de se détériorer, gâchant des vies et détruisant le pays. Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2014/295), le nombre de victimes a rapidement augmenté, plus de 6,5 millions de personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et 2,6 millions sont réfugiées en dehors du pays. Ces personnes ont grand besoin d'aide et d'assistance humanitaire. Les parties doivent respecter la résolution 2139 (2014) sur l'aide humanitaire.

Le Royaume du Maroc a mis en place un hôpital de campagne dans le camp de réfugiés de Zaatari, en Jordanie, conformément à notre promesse faite lors de la conférence d'annonces de contributions. Nous appelons les deux parties à mettre fin au conflit en y trouvant une solution pacifique. Nous insistons sur l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Nous avons participé à la deuxième Conférence de Genève sur la Syrie, qui constitue selon nous le point de départ d'un règlement politique, comme convenu par l'ensemble de la communauté internationale.

Pour finir, je voudrais également souligner notre attachement à l'indépendance et à l'intégrité territoriale du Liban, qui doivent être préservées.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés. Tout d'abord, je tiens à exprimer la gratitude du Mouvement à l'endroit de la délégation nigériane pour avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine, et pour avoir habilement dirigé le Conseil de sécurité ce mois-ci. Je tiens également à remercier M. Robert Serry, Représentant personnel du Secrétaire général et Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de l'exposé d'information qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui.

Depuis notre dernier débat sur cette question (voir S/PV.7140), peu de progrès ont malheureusement été accomplis vers la réalisation tant attendue d'une solution juste et pacifique à la question de Palestine, qui

figure à l'ordre du jour de l'ONU depuis plus de 66 ans. En dépit de sérieux efforts internationaux et d'appels constants et répétés pour trouver une solution pacifique et globale qui soit conforme au droit international et aux résolutions pertinentes de l'ONU, l'occupation militaire israélienne de terres palestiniennes et arabes se poursuit toujours, et le peuple palestinien continue d'être tragiquement privé de ses droits inaliénables et de sa liberté. En outre, le processus de paix se trouve une fois de plus dans une impasse dangereuse, car les négociations sont suspendues en raison de la position de rejet incessante d'Israël.

L'incapacité à régler cette question et la prolongation du conflit, et ce malgré la clarté du droit international, notamment des demandes formulées par le Conseil de sécurité, continuent de nuire à la crédibilité de notre système international, de saper l'état de droit et d'exacerber le conflit et les souffrances humaines.

En cette année, 2014, proclamée par l'Assemblée générale Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, le Mouvement des pays non alignés appelle la communauté internationale à redoubler d'efforts en faveur d'un règlement juste, pacifique et durable basé sur les paramètres de longue date figurant dans les résolutions et initiatives pertinentes de l'ONU. À cet égard, le Mouvement des pays non alignés se félicite de la volonté affichée de l'État de Palestine d'assumer ses responsabilités et obligations internationales conformément aux traités multilatéraux auxquels il a adhéré récemment. Nous insistons sur l'importance pour tout effort axé sur l'instauration de la paix et de la justice de respecter l'état de droit. Le Mouvement des pays non alignés salue également les mesures prises récemment sur la voie de la réconciliation palestinienne, et nous soulignons le caractère impératif de l'unité pour la réalisation des aspirations nationales légitimes du peuple palestinien.

À ce stade crucial, le Mouvement des pays non alignés implore le Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour s'acquitter des devoirs que lui confère la Charte s'agissant du maintien de la paix et la sécurité internationales en contribuant concrètement à un règlement du conflit palestino-israélien – qui reste un grave sujet de préoccupation pour la région et pour l'ensemble de la communauté internationale, ainsi que pour la perspective d'une paix et d'une stabilité mondiales. Le Conseil de sécurité ne peut pas rester sur la touche alors que la situation ne cesse de se détériorer et que les possibilités de signer une paix sur la base de la solution des deux États et des frontières d'avant 1967 sont mises à mal par le refus intransigeant d'Israël, puissance occupante, de respecter le droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit des droits de l'homme.

Ces derniers temps, le Mouvement des pays non alignés a été extrêmement préoccupé, notamment par la politique illégale menée par Israël, puissance occupante, contre le peuple palestinien, sa terre et ses lieux saints, par les effets négatifs sur le terrain et par les négociations de paix. Malgré les efforts et appels internationaux en faveur de la paix, le comportement d'Israël reste manifestement contraire au droit et aux objectifs clairement énoncés du processus de paix. Chaque acte d'agression et de provocation commis par Israël sur le terrain en violation du droit international et des droits de l'homme du peuple palestinien sape l'objectif d'arriver à un règlement des questions centrales – la question des réfugiés palestiniens, Jérusalem, les colonies de peuplement, les frontières, la sécurité, l'eau et les détenus – et de parvenir enfin à un règlement pacifique du conflit sous tous ses aspects.

En conséquence, la tension continue de monter, et l'écart entre les espoirs et les attentes liés au processus politique et la réalité sur le terrain reste important. Un examen général de la période récente, y compris des communiqués officiels transmis au Conseil, révèle que, au lieu de négocier de bonne foi et de respecter ses obligations juridiques, dont la quatrième Convention de Genève, Israël a en fait intensifié toutes ses activités illégales sur le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, notamment sa campagne de colonies de peuplement illégales qui détruit la contigüité du territoire palestinien et menace la solution des deux États.

Les actions illégales d'Israël incluent la poursuite et l'intensification de la construction de colonies de peuplement, de l'édification du mur, de la confiscation de terres, de la démolition de maisons, des déplacements forcés de civils palestiniens, des raids militaires qui font des morts et des blessés parmi les civils, de l'arrestation et de la détention de Palestiniens, dont des enfants, de la violence et de la terreur par des colons israéliens extrémistes et des fanatiques religieux et du blocus continu de la bande de Gaza. Ces violations ont aggravé les conditions sur le terrain et jettent de sérieux doutes sur les intentions d'Israël et son prétendu attachement à une paix juste basée sur la solution des deux États et conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU.

Le Mouvement des pays non alignés juge particulièrement alarmante l'augmentation des actes d'agression commis dans Jérusalem-Est occupée, notamment à l'intérieur et autour de Haram al-Charif et de la mosquée Al Aqsa, qui ont donné lieu à des actes de provocation de la part d'extrémistes israéliens. L'irrespect flagrant pour ce lieu saint et ses fidèles et les menaces continues de nouvelles incursions constituent des actes d'incitation graves qui exacerbent les sensibilités religieuses et des tensions déjà élevées. Le Gouvernement israélien continue imprudemment d'exacerber ces tensions en encourageant les extrémistes à commettre des actes de provocation qui menacent de déclencher un conflit religieux, lequel aurait d'énormes conséquences pour la région et au-delà. C'est pourquoi le Mouvement des pays non alignés appelle encore une fois l'attention du Conseil de sécurité sur ces questions graves qui menacent la paix et la sécurité internationales. Nous demandons que des mesures soient prises pour faire cesser les actes d'incitation et de provocation d'Israël, et faire respecter le caractère sacré des sites religieux et les droits d'accès des fidèles musulmans et chrétiens, y compris des Palestiniens, à la ville.

Le Mouvement des pays non alignés se doit également de réitérer sa vive préoccupation face au maintien du blocus israélien illégal de la bande de Gaza, qui continue d'avoir de graves conséquences humanitaires pour le peuple palestinien. Le Mouvement des pays non alignés condamne ce châtiment collectif du peuple palestinien et exhorte la communauté internationale à continuer à appeler Israël, puissance occupante, à lever ce blocus, à cesser toutes ses actions illégales contre le peuple palestinien occupé et à respecter ses obligations au titre du droit international. Si Israël continue de se placer au-dessus du droit, la communauté internationale devra prendre des mesures pour défendre le droit et établir les responsabilités.

Le Mouvement des pays non alignés réaffirme sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien et son appui à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes et de ses droits inaliénables, notamment à l'autodétermination et à la liberté dans l'État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi qu'à une solution juste pour les réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Le Mouvement des pays non alignés réaffirme le rôle de la communauté internationale, le Conseil de sécurité en particulier, qui doit agir de manière responsable en faveur de la réalisation d'une paix juste, globale et durable qui mettra fin à l'occupation militaire par Israël de territoires palestinien et arabes occupés depuis 1967, et ouvrira la voie à une nouvelle ère de paix et de stabilité au Moyen-Orient, un rôle qui prend une importance renouvelée alors que les négociations de paix sont de nouveau dans l'impasse.

Le Liban a essuyé des attaques consécutives d'Israël contre son territoire, subissant de lourdes pertes humaines et matérielles, puis des années d'occupation et d'agression. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien libanais et d'intensifier ses incursions au Liban, en violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes, notamment la résolution 1701 (2006). Les dispositions de cette résolution doivent être mises en œuvre de manière à garantir la consolidation des fondements de la stabilité et de la sécurité au Liban et d'empêcher Israël de violer quotidiennement la souveraineté libanaise.

Pour ce qui est du Golan syrien occupé, le Mouvement condamne toutes les mesures prises par Israël, puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique de ce territoire occupé, lesquelles mesures se sont intensifiées depuis la crise syrienne. Le Mouvement des pays non alignés exige encore une fois qu'Israël respecte la résolution 497 (1981) et se retire entièrement du Golan syrien occupé, derrière les frontières de juin 1967, en application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973).

Au cours du présent débat, le représentant du régime israélien a proféré des accusations infondées et inventées de toutes pièces contre mon pays. Je voudrais, à titre national, y réagir brièvement.

Premièrement, je rejette catégoriquement ces allégations, ces efforts si vains qu'il déploie, qui sont sans rapport avec le thème du présent débat. Il ne fait rien d'autre que faire des reproches à d'autres afin de détourner l'attention internationale de ses propres politiques d'apartheid, de son mépris de la démocratie, des atrocités, des actes de brutalité, des violations et des actes d'agression contre les Palestiniens et les autres peuples de la région, ainsi que des violations contre l'intégrité territoriale des autres États de la région, notamment sa récente agression contre le Liban et la Syrie.

Il est en effet paradoxal qu'un régime connu pour ses violations répétées des frontières internationalement reconnues et ses attaques ou menaces de recourir à la force contre ses voisins et d'autres pays – des actes qui ont été bien établis par les Nations Unies en tant que

crimes de guerre et crimes contre l'humanité – et qui a des antécédents condamnables de mise au point, de production et de stockage de différents types d'armes inhumaines, y compris les armes de destruction massive, accuse les autres de menacer la paix et la sécurité.

Je tiens à réitérer la position de la République islamique d'Iran, à savoir que nous voulons voir la paix et la justice régner au Moyen-Orient, ce qui exige le plein respect des normes et règles internationales par tous, sans discrimination.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, je tiens à vous féliciter pour votre leadership et le travail accompli par la présidence nigériane à la tête du Conseil. Je voudrais également remercier M. Robert Serry de son exposé sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Le Guatemala demeure convaincu que la diplomatie et le dialogue sont le meilleur moyen de parvenir à une solution à long terme pour tous les conflits du Moyen-Orient, même si chaque situation présente des caractéristiques particulières qui font que l'on ne peut pas recourir à des formules toutes faites. Dans ce contexte, je voudrais évoquer brièvement deux des conflits que nous considérons comme particulièrement importants, à savoir le conflit en Syrie et le processus de paix au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

En ce qui concerne le conflit en Syrie, le Guatemala estime toujours que la première étape pour pouvoir avancer dans tout dialogue doit être la cessation de la violence, et cette prémisse s'avère incontestable dans le cadre du conflit syrien. Depuis plus de trois ans, ce conflit détruit tout un peuple, la valeur de l'être humain, le respect des droits de l'homme et même le patrimoine culturel de ce grand pays. La lutte armée ne peut tout simplement pas être une option. C'est avec horreur que nous avons suivi les informations qui font sans cesse état de violations des droits de l'homme commises en Syrie. Nous ne pouvons que nous joindre aux appels lancés pour que des enquêtes et des poursuites soient engagées en temps opportun pour toutes ces violations et tous ces crimes.

D'autre part, nous sommes préoccupés par l'annonce d'une élection présidentielle prévue pour le 3 juin. Dans le contexte des violences et du conflit en cours en Syrie, il est déraisonnable d'envisager d'organiser une élection. Même sans aller jusqu'à juger les normes juridiques sur la base desquelles cette élection a été annoncée, nous estimons que dans les circonstances actuelles, il est tout simplement impossible de mener à bien un processus démocratique dans lequel tous les citoyens peuvent voter et se faire élire librement et exprimer leur volonté sans craindre des représailles.

Par conséquent, nous estimons que les parties doivent reprendre les pourparlers. Les efforts visant à parvenir à des accords partiels de cessez-le-feu sont un bon début et pourraient être étendus à d'autres zones. Dans le même temps, il faut impérativement respecter les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires en vue de leur mise en œuvre par les parties.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, les événements récents ne sont guère encourageants. Nous saluons les efforts déployés par le Secrétaire d'État des États-Unis afin de maintenir l'espoir pour ce qui est d'une solution des deux États. Dans ce contexte, nous espérons qu'il est toujours possible de parvenir à un accord pour proroger les délais fixés pour les négociations.

Nous avons été vivement préoccupés par le refus d'Israël de continuer à respecter l'accord conclu au début des négociations, et par les actions qui en ont résulté de la part de l'État de Palestine. Refuser de s'engager dans des négociations officielles, s'entêter à ne pas vouloir modifier les positions traditionnelles et d'une manière générale, prendre des décisions unilatérales qui sapent tout progrès, indiquent qu'il y a peu d'intérêt et de détermination à parvenir à une solution des deux États vivant en paix à l'intérieur de frontières sûres.

Nous estimons que l'accord de réconciliation signé récemment par le Fatah et le Hamas en vue de mettre fin aux divisions qui les ont séparés pendant sept ans peut s'avérer positif, si un gouvernement d'union qui en résulterait continue à respecter la solution des deux États, qui est la base même de toute négociation. La réconciliation entre les Palestiniens peut permettre de créer un climat de paix et de réconciliation en Palestine, et ainsi, un éventuel accord de paix aboutira aux résultats escomptés.

Cependant, nous sommes conscients des défis énormes que présente ce processus pour les deux parties, aux niveaux national et international. Par conséquent, nous espérons que les parties prendront des mesures

constructives pour honorer les différents accords et engagements. Dans le même temps, les parties doivent s'engager sérieusement à faire des progrès en vue du règlement de toutes les questions relatives à un éventuel accord final. Nous estimons que la participation de la communauté internationale, en particulier le Quatuor et les acteurs régionaux, est essentielle pendant tout le processus. Nous appelons les deux parties à s'abstenir de tout acte susceptible de porter atteinte aux pourparlers en cours.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Naanda (Namibie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je tiens à vous remercier d'avoir organisé ce débat important qui offre à l'ensemble des Membres de l'ONU l'occasion de contribuer aux délibérations importantes sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Je voudrais également remercier le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général de son exposé.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le peuple palestinien continue de subir des injustices et l'oppression et d'être privé de sa liberté et de la paix sur sa terre natale, qui demeure sous occupation israélienne. La Namibie est de plus en plus préoccupée par les informations selon lesquelles la situation dans les territoires palestiniens continue de se détériorer et Israël continue de compromettre la faisabilité d'une solution des deux États par ses actions à Jérusalem-Est, notamment l'expulsion des Arabes de la ville, le maintien du mur de séparation et l'imposition d'un régime restrictif de permis de construction. Les politiques israéliennes à Jérusalem non seulement font du tort à la population palestinienne de la ville, elles compromettent aussi gravement la possibilité de parvenir à un règlement politique du conflit israélo-arabe. La Namibie tient à rappeler au Conseil de sécurité que c'est à toute la communauté internationale qu'il appartient d'envisager collectivement les moyens de répondre aux mesures israéliennes prises à Jérusalem-Est, étant donné que ces dernières constituent un genre sophistiqué de nettoyage ethnique et une nouvelle forme d'apartheid.

Nous condamnons toute attaque contre les civils à Gaza et demandons à toutes les parties de respecter les termes de l'accord de cessez-le-feu relatif à Gaza. Nous demandons aussi à Israël de lever le blocus imposé injustement à la bande de Gaza, étant donné qu'il prive les Palestiniens des moyens de subsistance les plus rudimentaires nécessaires pour une vie décente. Nous demandons aussi qu'Israël se retire de tous les territoires palestiniens occupés, de cesser ses activités de peuplement et de permettre à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de mener ses activités humanitaires sans entrave. Nous lui demandons par ailleurs de se conformer aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Nous sommes vivement préoccupés par la déclaration du Premier Ministre israélien appelant à la suspension des pourparlers de paix parce qu'un accord de réconciliation a été signé entre l'Organisation de libération de la Palestine et le Hamas. La communauté internationale et les organes de l'ONU doivent continuer de jouer leur rôle de tierce partie pour dissuader Israël de prendre des mesures illégales et pour faciliter et favoriser un climat de dialogue dans le but de parvenir à un règlement pacifique du conflit palestino-israélien, et notamment de trouver une solution concernant le statut futur de Jérusalem. Il faut aussi remédier à la situation humanitaire des Palestiniens dans la ville. Facteur clef et très urgent de paix dans la région : Jérusalem doit figurer de nouveau sur la carte politique.

Je tiens, à l'instar d'autres, à réaffirmer l'appui sans faille de la Namibie à la lutte juste et légitime du peuple palestinien pour l'autodétermination et l'indépendance, et j'appelle le Conseil de sécurité à s'acquitter de son mandat en prenant les décisions qui s'imposent pour mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine. La communauté internationale a le devoir de veiller à ce que le peuple palestinien réalise son droit inaliénable à l'autodétermination et à la création d'un État de Palestine indépendant et souverain, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous devons faire veiller à ce que la Palestine soit admise sans conditions à l'Organisation des Nations Unies et à ses organismes en tant que membre à part entière, et qu'elle occupe la place qui lui revient de droit dans le concert des nations. Nous notons avec satisfaction que l'État de Palestine a adhéré à 15 conventions internationales et que sa signature entrera en vigueur le 2 mai. À cet égard, la Namibie voudrait appeler le Conseil de sécurité à réexaminer la

demande d'admission de la Palestine à l'ONU en tant que membre à part entière et de faire une recommandation positive à l'Assemblée générale à ce sujet.

Nous restons convaincus que nos délibérations ici aujourd'hui sont fructueuses et qu'elles contribueront à la recherche d'un règlement global, juste et durable qui mettrait fin à l'occupation israélienne et permettrait au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem pour capitale. Seule la mise en oeuvre de toutes les résolutions pertinentes de l'ONU relatives au règlement pacifique de la question de Palestine entraînera des progrès véritables et durables sur la voie de la paix et de la liberté de la Palestine.

Enfin, 2014 a été proclamée Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, en vertu de la résolution 68/12 de l'Assemblée générale adoptée le 26 novembre 2013. Il s'agit d'un événement marquant, dont il faut se féliciter en tant qu'expression de la dynamique et de la volonté politique nécessaires pour faire de la paix israélo-palestinienne une réalité. C'est donc à l'Organisation des Nations Unies et à la communauté internationale qu'il incombe de faire que la question de Palestine soit réglée dans tous ses aspects.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Malaisie.

M. Raja Zaib Shah (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cet important débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Ma délégation tient aussi à remercier M. Robert Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

La Malaisie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés et à celle que fera le représentant de la Guinée au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Je voudrais aussi remercier de sa déclaration ce matin l'Ambassadeur Riyad Mansour, Observateur permanent de l'État de Palestine. La Malaisie réaffirme son appui de principe à un règlement juste et durable de la question palestinienne qui reconnaisse le droit légitime du peuple palestinien à un État indépendant, vivant côte à côte en paix et en sécurité avec Israël, sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La Malaisie demeure attachée à la mise en œuvre d'initiatives reconnues au niveau international telles que l'Initiative de paix arabe, les Accords d'Oslo, la Feuille de route du Quatuor, le mandat de la Conférence de Madrid et les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous nous trouvons à une étape déterminante du processus de paix au Moyen-Orient. Alors que le peuple palestinien a opté pour l'union sacrée et que ses dirigeants redoublent d'efforts pour obtenir l'indépendance, Israël, de son côté, envoie des signaux dangereux indiquant qu'il n'est pas prêt pour la paix et intensifie ses actes illégaux et empreints de provocation sur le terrain. Malgré les efforts du Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, visant à faciliter les négociations directes, ce que nous avons constaté jusqu'à présent montre une asymétrie entre l'occupé et l'occupant.

La Malaisie reste désireuse d'aider le peuple palestinien dans l'action qu'il mène pour créer un cadre dans lequel administrer un État palestinien souverain. À cet égard, ma délégation salue la décision de la direction palestinienne d'adhérer à 15 conventions internationales. Nous réaffirmons notre détermination de longue date à appuyer les efforts que la Palestine ne cesse de déployer afin d'obtenir une reconnaissance diplomatique et juridique à l'Organisation des Nations Unies et dans d'autres organisations internationales. La Malaisie a toujours appuyé une unité nationale intégrée entre le Fatah et le Hamas, et nous félicitons les deux parties d'être parvenues à un accord de réconciliation la semaine dernière. Toutefois, ma délégation regrette que la partie israélienne ait répondu à cette initiative par une suspension des négociations, ainsi que par d'autres sanctions venant s'ajouter à celles qui avaient été déjà imposées lorsque la Palestine a signé les conventions internationales.

Nous demeurons vivement préoccupés par la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est. La Malaisie s'élève vigoureusement contre la profanation grossière et l'invasion illégale de la mosquée Al-Aqsa par les forces de sécurité israéliennes et les colons extrémistes d, lesquelles se sont intensifiées ces derniers jours à la suite du débat tenu au Parlement israélien sur la souveraineté sur les lieux saints. Le Conseil de sécurité a fait connaître ses vues sur le statut de Jérusalem dans plusieurs résolutions adoptées entre 1968 et 1980, plus précisément les résolutions 672 (1990) et 673 (1990) sur les violations par Israël de la mosquée Al-Aqsa. Le Conseil ne doit pas garder le silence alors que la puissance occupante viole de façon flagrante ces résolutions et ne

respecte pas ses obligations et responsabilités juridiques au titre de la quatrième Convention de Genève. Ces violations incluent également l'expansion délibérée des colonies illégales en Cisjordanie et à Jérusalem-Est.

La situation dans la bande de Gaza reste critique. Ma délégation est choquée par la frappe aérienne israélienne qui a blessé des civils innocents à Gaza peu après la conclusion de l'accord de réconciliation entre le Fatah et le Hamas. C'est un exemple parmi d'autres de l'escalade des activités militaires israéliennes ces dernières semaines, et constitue une forme de châtiment collectif. Les civils ont continué d'être la cible de tirs meurtriers près des barrières frontalières et dans des bateaux de pêche, alors qu'ils tentent de gagner leur vie dans une économie ravagée. Nous restons profondément inquiets de voir que les besoins de la population de Gaza en matière de sécurité alimentaire et énergétique ont atteint des niveaux alarmants. À cet égard, la Malaisie exige à nouveau qu'il soit mis fin immédiatement au blocus illégal de la bande de Gaza.

La Malaisie réaffirme sa profonde préoccupation devant la détérioration de la situation humanitaire en Syrie. Toutes les parties doivent respecter les dispositions de la résolution 2139 (2014) et autoriser l'acheminement de l'aide humanitaire à tous ceux qui en ont besoin. Cela s'applique également à la situation des réfugiés palestiniens dans le camp de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) à Yarmouk. Nous saluons les efforts inlassables de l'UNRWA pour permettre la distribution de nourriture, et notamment pour reprendre l'acheminement de fournitures indispensables après plus de deux semaines pendant lesquelles l'accès au camp lui a été refusé.

Ma délégation continue d'appuyer les efforts internationaux pour engager toutes les parties en Syrie à mettre immédiatement fin à la crise de manière pacifique et constructive, par le dialogue et la négociation, dans l'intérêt du peuple syrien et de la région tout entière. À cet égard, nous appuyons le travail du Représentant spécial conjoint, M. Lakhdar Brahimi, et exhortons toutes les parties à collaborer pour parvenir à un règlement politique dirigé par les Syriens et sans exclusive. Nous nourrissons l'espoir que les parties concernées seront capables de mettre leurs divergences de côté pour garantir une issue qui bénéficie au peuple syrien.

La Malaisie exprime de nouveau ses objections face aux actions israéliennes dans le Golan syrien occupé, notamment la construction et l'expansion de colonies illégales, en violation du droit international et de la Charte des Nations Unies. À cet égard, la Malaisie appelle Israël à se retirer du Golan syrien occupé, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 497 (1981).

Ma délégation salue les progrès faits par le nouveau Gouvernement libanais et prend acte de la haute priorité que ce dernier accorde à la sécurité, à la stabilité et à la protection de la souveraineté nationale du pays. Au moment où les effets du conflit syrien continuent de s'aggraver et se font sentir au Liban, la Malaisie exhorte toutes les parties au conflit à cesser les tirs et autres violences transfrontières. À cet égard, nous affirmons de nouveau qu'Israël doit mettre un terme à ses violations – aériennes, maritimes ou terrestres – de la souveraineté libanaise et retirer ses troupes du Liban, dans le plein respect de la Ligne bleue, comme le prévoit la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Islande.

M. Jónasson (Islande) (*parle en anglais*) : « Le mieux, c'est lorsque l'on s'évanouit, parce qu'alors la douleur s'arrête. » Cette phrase, empruntée à un étudiant à l'université de Homs, figure dans un rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés consacré à la pratique généralisée de la torture en Syrie. Personne ne devrait jamais avoir à subir ce genre de traitement.

Les violations commises contre la population civile – notamment les enfants – au cours de ce conflit suscitent l'horreur et l'incompréhension. Quiconque commet ce type de violations ne saurait s'attendre à échapper à ses responsabilités. Nous continuons d'appeler le Conseil de sécurité à renvoyer la situation syrienne à la Cour pénale internationale.

Nous sommes très favorables au processus de Genève et à un règlement politique de la crise en Syrie. Mais le Conseil doit également assumer son rôle directeur s'agissant de promouvoir un règlement politique et pacifique. Les parties ont prouvé qu'elles n'étaient pas prêtes à déposer les armes sans intervention internationale, et le Conseil n'a toujours pas montré qu'il faisait tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher que la tragédie humaine ne se prolonge. Compte tenu des conséquences graves pour la paix et la sécurité régionales, je prie instamment le Conseil de prendre des mesures.

Le Gouvernement syrien, ainsi que toutes les autres parties au conflit, doit respecter strictement le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, notamment en donnant immédiatement accès à l'aide humanitaire afin de soulager la souffrance des civils. Il ne s'agit pas d'un choix : c'est une obligation. Il est intolérable que des êtres humains soient encore affamés, comme le monde en est témoin à Yarmouk.

Nous voudrions saisir cette occasion de rendre hommage à tous ceux qui travaillent dans les circonstances extrêmement difficiles qui règnent en Syrie pour apporter une aide humanitaire à la population, notamment au Bureau de la coordination des affaires humanitaires, au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient.

S'agissant de la question palestinienne, le processus de paix est au point mort. Nous applaudissons le Secrétaire d'État américain, John Kerry, de son implication directe et de son dévouement pendant ces derniers mois, et nous espérons sincèrement que les parties reviendront à la table des négociations. Nous savons tous, cependant, que le processus n'est pas une fin en soi. Un processus est simplement la voie qui permet d'atteindre un but, le nôtre étant de parvenir, sur toutes les questions relatives au statut final, à un accord qui – point crucial – mettra fin à l'occupation et aboutira à la solution de deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Si les négociations ne reprennent pas sous peu, le Conseil de sécurité devra de nouveau consacrer toute son attention au conflit et s'engager activement à lui trouver un règlement pacifique.

Si le processus de paix est au point mort, il n'en va pas de même de la situation sur le terrain dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est. Les activités de peuplement se sont accélérées depuis le début des négociations directes l'an dernier. En outre, le droit des Palestiniens à la propriété continue d'être bafoué par la quasi-impossibilité d'obtenir des permis de construire et par la restriction de l'accès à leur terre. La violence des colons se poursuit elle aussi sans relâche.

C'est au regard de tout cela que nous appelons Israël, Puissance occupante, à honorer strictement ses obligations au titre du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Cela inclut de mettre un terme à toutes les activités de peuplement et de s'abstenir de toute provocation aux alentours des lieux saints de Jérusalem, étant entendu que de telles provocations peuvent être lourdes de conséquences pour la paix et la sécurité dans la région, bien au-delà d'Israël et de l'État de Palestine.

Enfin, nous nous félicitons de la réconciliation récente entre le Fatah et le Hamas. Nous espérons qu'elle conduira à adopter une approche unifiée pour parvenir à un règlement pacifique avec Israël. Cependant, tout Gouvernement d'union nationale qui naîtra de cet accord devra respecter le principe de non-violence, et rester attaché à la solution des deux États, à un règlement pacifique négocié du conflit israélo-palestinien et à l'acceptation des accords et obligations préalables, notamment s'agissant du droit légitime d'Israël à exister. En outre, cette réconciliation devrait entraîner une amélioration de la situation sur le terrain. À cet égard, nous insistons une fois encore sur la nécessité de mettre fin aux tirs de roquettes indiscriminés depuis Gaza et de lever le blocus contre Gaza.

Nous nous félicitons également que l'État de Palestine ait accédé aux grands traités relatifs aux droits de l'homme, dans l'intérêt de la population palestinienne. Cette mesure ne peut que renforcer l'état de droit.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je tiens à saluer votre initiative, Monsieur le Président, de convoquer un débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. De même, nous saluons la présence du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry.

Depuis 1947, année au cours de laquelle le Pérou était membre de la Commission spéciale des Nations Unies pour la Palestine, mon pays a toujours eu une position claire sur la question de Palestine, et conforme aux normes et principes du droit international. Ce faisant, le Pérou juge indispensable d'appliquer la résolution 181 (II) de l'Assemblée générale, qui établit les fondements pour la création de deux États sur le territoire de Palestine, un État arabe et un État juif, vivant côte à côte, au sein de frontières sûres et mutuellement reconnues, dans un climat de paix et de sécurité, à l'abri des menaces et de l'usage de la force.

C'est pour cette raison que, reconnaissant le droit inaliénable du peuple palestinien d'établir un État indépendant et convaincu de ce que la création d'un État palestinien est un élément clef du règlement pacifique et définitif du conflit, le Pérou a reconnu l'État de Palestine et appuyé les résolutions adoptées par l'ONU sur cette question, notamment en se portant coauteur de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, ce texte historique adopté le 29 novembre 2012, qui a octroyé à la Palestine le statut d'État non membre observateur de l'ONU.

Guidé par les mêmes principes, le Pérou a aussi voté pour la demande de la Palestine de devenir État membre de l'UNESCO. L'importance que le Pérou accorde à cette question a été confirmée récemment par la visite officielle en Israël et en Palestine effectuée en février le Président Humala Tasso, qui a été l'occasion de réaffirmer aux deux parties la position de longue date du Pérou en faveur de la solution de deux États et de renouveler notre appui au peuple palestinien.

Toujours dans le même esprit, et en conformité avec le respect de la solution de deux États, le Pérou reconnaît le droit incontestable de l'État d'Israël de pouvoir se développer dans la paix et en harmonie avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et à l'abri de toute menace contre son peuple. Le Pérou condamne également de manière énergique tous les actes d'agression contre Israël.

Bien que nous reconnaissions le droit d'Israël de préserver son existence et sa sécurité, il nous faut préciser que l'exercice de ce droit doit s'effectuer dans le respect des droits de l'homme et à l'intérieur de frontières clairement définies et internationalement reconnues. À cet égard, ma délégation réaffirme que l'acquisition de territoires par la force est inadmissible au regard du droit international. Aussi toute mesure tendant à imposer ses lois, sa juridiction et son administration est-elle nulle et non avenue. Nous lançons donc un appel à Israël pour qu'il cesse immédiatement ses activités de peuplement et ses pratiques de démolition d'habitations et d'expulsion dans les territoires palestiniens occupés, y compris à Jérusalem-Est, en vertu des dispositions des différentes résolutions de l'Assemblée générale.

Conformément à notre attachement traditionnel et sans faille au règlement pacifique des différends, ma délégation réaffirme son plein appui à la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient, laquelle ne pourra être le résultat que de négociations directes entre les parties, sur la base du plein respect par les deux camps de leurs obligations en vertu du mandat de la Conférence de Madrid, de la Feuille de route du Quatuor et des autres accords précédemment convenus, et du plein respect du droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À cet égard, ma délégation déplore les événements récents ayant conduit à la suspension des négociations directes entreprises sous les auspices du Secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique, John Kerry.

Le Pérou considère qu'une Palestine unie, reconnaissant le droit fondamental d'Israël d'exister, est une condition indispensable pour pouvoir parvenir à une solution politique définitive de ce conflit prolongé. Ma délégation exprime dès lors l'espoir que les parties reprendront le dialogue afin de relancer le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, pour la convocation de la présente séance et pour la manière dont vous dirigez les travaux à la tête du Conseil de sécurité pour le mois en cours. Je remercie également le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de son exposé de ce matin.

La date d'aujourd'hui coïncide avec la date butoir fixée pour la signature d'un accord-cadre entre Palestiniens et Israéliens. Malgré l'appui et les bons offices des États-Unis d'Amérique, Israël n'a pas répondu à ces efforts internationaux ni aux efforts arabes. Dès lors, cet État est responsable de l'échec des négociations en raison d'une série de mesures prises par lui qui ne dénotent aucune volonté sincère de parvenir à une solution. Je pense notamment à ses tentatives de porter atteinte à l'intégrité de Jérusalem, à la poursuite de ses activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, à son refus de libérer les prisonniers palestiniens ainsi qu'aux autres activités arbitraires, illégales et immorales qu'il mène.

Le succès de tout accord est tout simplement entravé par la position intransigeante d'Israël qui compromet la possibilité même de créer un État palestinien indépendant, viable et souverain. Nous faisons part une nouvelle fois de nos inquiétudes face aux répercussions de la poursuite par Israël de politiques qui malheureusement sapent tout espoir de paix, au premier rang desquelles la poursuite des activités de peuplement dans les territoires palestiniens occupés

et à Jérusalem-Est, l'emploi ou la menace de la force, l'exploitation des ressources hydriques et naturelles palestiniennes, les arrestations de Palestiniens, la destruction de villages entiers et la démolition d'habitations, l'exode forcé et les agressions constantes contre la sainte mosquée Al-Aqsa.

L'État du Qatar a toujours proclamé son attachement aux principes de l'Initiative de paix arabe pour parvenir à une paix durable et juste dans la région. Tout accord doit clairement être fondé sur la reconnaissance des droits du peuple palestinien, y compris la fin de l'occupation, le droit à l'autodétermination et la création d'un État palestinien indépendant sur les territoires palestiniens occupés depuis 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, le retrait du Golan syrien et des territoires libanais occupés, la reconnaissance du droit au retour pour les réfugiés, ainsi que tous les autres droits inaliénables du peuple palestinien.

La poursuite par Israël du blocus de la bande de Gaza et son interdiction de la construction d'un port ou de la remise en état de l'aéroport ainsi que son refus de laisser entrer les matériaux de construction pour réparer les destructions qu'il a lui-même provoquées sont à l'origine d'une crise aigüe. Le blocus doit donc être levé et les points de passage rouverts, conformément à l'accord passé en novembre 2005 entre les parties.

L'État du Qatar a appelé à la fin des désaccords et à l'unité entre tous les Palestiniens. Nous nous félicitons dès lors de la réconciliation nationale intervenue récemment, et estimons qu'il s'agit d'une grande réalisation. Nous demandons à la communauté internationale d'appuyer le processus de réconciliation, qui permettra de parvenir à la paix que nous appelons tous de nos vœux.

Cette année, qui a été proclamée Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, constitue une excellente occasion de voir le peuple palestinien enfin jouir de ses droits inaliénables, ce qui est le préalable logique pour parvenir à une solution fondée sur une paix durable et juste. Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer la solidarité du Qatar avec ce peuple frère dans sa lutte juste et nous exhortons la communauté internationale à faire de même.

La crise syrienne entre dans sa quatrième année. Ses répercussions désastreuses atteignent des niveaux épouvantables. La Syrie, depuis le début de la crise, est le théâtre de crimes de guerre, de graves violations des droits de l'homme, et de violations du droit international et du droit international humanitaire. De très nombreuses preuves attestent de ces crimes et de ces violations, notamment des crimes contre l'humanité qui sont perpétrés dans les prisons du régime et ailleurs. Nous doutons, dès lors, qu'il soit possible de parvenir à la solution politique à laquelle appelle la communauté internationale.

L'État du Qatar a participé à la Conférence de Genève sur la Syrie et s'est employé à convaincre l'opposition syrienne d'y prendre part, compte tenu de la nécessité de parvenir à une solution politique fondée sur le communiqué de Genève du Groupe d'action pour la Syrie (S/2012/522, annexe) en date du 30 juin 2012, qui a été accepté par le Conseil de sécurité comme la base de toute solution politique.

Toutefois, le régime n'a pas fait la preuve de sa sincérité, ce qui, outre ses velléités de retarder les négociations, montre clairement qu'il ne veut pas d'une solution politique. Le régime est même allé encore plus loin, surprenant la communauté internationale par des mesures visant à remettre en question tout le processus. Le régime syrien ne s'est pas contenté de provoquer l'exode de millions de Syriens, il empêche également l'acheminement de l'aide humanitaire, a confisqué du matériel médical et chirurgical et empêché des organisations non gouvernementales de travailler avec leurs partenaires, notamment en en empêchant la circulation, comme cela apparaît clairement dans le deuxième rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2139 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/295). Nous sommes d'accord à cet égard avec la conclusion que fait le Secrétaire général, à savoir que l'heure des négociations est passée. La résolution 2139 (2014), adoptée il y a deux mois, n'est toujours pas appliquée, et il n'y a notamment aucun progrès en ce qui concerne la protection des civils. La situation humanitaire se dégrade, les conditions de sécurité également, comme en atteste clairement le rapport.

La poursuite de la violence et des tueries systématiques à grande échelle, l'utilisation par le régime d'armes lourdes en zone urbaine, notamment de barils d'explosifs, sont absolument effrayants. Nous ne pouvons garder le silence face à ce qui est encore plus grave, dans les informations qui nous parviennent, à savoir l'utilisation de gaz toxiques dans des zones habitées. Il s'agit là d'une évolution gravissime, et c'est pourquoi nous appelons à la création d'une commission d'enquête à ce sujet. Le silence de la communauté

internationale à cet égard, notamment après les attaques à l'arme chimique de la Ghouta, est tout simplement intolérable. Dans ces conditions, il est nécessaire que le Conseil de sécurité prenne rapidement des mesures efficaces pour répondre aux violations flagrantes des principes fondamentaux du droit international et protéger les civils en Syrie. Il est également nécessaire de procéder avec diligence à la création d'un mécanisme visant à faire répondre de leurs actes ceux qui ont perpétré des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité en Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Abdou Salam Diallo, Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Diallo : J'aimerais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de la manière avisée avec laquelle vous dirigez les travaux du Conseil. Je voudrais également remercier le Coordonnateur spécial, M. Robert Serry, de son exposé détaillé.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien salue les initiatives diplomatiques inlassables de la communauté internationale, en particulier celles qu'a menées l'Administration des États-Unis depuis quelques mois. Les négociations étaient la meilleure chance de ces dernières années de trouver une solution négociée.

Alors que la date butoir fixée il y a neuf mois est arrivée, le Comité constate avec préoccupation le manque apparent de progrès et la révision des attentes à la baisse. Une fois encore, les pourparlers ont été compromis par les activités de peuplement illégales, qui ont augmenté de 130 %, et par le non-respect de l'engagement pris de libérer les prisonniers, qui, aux termes des Accords d'Oslo, auraient dû l'être depuis longtemps.

L'appui au processus de paix a été le thème principal de la réunion internationale des Nations Unies que le Comité à Quito les 25 et 26 mars. Nous continuons de soutenir la recherche d'un règlement global sur la base des modalités convenues, notamment des frontières de 1967. Le Comité demande aux parties d'honorer leurs engagements, de faire preuve de bonne volonté, de cesser toute activité illégale et de cesser d'imposer de nouvelles exigences qui ne feront que susciter la méfiance.

Le Comité vient de tenir, la semaine passée, une table ronde avec d'éminents spécialistes du droit international afin de débattre de l'application de diverses mesures, en particulier du statut juridique des prisonniers palestiniens et des solutions dont dispose la Palestine compte tenu de son adhésion aux Conventions de Genève de 1949, aux Conventions de La Haye et à d'autres traités internationaux. Les échanges que nous avons eus sur ces questions enrichiront les travaux du Comité et, nous l'espérons, ceux du Conseil. Le Conseil conviendra que les activités de peuplement constituent une infraction au droit international et une violation de ses décisions. Le Comité prie par conséquent le Conseil, garant de la paix et de la sécurité internationale, de faire respecter le droit international et ses propres résolutions. Nous demandons au Conseil d'insister auprès de la puissance occupante pour qu'elle mette fin aux détentions arbitraires et au mauvais traitement des prisonniers, qu'elle libère les prisonniers et offre des soins médicaux aux détenus.

Tout en continuant de soutenir le processus du paix, le Comité apprécie les initiatives légitimes des Palestiniens visant à promouvoir les droits de l'homme et l'obligation de rendre compte, initiatives qui, malheureusement, se sont heurtées immédiatement à des menaces de représailles économiques de la part de la puissance occupante et à la plus large confiscation de terres palestiniennes survenue ces dernières années.

En revanche, la communauté internationale semble amorphe en ce qui concerne la poursuite des activités illégales de colonisation dans le territoire palestinien occupé. La résolution sur les colonies de peuplement que le Conseil des droits de l'homme vient d'adopter est, de ce point de vue, la première mesure visant à rectifier ce déséquilibre. La communauté internationale devra de plus en plus appliquer uniformément les normes internationales pertinentes.

Nous sommes particulièrement préoccupés par la multiplication des actes de provocation commis par des extrémistes et certains dirigeants politiques israéliens autour des lieux saints de Jérusalem, des mesures qui limitent la liberté de culte et exacerbent davantage les tensions. Les initiatives israéliennes qui visent à modifier le statut juridique et les caractéristiques physiques, démographiques et culturelles de Jérusalem-Est occupée, future capitale de l'État palestinien, sont interdites par le droit international. Pour faire toute la lumière sur cette situation, notre Comité, en coopération avec la Turquie et l'Organisation de la coopération islamique, organisera à Ankara les 12 et 13 mai une

réunion internationale des Nations Unies sur la question de Jérusalem.

Notre Comité condamne de nouveau les attaques dirigées contre les civils, de quelque bord qu'ils se situent, et sous quelque prétexte que ce soit. Nous accueillons avec satisfaction le récent accord de réconciliation inter-palestinienne et attendons avec intérêt de le voir appliqué de bonne foi par les deux parties.

Enfin, je voudrais enfin dire que conformément à la résolution 68/12 de l'Assemblée générale, le Comité déroule son programme d'activités relatives à l'Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien. C'est dans ce cadre que s'est tenue les 9 et 10 mars dans la capitale égyptienne une réunion conjointe entre la Ligue des États arabes et le Comité. Elle s'est traduite par une nouvelle expression, par le biais de la Déclaration du Caire, de la forte solidarité de la région avec la cause palestinienne.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Fathalla, Observateur permanent de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Fathalla (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession du Nigéria à la présidence du Conseil de sécurité ce mois. Je remercie M. Robert Serry pour l'exposé qu'il nous a présenté.

La Ligue des États arabes s'applique, depuis sa création, à jouer son rôle concernant la question palestinienne, car il s'agit d'une question centrale pour l'Oumma arabe, en définissant une vision réelle de la nature du conflit arabo-israélien et en essayant de parvenir à un règlement juste de cette question qui est à l'origine de tous les mécanismes mis en place par la Ligue depuis 70 ans environ. À cet égard, je tiens à rappeler l'Initiative de paix arabe adoptée au sommet de Beyrouth en 2002 qui a été saluée par la communauté internationale car elle constitue bel et bien une vision réelle et un complément important aux diverses résolutions empreintes de légitimité internationale, que ces résolutions aient été adoptées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité.

Convaincue du rôle central joué par l'ONU, représentée par le Conseil de sécurité – chargé d'assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales – et convaincue, en tant qu'organisation régionale, de l'importance de la coopération avec l'ONU, la Ligue des États arabes, lors de ses sommets successifs, a insisté sur la nécessité de maintenir des échanges permanents avec le Conseil de sécurité en vue d'assurer le succès du processus de paix dans la région arabe, par le retrait total d'Israël des territoires arabes occupés en 1967, y compris le Golan arabe syrien occupé et les territoires du Sud-Liban. Ils ont également souligné qu'Israël, Puissance occupante, doit respecter toutes les dispositions du droit international et les résolutions empreintes de légitimité internationale, qu'il s'obstine à ignorer et dont il fait fi, les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité en tête.

Cela exige du Conseil qu'il s'emploie à faire avorter toutes les tentatives d'Israël visant à gagner du temps grâce à la stratégie qu'il mène et qui comprend deux parties importantes. Premièrement, Israël accepte de prendre part à des négociations au moment même où il impose un nouveau fait accompli sur le terrain qui rend encore plus difficiles les processus de négociation successifs. À cet égard, le meilleur exemple est la poursuite par les autorités israéliennes de la mise en œuvre de ses plans de peuplement par la construction de nouvelles colonies dont l'approbation coïncide avec le dernier processus de négociations mené sous l'égide des États-Unis. Deuxièmement, Israël recherche des prétextes inconsistants pour mettre un terme aux négociations avec la partie palestinienne. C'est ce que traduisent les réactions israéliennes négatives à l'égard du processus de réconciliation palestinienne.

En effet, cette réconciliation prépare sans aucun doute l'union de la Palestine – de son peuple et de son gouvernement – que nous considérons être un élément important du processus de paix. L'unité et la continuité des territoires de l'État palestinien et l'interdépendance entre la Cisjordanie et la bande de Gaza représentent un des éléments essentiels du succès du processus visant la solution pacifique juste et globale appuyée au niveau internationale. Cela représente également une des composantes de la mise en place et de l'édification de l'État palestinien sur tous ses territoires occupés en 1967, en application du principe de la solution des deux États.

La mise en œuvre réussie de l'accord de réconciliation nationale, qui prévoit la formation d'un gouvernement d'unité nationale représentant le peuple palestinien, est le seul moyen de garantir la réalisation de l'objectif de l'unité et de la continuité des territoires palestiniens. La communauté internationale, et avant tout le Conseil de sécurité, doit par conséquent accueillir favorablement une telle mesure positive, prise par la

partie palestinienne, plutôt qu'elle ne soit prise comme prétexte par Israël, Puissance occupante, pour mettre fin au processus de négociations et le suspendre.

Les faits qui se sont succédé ces 60 dernières années montrent que le processus de paix dans cette région n'aboutira pas sans le retrait complet d'Israël des territoires palestiniens et des autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris le Golan arabe syrien et le Sud-Liban. À cet égard, la Ligue des États arabes réaffirme que la position israélienne oblige la Ligue, en tant qu'organisation régionale, à réexaminer la méthodologie internationale et les instruments employés dans le traitement de la question palestinienne, le règlement arabo-israélien, et à encourager le changement de cette approche par la mise au point de nouveaux outils pour une action arabe visant à mettre fin à l'occupation israélienne de la Palestine et des autres territoires arabes occupés.

La Ligue des États arabes s'est employée et continue de s'employer, dans le cadre de son Conseil, réuni aussi bien au niveau ministériel que lors de sommets, à interpeller le monde et à mettre en évidence les dangers des violations commises sur le terrain par Israël, l'ampleur de ses violations des règles du droit international humanitaire et la façon dont il aborde les questions des colonies de peuplement, des prisonniers, du mur de séparation et du blocus imposé à Gaza. Bien qu'en tant qu'organisation régionale, la Ligue se soit adressée au Conseil pour lui demander de s'acquitter de sa mission de maintien de la paix et de la sécurité internationales dans la région, le fait que l'attention et l'action efficace du Conseil soient limités a souvent déçu notre organisation arabe, ce qui l'a de nouveau poussée, dans le cadre de son dernier sommet, tenu au Koweït les 25 et 26 mars 2014, à lui adresser de nombreuses demandes précises, pour la plupart concernant la Palestine.

Premièrement, il est demandé à la communauté internationale de déployer des efforts pour mettre un terme aux activités de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés et appliquer les résolutions internationales pertinentes, notamment les résolutions 465 (1980) et 497 (1981), qui insistent sur le caractère illégal des colonies de peuplement et la nécessité de démanteler les colonies existantes, qui constituent une violation du droit international et de la légitimité internationale.

Deuxièmement, il est demandé au Conseil d'adopter une résolution contraignante condamnant les plans d'expansion israéliens et exigeant la fin de toutes les formes d'activités de peuplement et du dernier plan de peuplement visant à construire des milliers de logements pour les colons.

Troisièmement, il faut de nouveau insister sur le fait que la communauté internationale doit agir pour suivre l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice rendu le 9 juillet 2004 (voir A/ES-10/273), et à appliquer la résolution ES-10/15 concernant l'illicéité du mur de séparation, adoptée le 20 juillet 2004 par l'Assemblée générale,, qui prie le Secrétaire général d'établir un registre des dommages causés par l'édification de ce mur, en application de la résolution de l'Assemblée générale.

Quatrièmement, il faut condamner fermement les déclarations israéliennes dans lesquelles la mosquée Al-Aqsa est considérée comme faisant partie intégrante du territoire israélien et comme relevant de la juridiction israélienne, en vue d'une division de la mosquée Al-Aqsa entre musulmans et juifs. Il s'agit d'une escalade dangereuse ciblant l'inviolabilité de la mosquée et les lieux saints musulmans et chrétiens. Il est demandé à l'UNESCO d'assumer ses responsabilités à cet égard.

S'agissant du Golan arabe syrien occupé, le sommet de la Ligue des États arabes a appelé à réaffirmer que la poursuite de l'occupation du Golan arabe syrien depuis 1967 constitue une menace constante à la paix et à la sécurité dans la région et dans le monde. Deuxièmement, il faut condamner Israël pour ses pratiques dans le Golan arabe syrien occupé consistant à s'approprier illégalement les terres et les ressources, à construire des colonies de peuplement et les étendre, à y installer des colons et à exploiter ses ressources naturelles. La communauté internationale est invitée à faire valoir les résolutions empreintes de légitimité internationales rejetant les activités de peuplement et à exercer des pressions sur Israël pour qu'il se retire complètement du Golan syrien occupé. Troisièmement, il est demandé à l'ONU, au Conseil de sécurité et au Conseil des droits de l'homme de veiller à ce qu'Israël respecte la quatrième Convention de Genève et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et facilite le déplacement des habitants du Golan arabe syrien occupé afin qu'ils puissent rendre visite à leur famille et à leurs proches en Syrie, leur mère patrie. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités à cet égard.

S'agissant de la crise syrienne de manière générale, bien que le sommet de la Ligue des États arabes ait appelé le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités face à l'impasse dans laquelle se trouve le processus de négociations entre les délégations de l'opposition et du Gouvernement syrien à Genève, le sommet tenu au Koweït s'est félicité de la résolution 2139 (2014) adoptée le 22 février concernant la détérioration de la situation humanitaire en Syrie et par laquelle le Conseil exige l'application des dispositions de cette résolution. Nous avons également appelé à l'adoption d'une solution politique, telle que prévue dans la déclaration publiée à la première Conférence de Genève et en appui aux efforts déployés par le Représentant spécial conjoint.

Concernant la situation au Liban, le Sommet des pays arabes a exprimé sa solidarité avec le Liban et son soutien aux efforts politiques et économiques consentis par le Gouvernement libanais pour garantir l'unité et la stabilité du pays sur tout le territoire national. Nous avons par ailleurs appelé à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) qui s'inspire des résolutions 425 (1978) et 426 (1978) pour mettre fin aux violations par Israël du territoire, de l'espace aérien, des eaux territoriales et des installations civiles du Liban.

Pour terminer, du fait que les relations internationales sont si complexes et les enjeux si imbriqués, nous considérons que le conflit du Moyen-Orient ne se limite pas à sa dimension régionale. Il s'agit là d'un conflit à multiples facettes, qui constitue une menace à la paix et à la sécurité internationales et qui s'est aggravé ces dernières années dans plusieurs zones de la région. Cette situation illustre l'incapacité du Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en termes de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Je voudrais rappeler le premier paragraphe de la Charte des Nations Unies, qui appelle à préserver les générations futures du fléau de la guerre.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mamabolo (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à féliciter la République fédérale du Nigéria de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois en cours, et me félicite de la tenue de ce débat public sous sa présidence. Nous nous réjouissons en outre de l'occasion qui nous est donnée de participer et de partager nos vues au cours de cet important débat sur la situation au Moyen-Orient, avec une référence particulière au processus de paix au Moyen-Orient.

Je tiens également à remercier le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de l'exposé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui.

L'Afrique du Sud s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Nous nous sommes réunis en d'innombrables occasions dans cette salle pour déplorer le fait que les échéances fixées pour les pourparlers de paix ne suscitaient rien de positif eu égard au processus de paix au Moyen-Orient. Nous regrettons, malgré les efforts consentis par les États-Unis ces neuf derniers mois, de constater, non pas des progrès, mais plutôt une régression puisque les pourparlers sont gelés indéfiniment. Les enjeux sont importants pour les Palestiniens et les Israéliens, et la suspension des négociations n'est pas propice à la réalisation d'une solution des deux États, dans laquelle nous imaginons tous un État de Palestine, vivant côte à côte avec Israël en toute sécurité. L'Afrique du Sud est profondément préoccupée par les derniers revers enregistrés dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Outre la suspension des pourparlers, les obstacles créés par l'occupation illégale de la Palestine demeurent. L'Afrique du Sud réaffirme sa position selon laquelle la solution envisagée par les Accords d'Oslo est en train d'être démontée pièce par pièce chaque fois qu'une nouvelle colonie de peuplement est annoncée. Non seulement les colonies sont illégales au regard du droit international, mais elles constituent aussi un obstacle majeur à la réalisation d'une paix durable. Les activités de peuplement israéliennes sont littéralement en train de confisquer des territoires palestiniens qui seraient importants pour un futur État et, parallèlement, elles cherchent à isoler Jérusalem-Est des autres principales villes palestiniennes.

L'Afrique du Sud se félicite de l'accord d'unité conclu entre l'Organisation de libération de la Palestine et le Hamas, qui représente un pas en avant. Nous avons longtemps argué que la division entre les deux principaux partis palestiniens affaiblissait la capacité de la Palestine à négocier un règlement juste. Plus important encore, cette unité permettra de renforcer l'État palestinien et d'améliorer la prestation de services à la population grâce à la mise en place dans

les prochaines semaines d'un Gouvernement palestinien uni. Nous nous félicitons également de l'annonce de la tenue d'élections en Palestine dans six mois. À notre avis, une voix palestinienne unifiée contribuera sensiblement à la réalisation d'une solution des deux États.

Nous appelons de nouveau le Conseil de sécurité à s'acquitter pleinement de ses fonctions en vertu de la Charte des Nations Unies. Pour ce qui est de la question palestinienne, nous sommes fermement convaincus que le Conseil doit fournir un appui soutenu au processus de paix, et s'employer à le mener à bien de manière complète et satisfaisante. Nous risquons de nouveau d'échouer à instaurer la paix. Le temps est sans doute venu pour nous d'être bien plus créatifs dans nos efforts visant à trouver une solution durable et pacifique.

L'Afrique du Sud continue de croire dans le droit à l'autodétermination du peuple palestinien. Nous restons inébranlablement convaincus que la solution prévoyant deux États, avec Jérusalem-Est comme capitale de l'État palestinien, reste l'option viable pour une paix durable. Le délicat processus de négociations entre Israël et la Palestine requiert la confiance, et la confiance se gagne par des actions, et non pas par de simples paroles.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je remercie la délégation nigériane d'avoir organisé cet important débat pour discuter de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. La délégation koweïtienne s'associe aux déclarations faites au nom du Mouvement des pays non alignés, de l'Organisation de la coopération islamique et du Groupe des États arabes.

La tenue de débats périodiques sur ce point de l'ordre du jour réaffirme l'intérêt de la communauté internationale à promouvoir la stabilité de la région et à régler la question palestinienne, qui se trouve au cœur du conflit israélo-arabe. Israël, Puissance occupante, continue de défier les résolutions de la légitimité internationale. Les peuples et les États de la région espèrent donc que le Conseil de sécurité assumera ses responsabilités et mettra en œuvre ses propres résolutions à cet égard.

Le processus de paix au Moyen-Orient est parvenu à une phase délicate et imprévisible. Israël est entièrement responsable de l'impasse sérieuse dans laquelle se trouvent les négociations israélo-palestiniennes, car il refuse de respecter les termes de référence du processus de paix, à savoir la solution des deux États et la création d'un État palestinien sur les frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale. Il refuse également de libérer le quatrième groupe de prisonniers palestiniens. Il poursuit ses politiques de provocation et d'agression, qui affaiblissent le processus de paix et préparent de graves troubles au Moyen-Orient, où la paix et la sécurité ne peuvent prévaloir. Les peuples arabes et palestiniens n'en peuvent plus du mépris dont fait montre Israël à l'égard de toute initiative réelle d'établir une paix juste et durable.

Parmi les provocations les plus importantes d'Israël figurent les politiques qu'il mène actuellement contre la mosquée Al-Aqsa, en violation des obligations qui lui incombent en vertu des résolutions pertinentes de l'ONU et du droit international. La communauté internationale doit faire pression sur Israël, Puissance occupante, pour qu'il renonce à ses politiques extrémistes systématiques de judaïsation de Jérusalem, car celles-ci sont dangereuses, menacent la stabilité de la région et renforcent la haine, le racisme et l'extrémisme dans la région. Ces actions, qui cherchent à modifier le caractère juridique et démographique de Jérusalem sont illégales. Nous demandons au Conseil de prendre des mesures immédiates pour protéger Jérusalem et exiger d'Israël qu'il tienne les engagements auxquels il est tenu au titre des résolutions de la légitimité internationale et de la quatrième Convention de Genève de 1949. Israël poursuit également sa politique de colonisation et de confiscation de terres, de maisons et de fermes palestiniennes. Et il continue d'incarcérer des Palestiniens sans jugement. Ces politiques et ces pratiques constituent non seulement un défi lancé à la communauté internationale et une atteinte portée au droit international humanitaire, mais elles nuisent également à toute possibilité réelle de paix au Moyen-Orient.

La résolution 68/12 de l'Assemblée générale qui proclame 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, est l'occasion pour la communauté internationale de réitérer son appui au courageux peuple palestinien et à ses droits inaliénables. Cette résolution exprime également son appui à un règlement pacifique, juste et durable de la question palestinienne sur la base des résolutions de l'ONU, du mandat de la Conférence de Madrid, du principe « terre contre paix », de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor. À cet égard, le Koweït appuie les efforts déployés par la Palestine pour adhérer à toutes les institutions spécialisées de l'ONU et à tous les traités et protocoles internationaux. Nous appuyons également

les résolutions adoptées par la Ligue des États arabes lors de son sommet tenu au Koweït en mars.

Nous appelons la communauté internationale à faire pression sur Israël pour qu'il lève son blocus illégal de Gaza, ouvre les points de passage frontaliers conformément à ses engagements internationaux, mette fin à ses activités de peuplement illégales et s'engagent à appliquer toutes les résolutions du Conseil de sécurité, y compris les résolutions relatives au retrait de toutes les terres occupées en 1967. En outre, le Koweït est déterminé à aider le Liban et appelle Israël à cesser de violer la souveraineté libanaise et à se retirer du territoire libanais, en application de la résolution 1701 (2006).

Enfin, nous nous réjouissons de la réconciliation nationale palestinienne, conformément à la déclaration du Caire de 2011 et à la déclaration de Doha de 2012. C'est une mesure positive et nous saluons le peuple palestinien et ses dirigeants pour leur ferme détermination à recouvrer leurs droits. Nous continuerons à appuyer les Palestiniens à tous les niveaux – politique, financier et autre – jusqu'à la fin de l'occupation israélienne de la Palestine et jusqu'à ce que la Palestine devienne un État indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale.

S'agissant de la Syrie, seule une solution politique est envisageable. Nous appelons à la reprise des négociations en application du communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Nous appelons également le Conseil à assurer le suivi de la mise en œuvre de la résolution 2139 (2014), afin que le peuple syrien puisse recevoir une assistance humanitaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Percaya (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également le Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, M. Robert Serry, pour son exposé très complet.

L'Indonésie s'associe aux déclarations faites par les représentants de la République islamique d'Iran et de la Guinée, au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique, respectivement.

Le moment choisi pour la présente réunion est crucial, compte tenu du fait que les neuf mois de négociations de paix entre la Palestine et Israël devaient, en fait, s'achever aujourd'hui.

Chacun sait que l'Indonésie est un fervent défenseur du peuple palestinien, de sa quête pour la paix et de son rêve de créer un État indépendant de Palestine, avec Jérusalem-Est pour capitale. À cet égard, l'Indonésie est profondément affligée par le fait que, la semaine dernière, le Gouvernement israélien a décidé de se retirer des négociations en cours. Il a utilisé comme excuse l'accord historique entre les Palestiniens de former un gouvernement d'unité nationale.

L'année dernière, l'Assemblée générale a proclamé 2014 Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, l'objectif étant de renforcer l'appui international au droit des Palestiniens à l'autodétermination. Dans cette optique, il doit apparaître évident pour la communauté internationale que la réconciliation palestinienne est autant un droit inaliénable que l'autodétermination.

L'Indonésie saisit donc cette occasion pour féliciter les Palestiniens d'être parvenus à cet accord historique. Nous croyons fermement que la volonté des Palestiniens de s'unir est un droit qu'il faut encourager, car il garantit que les Palestiniens pourront parler d'une seule et même voix. En d'autres termes, laisser entendre que les Palestiniens ne peuvent avoir une place à la table des négociations avec Israël que s'ils sont divisés n'est qu'une ruse visant à justifier le refus d'Israël de poursuivre ces négociations.

Pendant des années, l'Indonésie a demandé à Israël de mettre fin à des politiques qui entravent les perspectives de paix. Ces politiques, et non pas l'unité palestinienne, constituent les véritables problèmes et défis posés aux négociations. On compte parmi ces politiques la poursuite des activités de peuplement. Comme le Bureau israélien des statistiques l'a souligné récemment, entre 2012 et 2013, il y a eu une augmentation incroyable de 123 % dans la construction de colonies en Cisjordanie.

Comme beaucoup d'autres pays, l'Indonésie a souvent affirmé l'illégalité de la construction de colonies et le danger qu'elles représentent pour les négociations. Nous avons également souvent attiré l'attention sur l'importance pour Israël de faire preuve de bonne foi dans la négociation des autres questions fondamentales, c'est-à-dire le statut de Jérusalem-Est, les frontières permanentes, la sécurité, les réfugiés et l'eau. Pour nous et pour les autres membres de la communauté internationale, ce sont des questions beaucoup plus difficiles à résoudre que le choix fait par les Palestiniens d'oublier leurs divisions.

Rappelons-nous que, depuis plus de 60 ans, le peuple palestinien ne connaît pas la paix en raison de l'occupation israélienne. En déployant des outils d'intimidation et de crainte, Israël a mis en place un grand climat d'insécurité qu'il cherche aujourd'hui à perpétuer en choisissant de se retirer des négociations.

Nous demandons à Israël de repenser cette option et de revenir à la table des négociations, seul moyen de parvenir à la paix. Nous appelons encore une fois Israël à se retirer sans délai des territoires qu'il occupe depuis 1967 et à permettre la création d'un État de Palestine indépendant, comme l'exigent les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe.

Enfin, nous sommes également d'avis que la communauté internationale doit continuer à aider les Palestiniens dans la préparation nécessaire de leur souveraineté éventuelle. À cet égard, le mois dernier, l'Indonésie et le Japon ont co-présidé la deuxième Conférence sur la coopération entre les pays d'Asie de l'Est pour le développement de la Palestine. Les pays d'Asie de l'Est et les organisations internationales qui ont participé à cette Conférence ont pris de nouveaux engagements en faveur du développement de la Palestine et de la poursuite du processus de paix au Moyen-Orient, à travers le renforcement des capacités et la redynamisation des activités économiques en Palestine. Nous encourageons les autres pays à prendre des initiatives similaires et exhortons ceux qui ont déjà entrepris de telles mesures à intensifier leurs efforts.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : De temps en temps, nous avons l'occasion de nous réunir au Conseil de sécurité pour réexaminer la longue histoire des souffrances du peuple palestinien. Ces souffrances sont le résultat d'un régime d'oppression et de violations systématiques des droits de l'homme sans précédent dans le monde. Les maisons des Palestiniens ordinaires ont été rasées, leurs terres confisquées, leurs arbres et leurs exploitations agricoles détruits, leurs villages évacués, leurs routes et leurs quartiers bloqués et fragmentés et leurs frontières murées. Cette politique systématique d'oppression a réduit la vie des Palestiniens sous occupation à la survie. Malheureusement, tout cela se produit sous les yeux de la communauté internationale, qui ne prend aucune mesure résolue à cet égard.

Cela fait maintenant plus de six décennies que le règlement pacifique de la question palestinienne est inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Au cours de ces 66 longues années, même lorsque ses propres résolutions ont été violées de façon flagrante, le Conseil a souvent tergiversé quand il s'agissait de prendre des mesures concrètes qui auraient pu véritablement contribuer à une solution juste à ce problème. À cause de l'incapacité du Conseil à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne ce conflit tel que prévu dans la Charte des Nations Unies, plus que jamais, la longue quête d'un accord final sur la création d'un État indépendant de Palestine – sur la base de la ligne de cessez-le-feu fixée avant 1967, en Cisjordanie, dans la bande de Gaza et à Jérusalem-Est, vivant dans la paix côte à côte avec l'État d'Israël – ne semble guère prometteuse.

Le moment est venu d'adopter une nouvelle stratégie ambitieuse pour régler le conflit israélo-palestinien. La communauté internationale doit élaborer un plan en vue d'un règlement juste et à long terme du problème palestinien sur la base des paramètres définis dans les résolutions pertinentes de l'ONU, les principes de Madrid, l'Initiative de paix arabe et la Feuille de route du Quatuor. L'ONU ne peut pas rester les bras croisés face à la punition collective infligée aux Palestiniens par Israël, Puissance occupante, et doit jouer le rôle qui lui revient pour régler cette crise prolongée. Le Conseil de sécurité en particulier ne doit pas se soustraire à ses obligations, d'autant plus que ses propres résolutions sur cette question, adoptées au fil du temps, sont restées lettre morte.

Le rôle du Conseil de sécurité en tant que qu'intermédiaire désintéressé dans la négociation d'un accord entre Israël et la Palestine est d'autant plus important que les récents efforts visant à amener les parties à négocier directement ne semblent guère prometteurs. Neuf mois de pourparlers de paix entre Israël et l'Autorité palestinienne, facilités par les États-Unis, n'ont abouti à rien. Cette semaine, le cabinet de sécurité israélien a voté en faveur de la fin des négociations, en invoquant comme raison la réconciliation du Fatah avec le Hamas. Mais même avant cela, il y avait des difficultés. Israël s'est désisté s'agissant de la libération du dernier groupe de prisonniers palestiniens, qui était l'une des principales revendications des Palestiniens dans le cadre des négociations. Malgré les appels des États-Unis, Israël a également annoncé son intention d'étendre les colonies dans les territoires occupés et a

suspendu le remboursement des taxes palestiniennes à l'Autorité palestinienne.

Bien que la communauté internationale réitère régulièrement son attachement à la notion d'une solution des deux États, sa faisabilité est remise en question par la construction par Israël d'une barrière à l'intérieur et autour de la Cisjordanie et par l'expansion des colonies dans les territoires occupés. Pendant ce temps, les activités israéliennes de peuplement, le blocus imposé à la bande de Gaza, les raids militaires israéliens dans les territoires palestiniens et les provocations incessantes des colons extrémistes israéliens à la violence ne font qu'exacerber les tensions et renforcer les doutes quant à l'engagement d'Israël en faveur d'une solution des deux États. En particulier, les activités illégales de peuplement constituent une menace existentielle pour la viabilité d'un futur État palestinien. Même pendant le dernier cycle de négociations, la construction de 14 000 nouveaux logements dans les colonies de peuplement a été annoncée. Si l'on veut instaurer la paix au Moyen-Orient, la communauté internationale doit convaincre Israël de mettre un terme à ses activités d'implantation de colonies, qui sont illégales au titre du droit international, et de démanteler celles qui existent déjà, conformément à ses obligations découlant de l'article 49 de la quatrième Convention de Genève. Israël soit également démolir les murs qu'il a construits.

Les Israéliens ont souffert dans le passé et savent mieux que quiconque que l'on ne peut pas réprimer les aspirations d'une nation indéfiniment. Même les tout-puissants pharaons n'ont pas pu s'y opposer, tout comme le système d'apartheid en Rhodésie et en Afrique du Sud. La création de l'État d'Israël en est la preuve. Par conséquent, nous espérons que les dirigeants israéliens réfléchiront à l'histoire d'Israël et agiront en faveur d'une solution des deux États. Nous sommes pleins d'espoir, parce que nous avons vu récemment des résultats positifs dans des pays comme le Soudan du Sud et le Timor-Leste. Ces pays ont acquis leur souveraineté et leur indépendance afin de pouvoir vivre en paix et en harmonie en tant que membres à part entière de la communauté internationale. Pourquoi Israël et la Palestine ne s'engageraient-ils pas sur cette même voie?

Depuis longtemps, le conflit israélo-palestinien joue un rôle important de catalyseur d'instabilité et de troubles au Moyen-Orient, en attisant et en alimentant la violence et l'extrémisme dans cette région et dans le reste du monde. En vertu de la Charte, le Conseil de sécurité a la responsabilité de garantir la paix et la stabilité en s'attaquant aux causes profondes de ce conflit prolongé et en négociant une solution juste. Nous devons investir le capital politique et les ressources nécessaires pour réaliser les aspirations légitimes et inaliénables du peuple palestinien à un État de Palestine indépendant, viable et d'un seul tenant sur la base des frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et l'harmonie. La réalisation de cet objectif permettrait de réparer une injustice historique dont les Palestiniens sont victimes et contribuerait considérablement à instaurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient et dans le monde.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Silva (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je m'associe aux autres orateurs pour vous féliciter d'avoir organisé cet important débat.

Nous nous associons à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'année 2014 est une année cruciale pour le processus de paix au Moyen-Orient. Il est essentiel que la communauté internationale maintienne sa détermination à trouver une solution juste et durable à la situation au Moyen-Orient. Nous ne devons pas perdre espoir à ce moment décisif. Nous estimons qu'il incombe aux parties concernées de créer un climat propice à la paix. L'amélioration des conditions de vie des Palestiniens ne peut que contribuer à l'amélioration de la situation dans la région dans son ensemble. Les activités de peuplement en cours, qui sont illégales en vertu du droit international, doivent prendre fin le plus rapidement possible si l'on veut parvenir à une solution durable dans la région. La communauté internationale a appelé à plusieurs reprises au gel des activités de colonisation. Nous encourageons les parties à faire preuve de retenue dans l'intérêt général de la paix.

Le blocus imposé à la bande de Gaza représente un autre obstacle au processus de paix. Les restrictions sur les importations et les exportations découlant du blocus entravent la croissance économique et doivent être levées conformément à la résolution 1860 (2009), ce qui contribuerait considérablement au progrès économique de Gaza et au bien-être de ses habitants. Nous constatons avec préoccupation que l'ONU a beaucoup de mal à fournir le minimum nécessaire à la grande majorité de la population de Gaza. Nous voudrions exprimer notre

appui aux travaux des organismes des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Il faut également prendre en considération les besoins du peuple israélien en matière de sécurité. Une approche de sensibilité mutuelle aux préoccupations des uns et des autres favorisera la création d'un climat propice à la paix. Les attaques aveugles contre les civils ne font qu'exacerber les sentiments de méfiance et d'insécurité et élargir le fossé entre les parties. Sri Lanka appuie la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale concernant les droits inaliénables du peuple palestinien à un État et la mise en œuvre d'une solution des deux États sur la base des frontières de 1967. Sri Lanka appuie aussi la demande d'admission de la Palestine à l'Organisation des Nations Unies en tant que membre à part entière. Nous reconnaissons aussi que la viabilité de la solution des deux États dépend de l'unité politique et du développement économique du peuple palestinien.

Nous espérons que tout sera mis en oeuvre pour que les peuples israélien et palestinien puissent jouir de la paix et de la prospérité sur les terres qui sont les leurs. Nous ne devons pas de nouveau rater l'occasion de réaliser une paix durable, surtout que le processus est l'objet de tant de bonne volonté internationale.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba.

M. Léon González (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Le Moyen-Orient ne cesse de mobiliser l'attention de la communauté internationale. Le Conseil a organisé à maintes reprises de tels débats, mais sans enregistrer de progrès, alors que les principaux problèmes persistent. L'occupation israélienne illégale de territoires palestiniens et d'autres territoires arabes reste le principal obstacle à la réalisation de la paix et à un règlement juste, durable et global au Moyen-Orient.

Il est essentiel que le Conseil joue le rôle qui est le sien dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, et qu'il adopte immédiatement des mesures concrètes et pratiques pour faire en sorte qu'Israël mette fin à son agression contre le peuple Palestinien. Il n'y aura pas de paix au Moyen-Orient tant que cette agression se poursuit et que les droits inaliénables du peuple palestinien sont ignorés. Par son comportement, Israël viole délibérément les résolutions de l'ONU, le droit international et le droit international humanitaire et représente une menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

L'Assemblée générale a pris une décision historique quand ses membres ont décidé à la majorité d'accorder à la Palestine le statut d'État non membre observateur auprès de l'Organisation des Nations Unies. La communauté internationale doit continuer à appuyer la demande légitime du peuple palestinien de créer un État palestinien indépendant sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale.

La construction et l'extension illégales de colonies de peuplement israéliennes dans les territoires palestiniens occupés, la dramatique et douloureuse réalité des prisonniers palestiniens, et la détérioration de la situation humanitaire à Gaza assiégée, où les conditions de vie des habitants se détériorent du fait du renforcement du blocus injuste, sont inadmissibles. Depuis que les négociations ont repris en 2013, Israël a annoncé qu'il allait construire plus de 7600 nouveaux logements, outre la construction en cours de milliers d'autres dans tous les territoires occupés, y compris à Jérusalem-Est et ses environs.

En outre, Israël a démoli en 2013 au moins 200 maisons palestiniennes, déplaçant par la force des centaines de personnes et poursuivi la construction du mur, qui isole des communautés entières et compromet la création de l'État de Palestine. Les forces israéliennes poursuivent leurs incursions dans les territoires palestiniens occupés, perpétuant le côté violent et destructif de l'occupation. En 2013, plus de 4000 Palestiniens – y compris des enfants – ont été arrêtés et détenus, s'ajoutant aux milliers d'autres Palestiniens détenus dans les prisons israéliennes. Seules la fin de la politique de colonisation, la libération des prisonniers palestiniens, la garantie du droit de retour et la levée complète, immédiate et sans conditions du cruel et illégal blocus imposé à Gaza pourront mettre en marche un véritable processus politique susceptible d'instaurer la paix dans la région.

Cuba continuera d'appuyer la lutte juste du peuple palestinien pour l'autodétermination et se félicite de ce que 2014 ait été proclamée Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien. Nous formons l'espoir qu'elle marquera un jalon historique dans la réalisation de tous les droits du peuple palestinien, notamment l'admission de la Palestine à l'Organisation

des Nations Unies en tant que membre à part entière. Cuba se félicite de ce que la Palestine ait demandé à adhérer à 15 instruments internationaux. Nous demandons qu'il soit mis fin à l'occupation de tous les territoires arabes occupés et réaffirmons notre position en faveur d'une paix juste et durable pour tous les peuples de la région du Moyen-Orient.

Cuba continue d'accorder l'attention à la situation en Syrie et réitère sa position selon laquelle un règlement politique par le dialogue et la négociation est le seul substitut au conflit dans ce pays. Nous rejetons les appels de ceux qui promeuvent un changement de régime en Syrie et le recours à la force et à la violence. Nous nous devons d'exprimer de nouveau notre préoccupation devant la perte de vies innocentes du fait du conflit syrien. Nous condamnons tous les actes de violence commis contre la population civile dans ce pays et refusons toute intervention étrangère au prétendu motif de protéger des vies humaines. Nous condamnons aussi la complicité des médias, qui déforment la réalité sans répondre des conséquences de leurs actes.

Le Conseil est tenu de promouvoir la paix, non la violence; de prévenir la déstabilisation, non d'aider au financement, à l'armement ou à l'entraînement des agents de la déstabilisation. Nous appelons de nouveau à préserver la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Syrie et le droit des peuples à l'autodétermination, sans ingérence ou intervention étrangère d'aucune sorte.

Nous encourageons la communauté internationale à continuer d'aider la Syrie à mettre en œuvre la Convention sur les armes chimiques et les accords sur la destruction de son arsenal d'armes chimiques, au titre des engagements pris. Nous saluons aussi les progrès enregistrés dans l'élimination des armes chimiques de la République arabe syrienne et la coopération qu'apporte le Gouvernement syrien à la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies chargée du démantèlement du programme d'armes chimiques. Nous soulignons aussi les efforts déployés actuellement, dans des conditions difficiles, pour retirer les armes chimiques du territoire syrien.

Nous réaffirmons qu'il est essentiel que ceux qui exercent une influence sur les groupes de l'opposition s'en serve pour promouvoir le succès de la mission, et non pour entraver le processus. Cuba regrette que la deuxième série de pourparlers sur la Syrie se soient achevés sans que les parties parviennent à un accord. Nous partageons le désir de la communauté internationale de poursuivre le dialogue et de parvenir à des accords mettant fin au conflit par le biais d'un processus pacifique, sous conduite du peuple syrien.

Cuba réitère sa condamnation sans équivoque de tous les actes, méthodes et pratiques de terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, où qu'ils se produisent et quels qu'en soient les auteurs, y compris le terrorisme d'État. À cet égard, Cuba condamne les actes de terrorisme survenus au Moyen-Orient, notamment en Syrie, ainsi que l'appui apporté aux groupes armés irréguliers, y compris le recours aux mercenaires, qui ne font que semer la destruction et la mort et entraver le règlement diplomatique du conflit.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Guinée.

M. Touré (Guinée) : Je voudrais tout d'abord souligner que c'est au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) et en ma qualité de Président du groupe de l'OCI à New York que j'interviens dans le présent débat public du Conseil de sécurité sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La réunion d'aujourd'hui est d'une importance particulière dans la mesure où elle coïncide avec les efforts bien intentionnés et appréciés du Secrétaire d'État des États-Unis pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. L'Organisation de la coopération islamique estime que la nouvelle suspension des pourparlers de paix et le statu quo indéfendable démontrent à l'évidence la nécessité d'accélérer la réalisation de la paix et de la stabilité dans cette région en pleine mutation. Pendant cette phase décisive, la poursuite d'un processus politique crédible auquel l'OCI reste pleinement engagée, exige l'adhésion aux conditions nécessaires à sa réussite. Il s'agit d'un engagement sérieux de la communauté internationale, afin de mettre un terme à tous les actes illégaux sur le terrain et de faire respecter les paramètres convenus au niveau international, qui sont définis par les résolutions de l'ONU, l'Initiative de paix arabe, les principes de Madrid et la Feuille de route du Quatuor, aux fins de la création d'un État palestinien indépendant et souverain, basé sur les frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, et vers le règlement de toutes les questions centrales.

À plusieurs reprises, l'OCI a attiré l'attention de la communauté internationale sur les mesures

prises récemment par Israël, qui menacent de saboter la solution à deux États et d'enflammer la situation sur le terrain, en particulier l'établissement en cours de colonies de peuplement. Ces actions constituent une violation grave du droit international. Elles portent gravement atteinte grave à la crédibilité des efforts de paix, sapent la contiguïté et la viabilité de l'État de Palestine et compromettent les perspectives de réalisation de la solution à deux États sur la base des frontières d'avant 1967. À cet égard, l'OCI demande que la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, veille à faire respecter ses résolutions et à assumer sa pleine responsabilité d'examiner la situation illégale qu'Israël, Puissance occupante, a créée dans le but d'enraciner davantage son occupation et d'annexer de facto plus de terres palestiniennes. Le Conseil doit prendre des mesures contraignantes afin de mettre immédiatement un terme au plan de construction de colonies de peuplement d'Israël, dans toutes ses manifestations, d'inverser toute tendance affichée par Israël à créer de nouvelles réalités, et d'éliminer leurs effets graves sur le peuple palestinien, leurs terres et leurs ressources.

La situation fragile sur le terrain, résultant des politiques israéliennes de fait accompli, sont une préoccupation légitime et profonde pour l'OCI. Ces politiques illégales et illégitimes d'Israël visent à modifier la composition historique, religieuse et démographique, ainsi que le caractère de la ville de Jérusalem, l'isolant de ses environs naturels, compromettant le statu quo des lieux saints et le statut de Jérusalem-Est comme capitale de l'État de Palestine, à travers des actions illégales et agressives, y compris les fouilles et les tentatives d'adopter des lois illégales pour imposer la souveraineté israélienne sur la mosquée Al-Aqsa.

À cet égard, l'OCI réaffirme que de tels actes peuvent avoir des conséquences extrêmement dangereuses et de grande envergure, qui non seulement compromettraient le progrès et la crédibilité du processus de paix, mais pourraient également déstabiliser toute la région du Moyen-Orient. L'OCI condamne également la récente escalade des actes de provocation et d'incitation qui ont été commis le mois dernier par des extrémistes israéliens, y compris des colons, des officiels et des fanatiques religieux, notamment au Haram al-Charif.

Par conséquent, l'OCI réaffirme le rôle central de la cause de la Palestine pour les États de l'OCI, souligne l'identité islamique, arabe et palestinienne de Jérusalem-Est occupée, et réitère la nécessité de faire respecter le caractère sacré des lieux saints islamiques et chrétiens qui s'y trouvent. En outre, l'OCI réaffirme que Jérusalem demeure partie intégrante du territoire palestinien qui est occupé par Israël depuis 1967, et son annexion illégale par Israël reste rejetée et non reconnue par la communauté internationale.

L'OCI continue de suivre avec une grande préoccupation le sort des prisonniers palestiniens dans les prisons et centres de détention israéliens, ce qui reflète un cas flagrant d'injustice et d'oppression auquel le peuple palestinien est exposé depuis des décennies. Nous exprimons notre profonde inquiétude concernant les grèves de la faim menées par des détenus en protestation contre cet abus et leur captivité sans inculpation et sans jugement. À cet égard, nous soulignons la responsabilité du Conseil de sécurité pour faire respecter par Israël les règles du droit international et de la protection des droits humains des prisonniers palestiniens.

L'OCI salue l'annonce récente, le 23 avril, concernant la réconciliation nationale palestinienne, qui est un impératif pour réaliser les aspirations nationales palestiniennes et une paix juste et durable. L'OCI souhaite au peuple palestinien plein succès dans cette entreprise importante. L'OCI se félicite de l'adhésion récente de la Palestine aux traités relatifs au droit international humanitaire et aux droits de l'homme, soulignant ainsi l'importance cruciale du respect du droit international, y compris pour la réalisation d'une paix juste et durable.

En conclusion, je voudrais saisir cette occasion pour réaffirmer le soutien et la solidarité de l'Organisation de la coopération islamique avec le peuple palestinien dans ses efforts pour recouvrer ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit au retour, à l'autodétermination et à la création d'un État palestinien indépendant et souverain sur les territoires occupés par Israël depuis 1967, avec Jérusalem-Est comme capitale, ainsi que pour parvenir à une solution juste à la question des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'OCI, formule l'espoir que 2014, qui est l'Année internationale de la solidarité avec le peuple palestinien, verra la fin de l'occupation et de l'oppression, et qu'elle sera l'année au cours de laquelle la liberté et l'indépendance deviendront une réalité pour le peuple palestinien.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'État plurinational de Bolivie.

M. Llorentty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : Je commencerai, Madame la Présidente, par vous féliciter pour la manière dont vous dirigez les travaux du Conseil en ce mois d'avril. Je vous remercie d'avoir convoqué le présent débat public sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne, et je remercie le Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, M. Robert Serry, de son exposé.

La Bolivie s'associe à la déclaration faite par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, ainsi qu'à celle prononcée par le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Une nouvelle fois, le Conseil de sécurité se réunit pour débattre de la situation au Moyen-Orient et, malheureusement il n'y a guère eu de progrès au sein du Conseil en termes de respect de ses obligations internationales. En cette Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien, nous nous félicitons que la Palestine ait signé quelque 15 traités internationaux, relatifs pour la plupart aux droits de l'homme. C'est là une nouvelle manifestation de la volonté de ce peuple et de son gouvernement de faire partie de la communauté des nations réunie au sein de notre Organisation, sur un pied d'égalité en termes de droits et d'obligations. Mais parallèlement, nous devons rappeler qu'Israël n'a pas respecté l'accord du 29 juillet 2013, par lequel il a accepté de libérer 104 prisonniers palestiniens emprisonnés depuis plus de 20 ans. Aujourd'hui 78 d'entre eux sont libres, mais il en reste 26 qui n'ont pas encore recouvré leur liberté, alors que leur libération était prévue pour le 29 mars. En outre, le 1er avril, Israël a annoncé la construction de 700 nouveaux logements dans la zone occupée de Jérusalem.

Nonobstant cette situation, la Bolivie se félicite de l'accord sur le processus de réconciliation entre le Hamas et l'Organisation de libération de la Palestine conclu la semaine dernière. Nous estimons qu'il s'agit d'un puissant message d'appui aux efforts du Président Abbas pour parvenir à une paix durable et répondre aux aspirations de son peuple. La déclaration publiée dimanche par le Ministère palestinien des affaires étrangères, déplorant les horreurs de l'Holocauste, qui est à nos yeux le pire crime commis au XXe siècle, revêt elle aussi la plus haute importance, puisque c'est là une nouvelle preuve du fait que le négationnisme attribué aux autorités palestiniennes est pure fiction. Nous déplorons, en revanche, qu'Israël ait unilatéralement suspendu les pourparlers, comme par hasard, la même semaine. Aussi lançons-nous une nouvelle fois un appel pour qu'on évite par tous les moyens possibles que le peuple palestinien soit victime de ce qui pourrait constituer l'une des pires tragédies du XXIe siècle.

En dépit des grandes attentes placées dans le processus de paix entamé le 29 juillet de l'année dernière, la réalité nous a montré une fois de plus que les accords et les engagements ne sont pas toujours respectés par ceux-là mêmes qui les proposent et les acceptent. Depuis juillet 2013, de nombreux Palestiniens, y compris des femmes et des enfants, ont été tués dans des attaques israéliennes. Pour la seule année 2013, 4 553 Palestiniens, dont plusieurs enfants, ont été arrêtés et jetés en prison, venant s'ajouter aux plus de 5 000 Palestiniens déjà incarcérés; au moins 200 logements ont été démolis et des milliers de personnes ont été déplacées de force; un nombre bien plus élevé encore de logements a été construit sur le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, le tout en violation flagrante du droit international humanitaire. Le blocus israélien de la bande de Gaza continue d'infliger souffrance, pauvreté et conditions de vie inhumaines aux réfugiés palestiniens.

Nous estimons qu'Israël ne fait preuve d'aucune bonne foi en agissant ainsi, et encore moins quand, au cours des négociations, il ne cesse de repousser toujours et encore les discussions sur les problèmes de fond qui frappent le peuple palestinien, notamment la question du statut de la Palestine, les colonies israéliennes illégales de peuplement, la situation de Jérusalem, l'accès à l'eau, les frontières, la sécurité et la situation des réfugiés palestiniens.

L'État plurinational de Bolivie défend la cause du peuple palestinien, appuie l'exercice de ses droits et condamne catégoriquement les crimes commis par Israël. Notre position demeure immuable. Par ailleurs, nous réaffirmons notre appui à la création effective d'un État de Palestine, que la Bolivie a d'ailleurs reconnu dès sa proclamation, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous réaffirmons le droit de la Palestine de devenir État Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, avec tous les droits et obligations que ce statut confère, ainsi que nous l'avons souligné le 15 novembre 2013, lorsque nos deux pays, la Bolivie et la Palestine, ont signé un accord

de relations diplomatiques. De plus, nous sommes fiers de rappeler que la Bolivie est membre du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Nous estimons qu'une nouvelle fois, le Conseil de sécurité a la tâche essentielle de contribuer à relancer les pourparlers de paix mais surtout à trouver un règlement juste, durable et global qui mette fin à l'occupation israélienne de la Palestine et des autres territoires arabes. Échouer à tout mettre en œuvre à cet égard ne fera qu'alimenter les critiques constantes dont fait l'objet cet important organe de l'ONU depuis ces dernières années.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Bahreïn.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué ce débat public trimestriel. Je félicite le Nigéria du brio avec lequel il dirige les travaux du Conseil. Je remercie M. Serry, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, de son exposé.

Bahreïn continue de réaffirmer sa position concernant la question palestinienne, fondée sur la nécessité d'appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, de respecter les principes convenus et d'œuvrer pour trouver une solution juste, durable et globale à la question palestinienne. Le succès de ces efforts passe nécessairement par la création d'un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU, à l'Initiative de paix arabe et aux décisions du Quatuor. Nous continuons d'exiger la levée du blocus illégal imposé à Gaza.

Nous accueillons avec satisfaction l'accord de réconciliation nationale palestinienne, signé le mercredi 23 avril, entre le Fatah et le Hamas. Nous espérons que cet accord mettra fin aux divisions internes et aidera le peuple palestinien à exercer tous ses droits, à l'instar de n'importe quel autre peuple du monde. Le premier d'entre eux est le droit de parvenir à un règlement durable de la situation, fondé sur la légitimité internationale, les résolutions pertinentes de l'ONU et l'Initiative de paix arabe, et d'établir un État palestinien indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale. En outre, nous appuyons pleinement toutes les aspirations des Palestiniens et toutes les mesures et initiatives qu'ils prennent en vue de parvenir à une paix juste et durable dans la région. Nous saluons donc cette réalisation historique et la sagesse dont ont fait montre les dirigeants palestiniens afin de mettre fin à des années de divisions intra-palestiniennes. Nous appuyons la décision du Président Abbas d'accéder à 15 instruments et traités internationaux. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction, en plus d'être un droit légitime de nos frères palestiniens.

Un règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient ne sera possible qu'avec la fin de l'occupation des terres arabes, y compris Jérusalem et le Golan syrien, comme le prévoient les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité; avec la création d'un État palestinien indépendant, sur la base des frontières au 4 juin 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale; et avec la conclusion d'une paix juste et durable qui garantisse le droit au retour de tous les Palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale. Pour terminer, nous affirmons la nécessité de mettre en œuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et de respecter sans condition les principes de légitimité internationale, s'agissant en particulier de la quatrième Convention de Genève de 1949, qui interdit toute modification démographique de territoires occupés.

La question la plus importante reste les souffrances continues du peuple palestinien. Nous avons cruellement besoin de parvenir à un règlement global, durable et juste qui permette de garantir les droits fondamentaux et légitimes du peuple palestinien à l'instar des autres peuples. À cet égard, il importe que toutes les parties honorent leurs engagements afin de mettre un terme à la souffrance du peuple palestinien, de lever le blocus de Gaza et d'arrêter la construction des colonies de peuplement.

Pour terminer, le Roi Hamad ben Issa Al Khalifa du Bahreïn a déclaré que le Royaume resterait fidèle aux principes de paix, de liberté, de justice, d'autodétermination et de coexistence, et qu'il a à cœur de voir mises en œuvre les résolutions de légitimité internationale, défend énergiquement l'esprit de modération et appuie le peuple palestinien dans ses efforts pour exercer ses droits inaliénables.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Robert Serry qui veut faire une nouvelle observation.

M. Serry (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Le débat d'aujourd'hui a été long et important, compte tenu du calendrier. Nous avons tous reconnu le caractère

critique de la situation et beaucoup d'entre nous ont appelé à la prudence et à la retenue en cette période délicate. C'est une chose que nous avons également nous-mêmes soulignée, si nous ne voulons pas perdre de vue tout à fait la solution des deux États. Pour ma part, je resterai obstinément attaché à cet objectif commun.

J'aimerais remercier la délégation nigériane de la façon bien huilée dont s'est déroulé le débat d'aujourd'hui. Je tiens enfin à remercier tous les membres du Conseil et les autres orateurs des mots d'appréciation qu'ils ont bien voulu avoir à l'égard de mon travail.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant d'Israël, qui a demandé à faire une nouvelle déclaration.

M. Goren (Israël) (*parle en anglais*) : En écoutant certains des orateurs, aujourd'hui, je me remémorais Winston Churchill, qui avait dit « Le mensonge a fait le tour du monde quand la vérité en est encore à mettre son pantalon ». Je m'efforcerai dans cette courte réponse de donner à la vérité une bonne chance de l'emporter.

Je tiens à souligner que les délégations qui ont fait l'éloge de l'accord d'unification entre Abbas et le Hamas, lequel, en substance, a abandonné les principes du Quatuor, ont légitimé la voie de la terreur par rapport à la voie de la paix. Dois-je rappeler à chacun que ces principes portent reconnaissance de l'État d'Israël sans préjuger de la validité des différentes doléances ou revendications, qu'ils sont conformes aux accords diplomatiques précédents et prescrivent la renonciation à la violence comme moyen d'atteindre des objectifs.

Ces derniers mois, nous avons assisté à une campagne politique dangereuse et bien orchestrée sur la question de Jérusalem de la part d'un certain nombre de délégations arabes, de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique. Les accusations portées tout à l'heure par ces délégations sont un prolongement de ces fausses imputations et une déformation de la vérité sans fondement effectif dans la réalité. Je tiens à être clair. Israël entend respecter la plénitude des droits de culte des personnes de toutes les confessions, et leur accorder tous ces droits, et Jérusalem est une ville ouverte à toutes les religions. Alors que sunnites, chiites et alaouites s'entretuent, que les chrétiens fuient la région année après année, Israël demeure une exception dans une région honteusement intolérante.

Il est véritablement absurde d'entendre certains des régimes les plus oppressifs du monde faire la leçon à la seule vraie démocratie du Moyen-Orient. La politique de l'Arabie saoudite à l'égard des femmes, des homosexuels et des minorités, par exemple, est tristement célèbre dans le monde entier. Je ne pense pas que quiconque dans cette salle puisse prendre au sérieux une quelconque critique provenant du représentant saoudien sur les questions de droits de l'homme et d'intolérance.

La représentante du Liban a commencé son intervention par une description poétique mais erronée de la vie à Jérusalem. Je serais heureux de l'inviter à s'y rendre pour voir Jérusalem telle qu'elle est en réalité, dans toute sa beauté et sa liberté, mais je crains que l'intolérance et le sectarisme de son propre pays ne le lui permette pas. Peut-être le Liban devrait-il envisager de baisser le ton de ses propos et de hausser le ton contre le Hezbollah, cette organisation terroriste qui a amassé un arsenal de plus de 60 000 roquettes dans des zones peuplées, ce qui relève du double crime de guerre.

Enfin, il est malheureux qu'un grand État de notre région, qui rivalise pour le rôle de chef de file, ait décidé une fois encore d'adopter une démarche peu constructive et de diaboliser la seule démocratie existant au Moyen-Orient. Il faut au représentant de ce pays bien de l'audace pour critiquer Israël, compte tenu de la montée actuelle dans son pays des tensions sectaires, de la violence, des meurtres et de l'intolérance religieuse. « Déni-il n'est pas juste le nom d'un fleuve ».

La Présidente (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 30.